



2011-2020
United Nations Decade on Biodiversity



République Islamique de Mauritanie

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

COORDINATION DES PROGRAMMES BIODIVERSITE & CITES

CBD FIFTH NATIONAL REPORT - MAURITANIA (FRENCH VERSION)

Cinquieme Rapport National

sur la Biodiversité



*Préface de Son Excellence
Monsieur le Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable*



Conformément aux engagements de la Mauritanie en matière de mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique et en application des orientations de Son Excellence Mohamed Ould Abdel Aziz, Président de la République, en matière de protection de l'Environnement et de Développement Durable et au vu des exigences de mise en œuvre du plan d'action national pour l'environnement (PANE II) et notamment de son Sous Programme N° 2 comprenant spécifiquement la Stratégie Nationale de la Biodiversité, un cinquième rapport national sur l'état de la diversité biologique a été élaboré pour concrétiser la volonté de notre Département de placer en avant l'efficacité de la gestion du secteur en alliant action sur le terrain et engagements internationaux.

Ainsi ce 5^{ème} rapport a poursuivi dans sa préparation un processus participatif sur la base des expériences et des leçons apprises depuis l'élaboration du premier rapport national en 1999 mais aussi a pris en compte les différentes contraintes liées aux besoins cruciaux de la mise en œuvre de convention sur la diversité biologique et ses différents protocoles en vigueur. Il a pris en compte également les résultats de la revue institutionnelle du secteur de l'environnement et la déclaration politique de l'environnement et du développement qui ont mis en évidence un certain nombre d'orientations prioritaires.

Fort de ces constats et contrairement au passé, mon Département a opté pour la promotion des données et de la gestion des connaissances relatives aux thématiques prioritaires du 2^{ème} Plan d'Action National pour l'Environnement. Enfin, je tiens à remercier l'ensemble de nos partenaires qui ont aidé à la réalisation de cet outil, notamment le Secrétariat du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique.

AMEDI CAMARA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amédi Camara', written over a horizontal line.

LISTE DESACRONYMES

- **CBD** : Convention sur la Biodiversité
- **CNERV** : Centre National d'Élevage et Recherche Vétérinaire
- **CNRADA** : Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole
- **CPP** : Comité de Pilotage du Programme
- **CSLP** : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
- **CTED** : Comité Technique Environnement et Développement
- **CTC** : Comité Technique Consultatif
- **DPN** : Direction de la Protection de la Nature
- **EIE** : Etude d'Impact Environnemental
- **ENFVA** : Ecole Nationale de Formation et de Vulgarisation Agricoles
- **FAO** : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
- **FEM** : Fonds pour l'Environnement Mondial
- **GPS** : Global Position System
- **IEC** : Information, Education, Communication
- **IMROP** : Institut Mauritanien de Recherche Océanographique et de Pêche
- **ISSET** : Institut Supérieur d'Enseignement Technique
- **ISS** : Institut Supérieur Scientifique
- **MDG Fund** : Fonds pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement
- **MEDD** : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
- **MDP** : Mécanisme de Développement Propre
- **MPEM** : Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
- **ONG** : Organisation Non Gouvernementale
- **ONS** : Office National des Statistiques
- **PANE** : Plan d'Action National pour l'Environnement
- **PIB** : Produit Intérieur Brut
- **PNBA** : Parc National du Banc d'Arguin
- **PND** : Parc National de Diawling
- **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- **PoWPA** : Programme de Travail sur les Aires Protégées
- **PRCM** : Programme Régional pour la Conservation de la zone Marine et Côtière en Afrique de l'Ouest
- **PTF** : Partenaires Techniques et Financiers
- **RAPPAM** : Evaluation Rapide et Priorisation de la Gestion des Aires Protégées
- **SNB** : Stratégie Nationale de la Biodiversité
- **SNDD** : Stratégie Nationale de Développement Durable
- **SPANB** : Stratégie et Plan d'Action National sur la Biodiversité
- **UC** : Unité de Coordination
- **UE** : Union Européenne
- **UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
- **UM** : Unité Monétaire
- **ZEE** : Zone Economique Exclusive

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Forêts classées de Mauritanie, localisation et superficies

Tableau 2 : Principales espèces et races animales élevées en Mauritanie

Tableau 3: Estimation des prises de la pêche 2006-2013

Tableau 4: Espèces menacées d'anémones et de coraux en Mauritanie

Tableau 5 : Espèces de poissons vertébrés menacées en Mauritanie

Tableau 6 : Espèces de poissons cartilagineux menacées en Mauritanie

Tableau 7 : Espèces de poissons menacées en Mauritanie

Tableau 8. Mammifères marins menacés en Mauritanie

Tableau 9: Espèces de tortues marines présentes en Mauritanie

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Carte de la zone côtière

Carte 2 : Cartes des écosystèmes côtiers sensibles

Carte 3 : Localisation des monts carbonatés

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Superficie pastorale brûlée par an

Graphique 2 : Nombre de comités de lutte contre les feux de brousse formés par an

Graphique 3: Nombre de kilomètres linéaires de pare-feu réalisés par an

Graphique 4 : Nombre d'observations terrestres de phoques moines

Graphique 5 : Evolution du nombre d'espèces d'oiseaux au bas-delta

Graphique 6 : Découpage de la ZEE

Graphique 7 : Effort, captures et valeurs des débarquements de la pêche artisanale mauritanienne

I. INTRODUCTION

La Mauritanie est un pays sahélo-saharien qui a été durement touché par les phénomènes conjugués de la sécheresse et de la désertification. En effet, le pays est confronté, depuis de longues années aux défis majeurs de la sévérité climatique (sécheresse prolongée), occasionnant une sédentarisation anarchique d'une population en forte croissance, et une déforestation accompagnée de l'ensablement des infrastructures socio-économiques de base. Ces deux phénomènes ont provoqué la dégradation de la couverture végétale arborée, arbustive et herbacée et ont exposé les sols à l'érosion hydrique et éolienne. Ainsi le pays perd-il des écosystèmes d'une grande importance pour l'environnement, la génétique, la médecine, l'économie et les bénéfices que la population pourrait tirer de leur utilisation durable ?

Face à cette situation, le gouvernement mauritanien a pris diverses dispositions politiques et légales pour renforcer la gestion durable de ses ressources naturelles. L'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et de son plan d'action pour l'environnement (PANE), la promulgation du Code de l'Environnement et la ratification des diverses Conventions internationales sur les changements climatiques, la diversité biologique et la lutte contre la désertification, entre autres, visent à rationaliser la gestion du potentiel et à garantir la durabilité du capital naturel et des écosystèmes. L'élaboration de la stratégie nationale sur la biodiversité 2011-2020 et de son plan d'action, bien qu'elle soit une activité habilitante, s'inscrit dans cette dynamique.

La stratégie nationale sur la diversité biologique vient donc compléter les grandes orientations du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE) qui sont des documents de référence de la politique nationale de protection de l'environnement et de la biodiversité. Le PANE vise à fournir à la Mauritanie un cadre cohérent d'actions pour la bonne gouvernance environnementale en général, et pour la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, en particulier. Les différentes dispositions politiques et institutionnelles mises en place par le gouvernement expriment clairement le lien entre la protection de l'environnement et le développement économique. Et le fait d'inverser la spirale de dégradation de l'environnement devrait bénéficier principalement aux populations les plus démunies tout en préservant l'exceptionnelle richesse en biodiversité.

La deuxième phase d'élaboration du PANE a été caractérisée par une approche programme plus décentralisée, mettant l'accent sur la synergie entre les activités du PANE II avec les divers autres programmes de développement rural des zones ou régions où la pression de la population est la plus forte. Sur le terrain, le programme lui-même fera largement appel à la participation et à la responsabilisation des acteurs locaux dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Enfin, la conservation et la gestion durable des ressources de la biodiversité ne sont plus considérées comme une composante en soi, car elles recouvrent toutes les activités, et sont prises en compte dans les diverses composantes du PANE II, lequel comporte aussi une composante environnement marin et côtier.

II. INFORMATIONS GENERALES SUR LA MAURITANIE

II.1 Localisation du pays

Située entre le 15^{ème} et le 27^{ème} parallèle nord, le territoire de la République Islamique de Mauritanie s'étend sur une superficie de 1.030.700 km². Elle est limitée au Nord par l'ex-Sahara Occidental et l'Algérie, à l'Est par le Mali, au Sud par le Mali et le Sénégal et à l'Ouest par l'Océan Atlantique sur une côte d'une longueur de plus de 700 Km.

Au plan administratif, le pays est divisé en 13 Wilayas (région), subdivisées à leur tour en 55 Moughataas (Départements) et 218 Communes. Les moughataas de Dhar (54 ème) avec comme Chef de lieu N'beiket Lahwache et celle de Chami (55 ème) sont de création récente.

Chaque Wilaya est placée sous l'autorité d'un Wali (Gouverneur), tandis que les Moughataa sont dirigés par des Hakems (Préfets). Les communes sont gérées par les Maires élus au suffrage universel.

Les Maires sont assistés d'un Conseil Municipal dont le nombre de conseillers est fonction de l'importance de la population de chaque commune. La plus petite entité administrative est le village pour ce qui est des zones sédentarisées et le campement pour ce qui est des populations encore nomades.

II.2 Principales caractéristiques physiques et climatiques

La Mauritanie est caractérisée par un climat généralement chaud et sec, saharien au nord, et sahélien au sud. Il est doux en bordure de la côte Atlantique. Les températures sont variables avec des maxima qui oscillent entre 44° et 47° C en mai et juin et des minima de 19 à 10° C en janvier et février. Ce climat variable est régi par trois centres d'action :

- Alizés maritimes, issus de l'anticyclone des Açores, soufflent de manière permanente sur le littoral mauritanien du nord au nord-ouest au sud et sud-est ;
- Mousson issue de l'anticyclone de Sainte Hélène, centrée sur l'Atlantique sud qui souffle du sud au sud-ouest, est responsable des pluies estivales ;
- Harmattan, issu des cellules anticycloniques qui souffle du nord au sud, est frais et sec pendant l'hiver et chaud et sec pendant l'été.

En tenant compte de la pluviométrie et de sa répartition au cours de l'année, on distingue en Mauritanie :

- un climat tropical sec de type sahélo-soudanais caractérisé par huit mois secs dans l'extrême sud du pays (pluviométrie supérieure ou égale à 400 mm) ;
- un climat subdésertique de type sahélo-saharien au centre caractérisé par une forte amplitude thermique et une pluviosité comprise entre 200 et 300 mm ;
- un climat désertique de type saharien au nord caractérisé par une pluviosité inférieure à 100 mm/an.

Durant les vingt-cinq (25) dernières années, trois grandes sécheresses ont été enregistrées, entre 1984-85, 1991-92 et 2009-2010. Durant ces années, la pluviométrie était inférieure de 35 à 70% à la moyenne nationale.

La Mauritanie est couverte par deux écozones ou régions biogéographiques terrestres sur les huit au plan mondial. Il s'agit du paléarctique et de l'afro-tropical. Elle se déploie sur quatre zones éco-

climatiques : la zone aride, la zone sahélienne, la zone du fleuve et la façade maritime.

La Mauritanie est de tous les pays sahélo-sahariens le plus occidental, celui où le désert vient à la rencontre de l'océan au point parfois de s'y noyer, où le Sahel côtoie le Sahara de manière qui porte confusions, où s'effectue l'introgression des flores tropicale et méditerranéenne, le brassage des cultures arabo-berbères et négro-africaines.

Sur le plan climatique, l'ombrique est le facteur cardinal, et l'ensemble des auteurs reconnaît en l'isohyète 150 mm, une limite satisfaisante entre domaine saharien et domaine sahélien; la faiblesse des altitudes (tout le pays se situe au-dessous de 920 m d'altitude) n'autorise aucune variation adiabatique, bien que l'orographie joue un rôle non négligeable dans la distribution des pluies.

Le pays peut être donc subdivisé en deux zones d'inégales importances : une région saharienne sur les 3/4 Nord et une région sahélienne sur le 1/4 restant. En plus, on peut surimposer à ce tableau deux domaines azonaux, à l'Ouest le secteur littoral, au Sud le secteur de la Vallée du Fleuve Sénégal, bien individualisés par leur éco-géographie.

Zones hyperarides, arides et semi-arides se côtoient, les premières gagnant inexorablement du terrain et avec la sécheresse persistante, la frange sahélienne ne fait que s'amincir. Grâce à l'humidité océanique, la façade maritime échappe quelque peu aux méfaits de la sécheresse climatique. Toute cette région concerne le grand bassin sénégal-mauritanien qui délimite un territoire, le littoral, de faible altitude, où l'uniformité du peuplement végétal domine très largement.

II.3 Population et ses tendances

La population de la Mauritanie, en 2000 (année de référence) est de 2 508 159 habitants dont 2 379 996 de sédentaires et 128 163 de nomades. En 2011, cette population a atteint 3 340 000 habitants dont 1 680 000 femmes et 1 660 000 hommes. La proportion de la population nomade, qui était de 33% en 1977, est passée à 12 % en 1988 pour s'établir à 5 % en 2000.

Le taux de croissance moyen annuel de la population entre les recensements de 1988 et 2000 est de 2,4 % pour l'ensemble national. Seules les Wilaya du Guidimakha (3,4 %), l'Assaba (3%), et Nouakchott (2,8 %) montrent un taux de croissance de la population supérieur à la moyenne nationale.

Le taux brut de natalité s'établit à 31 pour mille, alors que l'indice synthétique de fécondité indique un nombre moyen de 4,4 enfants par femme. La structure par âge et par sexe de la population est restée relativement constante: près de 44 % ont moins de 15 ans, 50,5 % sont âgés entre 15 et 19 ans et 5,6 % ont plus de 60 ans. Quant aux rapports de la masculinité, ils sont restés stables entre 1998 et 2000 soit au plan national 98 hommes pour 100 femmes.

III. APERÇU DE L'ETAT ET DES TENDANCES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET LES MENACES QUI PESENT SUR ELLE

III. 1. Présentation générale de la diversité biologique nationale

III.1.1 – Ecosystèmes, espèces et ressources génétiques continentaux

III.1.1.1 – Aperçu sur l'état de la biodiversité continentale

Le domaine continental comporte de grands écosystèmes qui diffèrent selon la hauteur des pluies annuelles et l'indice de végétation. Il s'agit des écosystèmes sahéliens et des écosystèmes sahariens à l'intérieur desquels se trouvent un réseau important de zones humides. Les écosystèmes sahéliens reçoivent une pluviométrie annuelle supérieure à 200 mm et les écosystèmes sahariens des hauteurs annuelles de pluies inférieures à 200 mm. Ces deux écosystèmes représentent aussi la zone pastorale qui est d'une très grande importance sociale.

La couverture forestière est estimée, en 2010, à 317.000 ha. Elle est constituée principalement de formations naturelles dominées par des mimosacées, césalpiniacées, des fabacées et des combrétacées. Au total, on compte dans ces zones environ mille deux cent espèces végétales. Ce sont des milieux dont les cortèges floristiques et faunistiques diffèrent, parfois considérablement, avec les conditions du milieu, en particulier, la température, les précipitations, l'altitude, la nature du sol, etc.

La région saharienne du pays comporte d'autres écosystèmes portant le même nom et qui, de par leurs formations végétales, sont très souvent rattachés aux écosystèmes méditerranéens. En effet, une partie du nord du pays se trouve hors de la zone intertropicale et bénéficie de ce fait de l'influence du climat méditerranéen.

Les zones humides situées à l'intérieur de ces deux ensembles sont deux types. Il s'agit des oasis dans la zone saharienne et de mares endoréiques dans la zone sahélienne. Le nombre de ces dernières n'est pas bien connu mais plusieurs études les estiment à plusieurs centaines. Ces mares constituent des lieux de concentration de la biodiversité faunique et floristique et jouent un rôle important dans la migration de l'avifaune migratrice afro-tropicale et du paléarctique occidental d'où leur dimension internationale. Ces zones humides subissent malheureusement plusieurs pressions d'ordre anthropique et d'ordre climatique à cause de la dépendance de leur alimentation en eau de la pluviométrie. Une stratégie nationale de conservation de ces zones humides est en cours d'élaboration et permettrait certainement d'améliorer de façon sensible leur état de conservation.

Parmi également les principales composantes de ces deux grands domaines continentaux, la zone agricole couvrant une superficie de 326 800 ha, dont 11,5 % seulement pour l'agriculture irriguée.

Sur le plan taxonomique, le milieu continental, avec sa composante végétale, constitue, et de loin, le milieu le plus riche en termes d'espèces avec plus de 1200 espèces végétales réparties en cent quinze familles dont huit familles (Poacées, Cypéracées, Astéracées, Euphorbiacées, Convolvulacées, Malvacées et Crucifères) réunissent à elles seules plus de cinquante pour cent des espèces. Les autres familles sont souvent mono-génériques, voire mono-spécifiques (source ISS, 1991).

Les ressources génétiques terrestres sont nombreuses et d'une importance capitale pour le maintien de l'équilibre écologique du pays et de son développement socio-économique. On y distingue des ressources génétiques d'intérêt écologique parfaitement adaptées aux conditions du milieu et qui, seules pourraient assurer la restauration, la réhabilitation des milieux dégradés ; mais, il existe également d'importantes ressources génétiques d'intérêt socio-économique qui, avec leurs formes

sauvages apparentées, constituent un patrimoine biologique vital susceptible de contribuer à assurer, surtout dans le domaine agricole, une certaine autonomie en matière de sécurité alimentaire.

III.1.1.1.1. Ressources végétales

III.1.1.1.1.1. Ressources agricoles

Fortement influencée par la présence de l'eau, l'agriculture mauritanienne est par conséquent très localisée à l'Est et au Sud Est du pays, et le long du fleuve Sénégal. La production agricole relève de cinq grands systèmes de cultures: (i) le système pluvial Dieri, très sensible au régime des pluies (56 800 à 183 400 ha cultivés par année); (ii) le système de culture derrière barrages et bas-fonds (14 000 à 66 700 ha cultivés annuellement); (iii) les systèmes de décrue naturelle ou contrôlée le long du fleuve Sénégal (7 360 à 38 700 ha cultivés annuellement); (iv) le système oasien (4 751 ha de palmier dattier et 244 ha de culture sous palmier); (v) l'agriculture irriguée avec un potentiel irrigable de 137.000 ha (37 700 ha net aménagés pour environ 20 000 ha cultivés par année). Les rendements fluctuent énormément, mais la moyenne pour les céréales s'établit à 547 kg/ha en système pluvial, 744 kg/ha en culture derrière barrage, 763 kg/ha en culture de décrue et 4t/ha en culture irriguée pour le riz.

En zone oasienne, la composante agricole repose essentiellement sur le palmier dattier. Plus de 200 cultivars de palmiers ont été dénombrés dans les oasis en Mauritanie. L'agriculture oasienne, traditionnellement irriguée, a joué, au cours de son évolution, un rôle social particulièrement important, ayant permis la sédentarisation des populations locales. Elle a récemment évolué vers une activité économique à grande valeur ajoutée.

Dans l'ensemble, les productions agricoles ne couvrent que 40 % des besoins alimentaires de la population. Le déficit est structurel et le pays est importateur net de produits alimentaires.

Le secteur rural tient une place importante dans l'économie, occupant environ 60 % de la population et contribuant pour plus de 22 % à la formation du PIB, soit environ 16 milliards d'Ouguiyas en 1997. L'agriculture proprement dite contribue à elle seule à 4,7 % du PIB.

Face au rétrécissement des superficies cultivables consécutif aux différentes sécheresses et à la mauvaise gestion des terres, bon nombre de ressources phytogénétiques essentielles à la sécurité alimentaire et au développement futur de l'agriculture sont aujourd'hui menacées. Parmi celles-ci figurent des espèces qui fournissent les cultures vivrières de base.

L'agro-biodiversité en Mauritanie est menacée par la disparition progressive de plantes sauvages importantes pour l'alimentation et d'espèces sauvages endémiques apparentées à des plantes cultivées, la concentration de la production alimentaire autour d'un nombre réduit de céréales cultivées et d'espèces sauvages apparentées, l'insuffisance de mesures adéquates de protection des cultivars et des semences, la pression démographique entraînant l'exploitation de sols pauvres, la salinisation des terres agricoles causée par la mauvaise gestion des niveaux d'eau des milieux humides, la mauvaise gestion des pesticides et engrais; la faible valorisation des connaissances et des pratiques agricoles traditionnelles et la faible intégration de l'agriculture, du pastoralisme et de l'exploitation des ressources ligneuses.

L'agro-biodiversité est basée essentiellement sur des céréales avec les espèces comme le riz, le maïs, le sorgho, le blé, l'orge et les cultures maraîchères en irriguée tandis qu'en pluvial les principales spéculations sont le mil, le niébé et la pastèque. Ces cultures sont exposées aux contraintes de sécheresse et de désertification. Malgré la maîtrise de l'eau, le système d'intensification n'a pas permis aux productions céréalières de couvrir les besoins des populations.

Il ressort de plusieurs rapports nationaux que l'appauvrissement de l'agro-biodiversité est important et que le processus d'érosion" se poursuit. Toutefois, il est difficile de parler avec une certitude ou une précision absolue du taux d'appauvrissement de la diversité, car aucun inventaire global du patrimoine actuel n'a été dressé.

En relation avec la problématique de la baisse des rendements de la riziculture et en partenariat avec AfricaRice (Le Centre du riz pour l'Afrique), la recherche agricole (CNRADA) oriente de plus en plus ses travaux sur :

- la collection et la caractérisation de variétés de riz tolérantes au froid (75 variétés) et à la salinité (56 variétés) ;
- des essais de comportement de 18 variétés hybrides de riz ;
- la sélection variétale participative portant sur 17 variétés prometteuses de riz dont 6 variétés à cycle moyen, 6 à cycle court et 5 à grain de qualité.

Seize (16) variétés de riz améliorées ont été homologuées en 2012.

III.1.1.1.2.Ressources ligneuses et non ligneuses

Des formations arbustives ou arborées sont réparties sur environ 4,25 % du territoire mauritanien dont moins de 3,5 % sont accessibles à l'exploitation. En matière de ressources forestières, la Mauritanie dispose de 30 forêts classées, d'une superficie globale de 48.000 ha environ. A ceci s'ajoutent les mangroves de la zone du bas delta et du Parc national du banc d'Arguin.

Les zones humides qui jouent un rôle important pour la production agricole renferment diverses ressources ligneuses et non ligneuses qui sont exploitées par les populations locales: plantes médicinales, roseaux (utilisées dans la construction des cases), le *Sporobolus robustus* (destiné à la confection des nattes), l'*Acacia nilotica* (dont les gousses sont utilisées dans le tannage des peaux), graines et bulbes de *Nymphaea* (comme apport alimentaire), henné (produit cosmétique), etc. Par l'importance de ses peuplements d'*Acacia senegal*, la Mauritanie était jadis classée comme deuxième producteur mondial de gomme arabique, avec une production annuelle moyenne de 5.700 tonnes entre 1968 et 1972. À l'heure actuelle, cette production est de moins de 500 tonnes par an, malgré un début de régénération favorisé par une amélioration récente de la pluviométrie.

Les ressources ligneuses et non ligneuses subissent les influences des facteurs comme la sécheresse chronique, l'accroissement de la consommation du bois de feu et du charbon de bois, l'usage du bois à des fins de construction et de fabrication des outils de ménage, le défrichement à des fins de production agricole, le surpâturage des animaux domestiques, les feux de brousse, la cueillette des produits non ligneux à des fins commerciales et un manque de concertation des utilisateurs de ces ressources.

Le pays, ayant connu une croissance démographique et une forte tendance à la sédentarisation, la structure d'aménagement du territoire et d'occupation du sol et l'armature urbaine de la Mauritanie se sont beaucoup transformées. Plusieurs nouvelles agglomérations sont apparues et beaucoup de campements nomades se sont transformés en villages sédentaires de façon anarchique. Malheureusement, la multiplication de ces villages sédentaires se fait aux dépens de l'espace forestier et des ressources qu'il recèle. Selon le CSLP III, la population urbaine représente 60% de la population totale et le reste comprend une forte proportion de population rurale, soit environ 35% et nomade (5%). La superficie annuellement « grignotée » par les différentes formes d'urbanisation n'est pas connue. Mais une chose est certaine, la régression de l'espace forestier au profit des villes est importante. L'extension des villes comme Kiffa, Aioun El Atrouss, Kaédi est très expressive.

Dans la vallée du fleuve Sénégal, plusieurs forêts classées disparaissent progressivement et cèdent leur place à des aménagements hydro-agricoles. Or ces forêts classées représentent le chantre de la biodiversité et de la conservation des ressources phyto-génétiques. La Mauritanie compte une trentaine de forêts classées couvrant une superficie totale de près de 48 000 ha. Malheureusement certaines de ces forêts ont disparu (Koundi 4 470 ha, Mbarwadji 486 ha, Bouhajra 320 ha, Afnia 507 ha, Neham 13 040 ha, etc.) pour cause de sécheresse et de pression agricole et d'autres ont vu leur superficie réduite. Une stratégie de restauration des forêts classées a été élaborée mais son plan d'action n'a pas été mis en œuvre.

Tableau 1. Forêts classées de Mauritanie, localisation et superficies

Superficie forestière par Wilaya (ha)	Forêt	Superficie (ha)	% par rapport à la superficie forestière de la Wilaya
Trarza : 1.000.000	Bouhajra	320	
	Keur Mour	450	
	Mbarwadji	486	
	Djoli	627	
	Koundi	4470	
	Gani	2200	
Total 1		8553	0,8
Brakna : 1.300.000	Tessem	453	
	Mboya	2940	
	Dar El Barka	328	
	Olologo	217	
	Silbé	2736	
	Afnia	507	
	Lopel	582	
	Ganki	600	
Total 2		8.363	0,6
Gorgol : 1.100.000	Diorbivol	754	
	Dindi	395	
	Dao	958	
	YameNdiaye	530	
	Ngouye	1825	
	Total 3		4.462
Guidimakha : 700.000	Melgue	606	
	Seydou	320	
	Bouli	600	
	Kalinioro	610	
	OuldJrid	115	
	Total 4		2.251
Assaba : 2.500.000	Nehame	13 040	
	Marai Sder	3 065	
Total 5		16.105	0,6
Tagant : 700.000	El Mechra	450	
	Legdeim	550	
	Tintane	4 995	
Total 6		5.995	0,8
Hodh Gharbi : 3.000.000	Tamourt Tamchekett	1 650	
Total 7		1.650	0,1

II.1.1.1.3. Elevage et ressources pastorales

L'élevage est très important dans l'économie nationale puisqu'il représente 80 % du PIB du secteur agricole. Le secteur de l'élevage compte plus de 1.700.000 bovins, 1.350.000 camelins, 8.300.000 ovins et 5.500.000 caprins¹, 3,4 millions de volailles locales, 250.000 asins et 63.000 équins. Ces effectifs, en augmentation régulière, donnent un total de 3.532.640 d'unités de bétail tropical (UBT), soit environ 1,4 UBT² par habitant. Le taux de croissance est de 1,4% pour les bovins, 0,7% pour les camelins, 5,1% pour les petits ruminants³. L'élevage des ovins, bovins, camelins est pratiqué par les ménages riches et moyens, tandis que celui des caprins est l'apanage des ménages pauvres avec de petits effectifs d'une dizaine de têtes.

L'élevage demeure la principale assurance contre les risques pour des millions de personnes. Avec une croissance annuelle moyenne estimée à 2,1 % pour la viande rouge et 1,4 % pour le lait⁴, la demande en produits animaux devrait augmenter. Les terres pâturables, estimées à 102 millions d'hectares, accueillent un peu plus de 3,5 millions d'UBT, alors que la charge théorique serait d'environ 5 millions d'UBT. Cette sous-exploitation des pâturages s'explique par une mauvaise répartition des points d'eau, entraînant une surexploitation des ressources des zones abondantes. La production annuelle de viande rouge s'élève à 74,6 milliers de tonnes. La valeur ajoutée du sous-secteur en prenant en compte les filières de transformation/distribution a été évaluée à 82 milliards d'UM.

Cet élevage est aujourd'hui confronté à de nombreuses contraintes dont les aléas climatiques, le surpâturage, notamment autour des points d'eau dans les zones de concentration du cheptel, la faible intégration de l'agriculture et de l'élevage avec pour conséquence la perte de fumier naturel et l'utilisation incomplète des sous-produits dans l'alimentation du bétail, la faible productivité des animaux élevés, la faible production de fourrage en irrigué, la faible industrialisation malgré l'existence récente de quelques unités de transformation de lait et aliments concentrés pour bétail, l'enclavement des zones de production et le manque de financement des activités liées à l'élevage (absence de crédit dédié à l'élevage).

Le rapport entre Unité de Bétail Tropical et la population, qui est de 1,55 est le plus élevé de la sous-région. La répartition spatio-temporelle de ce cheptel est conditionnée par l'évolution des isohyètes et les types d'élevage.

L'élevage mauritanien est de type extensif mais on assiste depuis quelques années à une évolution vers d'autres formes d'élevage (péri-urbain et la création de centres d'insémination artificielle).

Au cours des vingt dernières années, les systèmes de production ont été marqués par des évolutions profondes liées aux tendances pluviométriques, aux mouvements des populations et aux appuis qui ont été apportés (ou ont manqué) au secteur de l'élevage. Ces évolutions ont eu pour conséquence un accroissement urbain (exode rural), et elles ont notamment induit à une modification importante des systèmes de production. Ceci a conduit à une régression des systèmes nomades et une transition vers les systèmes transhumants et à la fixation des animaux autour des grandes agglomérations avec le développement d'élevages laitiers péri-urbains.

Les principales espèces et races élevées en Mauritanie sont réparties dans le tableau 2.

¹ Source : Direction Elevage - (2009).

² UBT: Unité de Bétail Tropical correspond à un bovin de 250 kg vif

³ IEPC, Banque mondiale FAO-2002.

⁴ IEPC, Banque mondiale FAO-2002.

Tableau 2. Principales espèces et races animales élevées en Mauritanie (Source : FAO, 2003)

Espèce	Race	Localisation principale	Aptitudes prédominantes
Camelins	Dromadaire de l'Aftout	Centre	Lait, viande, transport
	Dromadaire du Sahel	Nord et Nord Est	Lait, viande, transport
Bovins	Zébu maure	Centre et Est	Lait (viande)
	Zébu peul (Gobra)	Sud et Sud Est	Viande (lait)
Ovins	Mouton maure à poils ras	Sud et Sud Est	Viande
	Mouton maure à poils longs	Sud et Sud Est	Viande et poils
	Mouton peul	Sud et Sud Est	Viande
Caprins	Chèvre du Sahel	Tout le pays	Lait et viande
	Chèvre naine de l'Est	Sud et Sud Est	Lait (viande)
	Gouéra	Agglomérations	Lait
Asins	Âne commun d'Afrique	Tout le pays	Travail
Equins	Cheval Arabe	Centre et Sud Est	Transport
	Cheval Barbe	Sud	Transport
Volailles	Poule locale	Tout le pays	Viande (œufs)

III.1.1.2. Tendances

Il n'existe aucune étude récente sur les tendances d'évolution (réduction ou augmentation) des surfaces occupées par les écosystèmes terrestres. Tous les chiffres avancés sont des estimations de la FAO généralement. Les observations sur le terrain montrent une forte tendance à la réduction de leurs surfaces sous les pressions simultanées de plusieurs facteurs: défrichement au profit de l'agriculture, prélèvement des produits ligneux (notamment du bois et du charbon de bois) en quantité supérieure à la possibilité biologique, surpâturage de la strate herbacée, des feuilles et des fruits par les animaux, l'extension des surfaces urbanisées et des équipements. Le capital forestier du pays est déjà largement entamé et la conscience nationale est loin d'être mobilisée. Le bilan énergétique du pays est encore constitué à plus de 80% de combustibles traditionnels d'origine forestière et la demande en bois-énergie est de 2,5 fois plus élevée que la productivité annuelle de l'ensemble des formations forestières actuelles du pays et de plus de 10 fois celle des ressources forestières réellement accessibles. S'il n'y a pas rapidement une substitution des combustibles forestiers, surtout en milieu rural, les ressources ligneuses du pays vont disparaître.

La couverture forestière qui a été estimée (1980-85) à un total de **4.387.000 ha**, dont **602.000 ha** de forêt, y compris les forêts classées, est passée à environ 415.000 ha en 1990 et n'est plus que 317.000 ha en 2010 d'après les derniers chiffres publiés par la FAO, soit une régression moyenne d'environ 10.000 ha par an au cours des dix dernières années ce qui correspond à un taux annuel de changement de moins 2,7%.

La répartition des ensembles phytogéographiques est liée aux conditions climato-pédologiques. Plusieurs formations forestières de production sont concentrées surtout dans l'extrême Sud du pays où la pluviométrie oscille entre 200 et 400 mm où domine une savane arborée sahélo-soudanienne.

Le degré de régression des surfaces occupées par les formations végétales diffère d'une Wilaya à l'autre et ce selon le degré de la pression et les besoins des populations riveraines en produits et en espaces forestiers pour l'agriculture. Une chose est sûre, cette régression concerne l'ensemble des Wilayas du pays.

Dans le cadre des activités de la CBD, la Mauritanie a évalué l'efficacité de gestion de ses aires protégées. Cette évaluation qui a été effectuée avec l'outil RAPPAM concernait sept (7) aires protégées dont deux sont en cours d'étude (Guelb Er Richatt et Baie de l'Etoile). L'ensemble des aires protégées couvrent une superficie totale de 1 702 410 ha. Mais seulement deux aires protégées sont situées en zone continentale (Guelb Er Richatt et El Aguer) et les autres sont situées sur la côte (Cap Blanc, Baie de l'Etoile, Banc d'Arguin, Chat Boul et Parc National du Diawling).

Les résultats de cette analyse sont les suivants :

1. Le réseau d'aires protégées de Mauritanie est bien représentatif de la diversité des écosystèmes côtiers. Les sites où il y a de l'endémisme sont protégés : il y a 2 espèces endémiques au PNBA (Héron cendré/*Ardea cinerea monicae* et Spatule blanche/ (*Platalea leucorodiabalsaci*) et le Phoque moine au Cap Blanc, bien que non endémique, y trouve là un site d'importance mondiale pour sa survie. Néanmoins, d'une manière générale le plan et la configuration du réseau d'aires protégées n'optimisent pas encore la conservation de la biodiversité.
2. Le réseau ne couvre pas les zones humides de l'est où il existe plusieurs lacs ou mares (zones humides) : le lac de Mahmouda par exemple, où ont été comptées en septembre 2008 plus de 6000 cigognes blanches, va être proposé comme aire protégée, ou encore Mâle, Aleg, etc. La Coopération technique allemande est très active dans cette région (production d'un livre en cours sur ces zones humides).
3. De plus, il apparaît que le réseau d'aires protégées ne protège pas bien les espèces terrestres comme les Gazelles saharo sahéliennes, l'Outarde, le Lièvre. Certaines espèces végétales sont en train de disparaître.
4. Le réseau d'aires protégées de Mauritanie n'est généralement pas constitué d'écosystèmes intacts (biodiversité native). Le PND est un site restauré. Un site comme El Agher est fortement dégradé. A Guelb Er Richatt, l'écosystème commence à se dégrader.
5. Il n'y a pas de protection particulière des zones de transition entre les écosystèmes : en particulier il n'y a pas de protection de la zone entre le PND et le PNBA.

Faisant suite à ce travail, six (06) sites continentaux ont été identifiés, cartographiés et caractérisés dans le cadre du programme de travail de la CBD sur les aires protégées (PoWPA) pour être proposés comme sites à classer. Parmi ces sites deux sont des zones humides. Il s'agit du Lac de Mâle et de la Mare de Mahmouda.

La Mauritanie connaît actuellement une baisse de la population rurale qui représentait au début des années soixante, 75% de la population totale dont les nomades qui ne représentent en 2000 que 5% de la population du pays. Cette tendance à la sédentarisation accentue la pression sur les espaces forestiers qui disparaissent progressivement cédant leur place à de nouvelles agglomérations. Les déséquilibres population/ressources naturelles sont prononcés dans les zones disposant des ressources hydriques importantes (puits pastoraux, sondages, zones humides, etc.) et de ressources fourragères où les tensions sur la terre, l'eau et les ressources végétales sont très courantes.

III.1.1.3 Menaces

Les principales menaces qui affectent le domaine terrestre et ses écosystèmes sont :

- **Le surpâturage.** Toutes les forêts appartiennent au domaine privé de l'Etat et sont surexploitées. L'article 11 de la loi portant code pastoral stipule *que les pasteurs et leurs animaux jouissent, en toutes circonstances, sauf limitation temporaire, de la liberté d'accéder aux ressources pastorales situées sur les espaces autres que ceux affectés provisoirement ou à titre définitif d'un droit d'usage exclusif, accordé à des tiers, conformément aux lois et*

règlements en vigueur. Cette même loi mentionne que *les ressources pastorales en eau, en pâturages herbacés et aériens, en carrière d'amersal ou en terrain à lécher, appartiennent à la Nation, à l'exception de celles qui sont situées dans des propriétés privées collectives ou individuelles (article 9).*

Aussi, sous l'effet de la pauvreté, il s'est développé un système d'exploitation particulier des zones pastorales situées dans le domaine forestier impliquant les populations locales, usagers traditionnels, cependant, avec un cheptel de plus grandes tailles appartenant à des investisseurs citadins.

Il a été constaté, même si l'on reconnaît l'importance de la mobilité du cheptel dans la gestion des ressources pastorales, que les dégâts causés par ce système d'exploitation est parfois désastreux pour un patrimoine sylvo-pastoral déjà très fragile et fragilisé davantage par des conditions climatiques très défavorables, mais surtout par un accès quasi-libre à tout usager potentiel. Il a également été constaté que ce surpâturage ainsi que les prélèvements des fruits et des produits des sous-bois, effectués dans ces milieux boisés y empêchent toute régénération naturelle des essences principales.

L'espace pastoral couvre une superficie de 13 848 000 ha soit environ 14 % de la superficie totale du pays.

L'objectif de la stratégie nationale de développement durable (SNDD) et de son plan d'action est d'inverser les tendances actuelles de la dégradation du couvert végétal par le reboisement, la régénération et l'amélioration sylvo-pastorale, ainsi que le développement intégré des zones ressources naturelles. Le Plan d'action National pour l'Environnement (PANE) fait du reboisement une action prioritaire de reconstitution et de mise en valeur des ressources forestières. Chaque année des milliers d'hectares sont reboisés par les services forestiers. A titre d'exemple, la superficie reboisée en 2012 a atteint environ 20. 000 ha

- **Surexploitation des produits forestiers et non ligneux** : malgré le fait que le service forestier concentré les efforts sur le contrôle de l'exploitation des produits ligneux forestiers destinés à la commercialisation (bois de feu et charbon de bois), ceux-ci sont de nos jours surexploités et parfois hors du contrôle des services compétents. Les produits forestiers non ligneux (feuilles, fruits, gomme, résines, écorce, etc.) sont très sérieusement et illégalement surexploités. Dans certains cas, il ne reste même pas suffisamment de semences pour la régénération naturelle.

Les populations rurales sont marquées par un indice de pauvreté élevé et la forêt constitue la principale source de revenus pour ces populations. Cette situation est aggravée par l'absence d'une réglementation appropriée pour une gestion participative, en termes de cogestion de ces espaces boisés, alors que le code forestier prévoit des dispositions pour le transfert de gestion aux collectivités locales et la délégation de gestion aux associations et privés.

- **Fragmentation des habitats** : le couvert végétal mauritanien est très fragmenté .La cause principale est la sécheresse et la désertification. A ces causes naturelles, s'ajoute la conversion des espaces forestiers en terres agricoles ou en infrastructures de développement (agglomérations, routes,). Il faut noter qu'une forêt fragmentée ne peut en aucun cas comporter autant d'espèces qu'une forêt intégrale et qu'elle continuerait à perdre ses valeurs biologiques sous l'effet de la fragmentation même en l'absence d'autres pressions. La fragmentation des forêts est la conséquence de l'urbanisation galopante et anarchique et de construction de routes, mais elle est aussi le résultat des défrichements des terres de parcours pour l'agriculture qui constitue, en plus, une vraie menace sur la durabilité des ressources pastorales.
- **Braconnage** : Le braconnage est une véritable contrainte à une conservation et une utilisation durable de la biodiversité. Nombreuses espèces, aussi bien fauniques que

floristiques, sont prélevées de façon illicite. Même pour certaines espèces des plus menacées et des plus « surveillées » et « réglementées », il n'est pas rare de tomber sur des prélèvements illicites.

En effet, par rapport à la faune, la loi 97-006 du 20 janvier 1977 portant code de la chasse et de la protection de la nature à son article 8 alinéa 1 stipule *qu'afin de créer de nouvelles conditions de régénération de la faune, toutes activités de chasse seront strictement limitées sur l'ensemble du territoire Mauritanien*. Cette même loi classe les espèces en deux catégories : Catégories 1 : les espèces intégralement protégées qui ne peuvent être tuées que pour des prélèvements scientifiques et catégories 2 : les espèces partiellement protégées qui peuvent faire l'objet d'activités contrôlées de chasse. Avec le développement de la technologie (l'apparition des véhicule tout terrain et des GPS) toutes les espèces font l'objet d'un braconnage même dans les coins les plus reculés et difficiles d'accès. Ce braconnage concerne principalement les espèces inscrites à la catégorie 1. Il s'agit, en particulier, d'antilopes sahélo-sahariennes (gazelle dorcas, gazelle à front roux, mouflons à manchettes, etc.), d'outardes (outarde arabe, outarde houbara, outarde à ventre noir, etc.) et du lièvre.

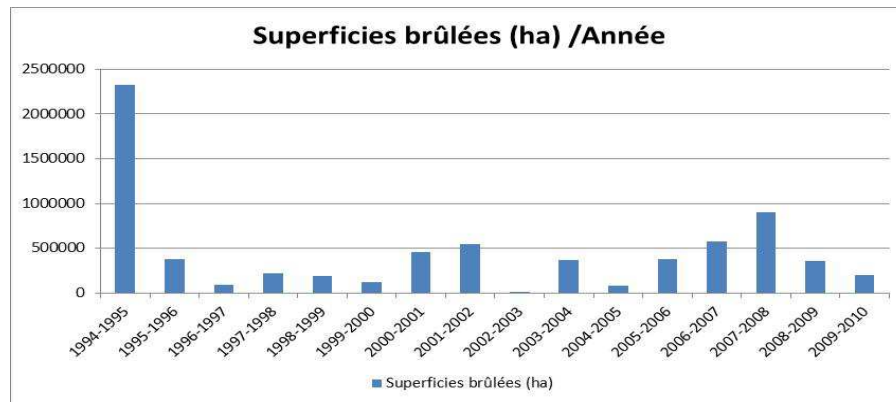
Les espèces végétales sont aussi classées en deux catégories (espèces intégralement protégées et espèces partiellement protégées). Leur exploitation est réglementée par le code forestier. Malgré le contrôle exercé par le service forestier quasiment toutes les espèces sont exploitées de façon illicite pour divers usages (bois de feu, charbon de bois, bois de service, bois d'œuvre, pharmacopée, cueillette de fruits, de fleurs, de feuilles, fourrages, etc.). Les espèces les plus menacées sont celles qui sont utilisées comme bois de feu et charbon de bois. Il s'agit *Acacia nilotica*, *Acacia raddiana*, *Combretum glutinosum*, *Pterocarpus lucens*. D'autres espèces qui fournissent des produits d'exsudation (gomme) telles qu'*Acacia senegal*, *Acacia seyal* et *Commiphora africana* sont illégalement mutilées par des pratiques de saignée. *Sclerocarya birrea*, *Dalbergia melanoxylon* et *Balanites aegyptiaca* sont aussi braconnées à cause du fourrage (*Sclerocarya birrea* seulement) et du bois d'œuvre qu'ils fournissent. L'exploitation illicite de produits forestiers ligneux et non ligneux pour la pharmacopée concerne pratiquement toutes les espèces.

Le braconnage concerne également l'ouverture de carrière de prélèvements de sable et de gravier qui, à plus ou moins longs termes, induisent de profondes modifications dans la morphologie des sols et des habitats de la faune sauvage.

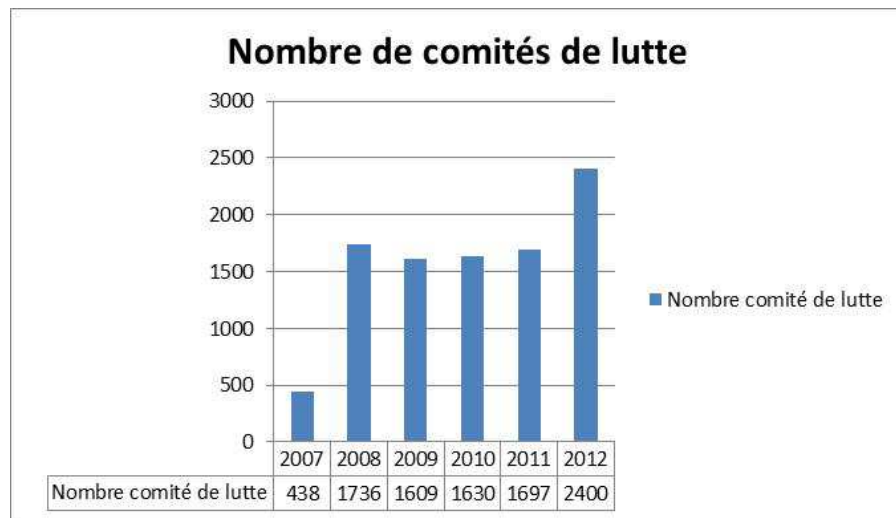
- **Changements climatiques** : La biodiversité terrestre est profondément affectée par les changements climatiques qui se manifestent dans le pays, essentiellement par une diminution des précipitations et des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et de plus en plus longues. Les températures plus élevées et les précipitations plus faibles placent les écosystèmes terrestres forestiers et agricoles sous un sévère stress. Il en a certainement résulté des dégradations de formations végétales, la perte de terres agricoles ; mais, aussi, l'affaiblissement d'équilibres écologiques nécessaires et vitaux pour un développement socioéconomique soutenu du pays.

Les observations enregistrées dans les années soixante-dix qui correspondent à une période au début de plusieurs décennies de sécheresse qu'a connu le pays montrent des signes évidents de l'impact des changements climatiques sur la production agricole notamment la production de l'agriculture sous pluie et derrière barrage. Les risques notés sont : une tendance à l'augmentation de la température et une tendance à la réduction des précipitations qui seront accompagnées d'une réduction des rendements des céréales et d'un accroissement des besoins en eau des cultures et de la flore. Les changements climatiques auront également, et certainement, un effet négatif sur les formations végétales, leur productivité et sur la diversité biologique animale, végétale et microbienne qui utilise ces écosystèmes en tant qu'habitats.

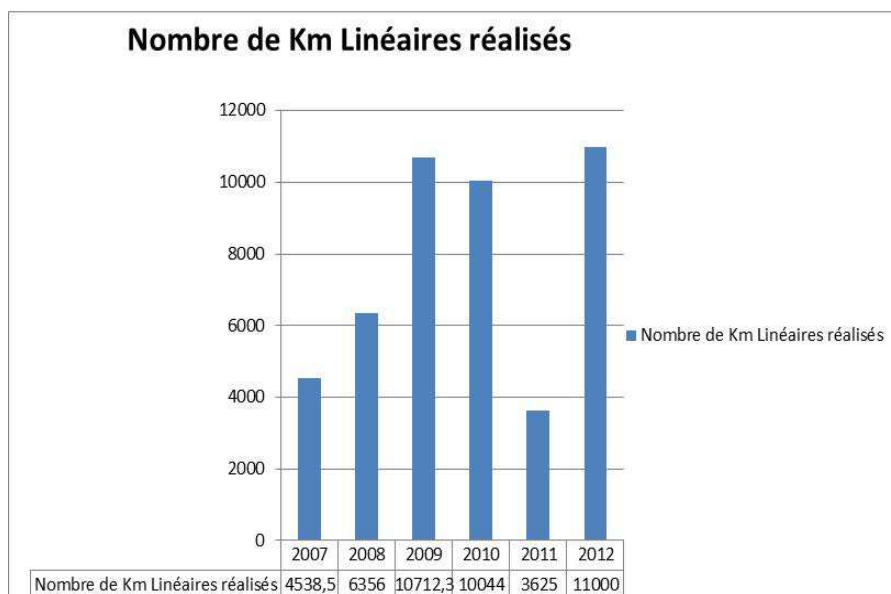
- Feux de brousse** : De façon générale, le feu constitue une véritable menace pour les formations végétales bien que la superficie pastorale perdue annuellement à cause des incendies, demeure relativement faible par rapport à l'étendue de la zone pastorale du pays (entre 0,006 et 0,16% par an). En effet, de 2007 à 2012, la superficie moyenne détruite par le feu n'était que de 1 362 ha/an. La superficie brûlée est passée de 322 000 ha/an en 1995 à 203 205 en 2010. Les Wilayas (régions) du Hodh El Chargui, du Hodh El Gharbi, de l'Assaba, du Gorgol, du Brakna, du Trarza et du Guidimakha sont les plus touchées par la problématique des feux de forêts. Cependant, il y a lieu de souligner les efforts financiers consentis par l'Etat pour lutter contre les feux de brousse à travers l'ouverture et l'entretien d'un réseau pare feu, la sensibilisation des populations rurales et la création des comités de lutte dans chaque Wilaya (Région) agro-pastorale. Ces efforts satisfaisants, sont le fruit d'une adaptation permanente des schémas opérationnels de lutte contre les feux de brousse aux conditions de terrain et aux efforts continus menés dans l'option d'aménagement et d'équipement anti-feu des espaces pastoraux.



Graphique 1. Superficies pastorales brûlées par an



Graphique 2. Nombre de comités de lutte contre les feux de brousse formés par an



Graphique 3: *Nombre de kilomètres linéaires de pare-feu réalisés par an*

- Urbanisation :** L'urbanisation constitue, du point de vue environnement, une réelle menace pour les espaces naturels et leurs composantes biologiques. En effet, aujourd'hui, les ruraux nomades ne représentent que 5% de la population contre 73% dans les années soixante, et la population urbaine c'est-à-dire celle vivant dans les villes de plus de 5000 habitants, regroupe à l'heure actuelle près 95% d'habitant alors qu'elle formait 3% des mauritaniens au moment de l'indépendance. L'ensemble des mauritaniens se concentre à Nouakchott, dans le sud-est pastoral, et la vallée agricole du fleuve Sénégal, aussi bien dans les villages que dans les petites villes, et à Nouadhibou. La vallée du fleuve qui est avec le sud-est pastoral la zone de concentration de la biodiversité, possède la densité de population la plus élevée. Celle-ci y atteint plus de quarante habitants au km². Si la densité moyenne au niveau national est de 2,4 habitants au km²; cette densité augmente généralement en allant du nord au sud. Tous les écosystèmes continentaux sont affectés par le développement de l'agriculture et l'urbanisation. La croissance démographique y est pour beaucoup et la structure spatiale du pays s'est profondément transformée à cause de cette urbanisation.

Plusieurs villes s'étendent défiant toutes les planifications urbaines. Beaucoup de villages ruraux se sont transformés en véritables centres urbains. Cette extension s'est faite malheureusement, au détriment d'espaces pastoraux et forestiers.

La superficie annuellement perdue à l'échelle nationale par les différentes formes d'urbanisation n'est pas bien documentée. Mais l'on sait que le district de Nouakchott couvre une superficie 100 000 ha dont 80 000 ha d'espace urbain. Si les tendances actuelles d'occupation de cet espace ne s'inversent d'ici les dix prochaines années, la superficie du district de Nouakchott risque d'être étendue au-delà de ses limites actuelles. La même tendance est valable pour les villes comme Nouadhibou et d'autres grandes villes du pays.

- Salinisation :** La salinisation est la forme de dégradation des sols la plus rapide dans les périmètres irrigués. Elle affecte plusieurs milliers d'ha dans la vallée du fleuve Sénégal.

Les principales causes de la salinisation sont l'aridité du climat, le mauvais drainage associé à la remontée de la nappe phréatique, l'utilisation de techniques d'irrigation peu économes en eau, et dans une moindre mesure l'utilisation abusive des engrais chimiques.

Dans les périmètres irrigués, la réduction de la teneur en matière organique est une tendance lourde observée. Elle est causée par une mauvaise gestion des résidus de récoltes (pas d'enfouissement), à la faible utilisation des engrais verts (fumier et compost) et à la forte minéralisation des composés organiques.

- **L'érosion:** Le système agricole et plus particulièrement son sol est fortement touché par l'érosion éolienne qui décape les horizons superficiels des sols suite à leur mise en valeur sans mesures de protection permettant de réduire la vitesse du vent. Le piétement du sol par le bétail constitue également un des facteurs de dégradation de la texture et de la structure des sols. Sous l'effet des vents, l'ensablement menace aussi bien les zones boisées que les cours d'eau et les infrastructures (routes, habitations, puits, etc.) Dans les zones à forte pente comme par exemple le Guidimakha, l'érosion hydrique a détruit la qualité des sols et occasionné la disparition de la couverture végétale qui les protégeait ainsi que la perte de terres pour l'agriculture. Aujourd'hui la culture sous pluie s'effectue dans les lits des marigots ; ce qui est l'origine de la perte d'habitats consécutive au défrichement dans ces zones.
- **Introduction d'espèces allochtones:** Dans certains cas, l'introduction d'espèces envahissantes exotiques dans des milieux continentaux a fini par y créer un véritable problème écologique par la supplantation des formations autochtones. Il s'agit particulièrement de l'espèce *Prosopis juliflora* qui a été introduite en Mauritanie pour servir d'abord d'arbre d'alignement et d'ombrage et par la suite d'arbre pour la fixation biologique à cause de sa capacité à s'adapter aux zones d'accumulation de sable et de ses faibles besoins en eau. Dans les endroits où la nappe phréatique est peu profonde, cette espèce forme des fourrés monospécifiques impénétrables. Ce phénomène est surtout observé dans les glacis de raccordement de la plaine inondable où cette espèce utilisée pour fixer les dunes qui menaçaient ces plaines d'ensablement, et dans les oasis. Une autre espèce, *Salvinia molesta* a fait son apparition en 1999 dans le bas delta. Cette espèce se caractérise par sa capacité à multiplier rapidement sa biomasse en quelques jours et à occuper tous les plans d'eau libre avec toutes les conséquences sur la biodiversité inféodées au milieu dulçaquicole.
- **Exploitation minière et pétrolière :** Le Gouvernement mauritanien accorde actuellement des licences de recherches minières et pétrolières sur l'ensemble de son territoire (milieu marin et continental) à beaucoup de sociétés étrangères. Or la Mauritanie est un pays en voie de développement qui compte sur l'exploitation de l'ensemble de ses ressources pour sortir du sous-développement. Une découverte d'hydrocarbures ou de métaux précieux dans la zone de concentration de la biodiversité poserait un grand dilemme dont le dernier mot ne reviendrait qu'aux décideurs politiques. Des exemples vécus dans d'autres pays ont montré que les décisions qui sont prises dans de tels cas ne sont pas généralement favorables à la conservation de la biodiversité.

III.1.1.4 Incidences sur le bien être humain

Le patrimoine naturel continental est important. Sur le plan socio-économique, les populations rurales tirent 75% de leurs revenus de l'exploitation des ressources naturelles.

Le secteur agricole (agriculture et élevage) contribue à environ 18% au PIB. L'agriculture est une activité traditionnelle.

La valeur ajoutée du sous-secteur de l'élevage en prenant en compte les filières de transformation/distribution a été évaluée à 82 milliards d'UM.

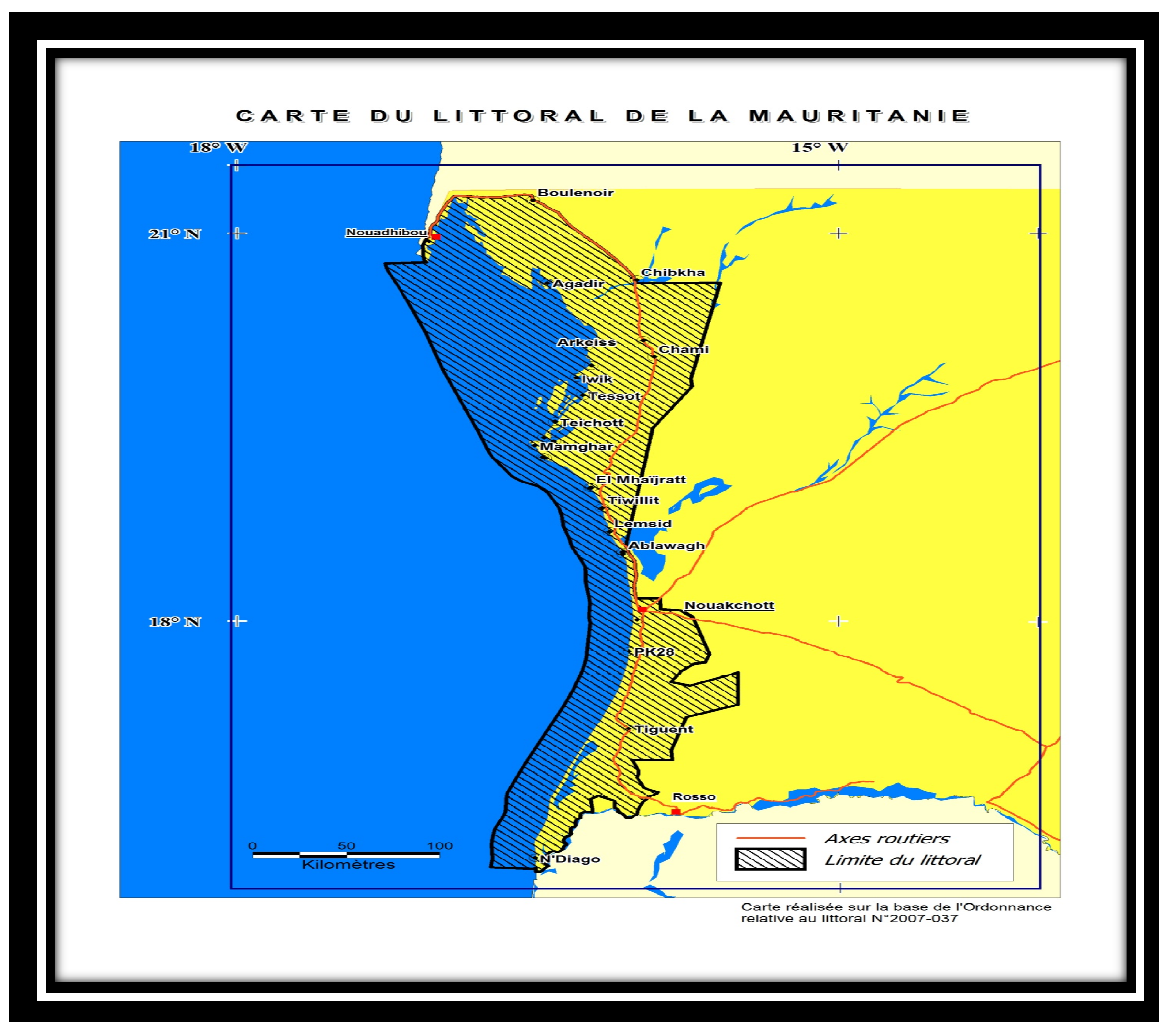
Le rôle vital des écosystèmes terrestres se trouve parfois profondément affecté par les nombreuses menaces sus cités, ce qui a certes des conséquences plus ou moins directes sur la qualité de la vie et le bien-être des populations rurales. Parmi ces conséquences il y a lieu de citer :

- **Réduction de la disponibilité des ressources naturelles:** Il paraît évident que la réduction des espaces forestiers, des surfaces pastorales, de la fertilité du sol,... ne peuvent avoir que des conséquences négatives sur la disponibilité des ressources naturelles et services que procurent ces écosystèmes (bois, sous-produits de la forêt, céréales, légumes, unités fourragères, cheptel,...). Il paraît évident également qu'une pénurie en ces produits ne peut se traduire sur le terrain que par moins de recettes et de revenus pour les populations, moins de journées et de postes de travail, plus de chômage,
Ce sont des conséquences qui ne peuvent que s'aggraver avec les conditions climatiques, défavorables, que connaît le pays depuis déjà des décennies.
- **Extension de la pauvreté:** La pauvreté est une cause de la dégradation des ressources naturelles ; mais la pauvreté est également une conséquence de l'ensemble de ces menaces aussi bien celles « naturelles » qu'anthropiques. C'est une question d'autant plus importante que la population mauritanienne est essentiellement rurale et que, justement, c'est dans ce milieu rural que sont concentrées les ressources forestières et agricoles et, donc, les ressources naturelles constituant le support des besoins de ces populations.
En effet, la question de la pauvreté demeure un phénomène essentiellement rural, puisque 59,4% des pauvres dont 40,8% frappés d'extrême pauvreté vivent en milieu rural où ce phénomène s'est accentué durant ces dernières décennies. Depuis l'indépendance, l'espace rural n'a, en effet, que peu bénéficié des investissements publics. Cependant, l'amorce d'une urbanisation aura, à n'en pas douter, des conséquences sociales à prendre en considération lors de l'élaboration de toute stratégie de lutte contre la pauvreté.
- **Un exode rural:** Sachant que l'État, faute de moyens, ne pourrait maintenir indéfiniment une politique de soutien aux ruraux en difficultés face à l'ensemble de ces menaces et ces problèmes, il est envisageable de penser que de sérieux doutes pèsent sur l'avenir des écosystèmes continentaux forestiers et agricoles.
Ces menaces et les possibilités réduites de conversion des superficies cultivées en céréales favoriseront l'exode, si des activités alternatives ne sont pas mises au point. Il convient donc de trouver des activités génératrices de revenus alternatives susceptibles d'occuper les ruraux et de les maintenir sur place en l'absence de terres agricoles fertiles et d'écosystèmes pouvant fournir à ces populations des moyens de subsistance durable.
En définitive, tout semble indiquer que l'exode rural et son corollaire, la migration urbaine, est inéluctable et s'inscrit dans une dynamique sociétale. Cet exode est déterminé par la faiblesse de la rentabilité du travail agricole qui renvoie à son tour à l'étroitesse du support de production et à la faiblesse de la production agricole sur des zones marginales de faible potentiel écologique.
- **Une dépendance alimentaire accrue:** La Mauritanie a fait de l'autosuffisance alimentaire un objectif fondamental de sa politique agricole après l'indépendance. Cet objectif n'a été que partiellement atteint en raison de l'accroissement continu de la demande du marché intérieur et des progrès limités enregistrés en matière de gain de productivité. Ainsi, pour les produits d'origine animale, les évolutions ont été positives. Par contre, les céréales la progression des taux de couverture est très lente.

III.1.2 Ecosystèmes, espèces et ressources génétiques côtiers

III. 1.2.1 – Aperçu sur l'état de la biodiversité côtière

La façade maritime de la Mauritanie s'étend, entre l'embouchure du fleuve Sénégal au sud et le Cap Blanc au nord, sur plus de 720 km. En y rajoutant les nombreux îlots et îles, ce linéaire côtier peut atteindre 900 km. Cette zone est soumise à une emprise maritime et héberge une biodiversité considérable. Deux aires protégées sont présentes dans cet espace. Il s'agit du Parc National du Banc d'Arguin, au Nord et du Parc National du Diawling, au Sud. Ces deux Parcs ainsi que la Réserve de Chat T Boul sont classées zones humides d'importance internationale (site Ramsar, Iran, 1971). Il existe un travail régulier de suivi l'avifaune au niveau de ces aires protégées. Mais en dehors de celles-ci et hormis certains sites d'intérêt biologique et écologique tels la Baie de l'Etoile, l'Aftout et la Réserve de Chat T Boul, le reste de l'avifaune de la côte est très peu suivi.



Carte 1 : Carte de la zone côtière

La diversité spécifique dans le milieu côtier est très riche. Ce milieu constitue une voie de migration de plusieurs espèces d'oiseaux et les plages sont fréquentées par plusieurs espèces de tortues qui y remontent pour pondre.

La zone côtière renferme plusieurs écosystèmes. Il s'agit de :

Zostères et bas-fonds intertidaux du Parc national du Banc d'Arguin: 193 km² environ des marécages peu profonds du Parc National du Banc d'Arguin sont couverts d'herbiers et 219 autres km² se composent de marécages boueux et d'une couverture de zostères moins dense. Ces vastes prairies de 412 km² de zostères constituent le site de la plus grande concentration d'échassiers du monde en hiver (plus de 2 millions). Les herbiers (*Zostera noltii*, *Cymodocea nodosa*, *Halodule wrightii*) forment des structures physiques complexes et sont très productifs. Les feuilles ralentissent les courants d'eau et augmentent ainsi la sédimentation. Elles contribuent à la stabilisation des substrats meubles sur lesquels poussent la plupart des espèces de vertébrés et d'invertébrés principalement à travers un système racinaire feutré et dense assez résilient pour résister aux tempêtes et ouragans violents. Les zostères tropicales forment un puits de carbone important en tant que source de production primaire qui capture jusqu'à 4 000g C/m²/an. Les sols de ces marécages boueux peuvent également stocker du carbone. La vaste biomasse de la zostère fournit des aliments, un habitat et des zones de nurserie à une myriade de vertébrés et d'invertébrés adultes et jeunes. Enfin, les zostères fournissent des sites de fixation aux petits macro-algues et organismes épiphytes comme les éponges, les bryozoaires, les forams et autres taxa qui utilisent les zostères comme habitat. Il est notoire que la zone joue un rôle essentiel dans la reconstitution des espèces commerciales dans l'ensemble de la région. De nombreuses espèces ciblées comme les sardinelles, les mullets, les maigres, les crevettes, etc., passent une partie du cycle de leur vie dans ces zostères. En dehors des zostères, cette zone abrite la population de mangrove la plus septentrionale, reliques d'un ancien delta du fleuve. Cette végétation est composée exclusivement d'*Avicennia germinans* et la surface totale est estimée à 300 ha.

Il convient de souligner que quelques végétaux trouvent leur limite septentrionale (cas d'*Avicennia germinans*) ou méridionale (cas de *Spartina maritima*, une poacée d'origine tempérée) de leur aire de répartition au niveau du PNBA, ce qui montre l'intérêt de ce parc en tant que « carrefour biogéographique ».

Le PNBA est particulièrement remarquable pour l'avifaune tout au long de l'année, de nombreux oiseaux d'eau se reproduisent dans le parc notamment sur les îlots de la partie sud. Le PNBA abrite aussi plusieurs espèces de mammifères et de tortues marines qui y trouvent refuge et nourriture. Il abrite également une population de gazelles dorcas. Le PNBA est aussi connu pour son rôle dans le renouvellement du stock halieutique du pays et la diversité de ses ressources benthiques qui constituent la base de la chaîne alimentaire de l'ensemble des espèces qui y vivent. Le PNBA est classé site Ramsar (zone humide d'importance internationale en 1982), patrimoine mondial en 1989 et don à la terre en 2000.

L'estuaire de l'embouchure du Fleuve Sénégal et la Parc National du Diawling : Le bassin inférieur du Fleuve Sénégal était un estuaire naturel complexe où la salinité variait en fonction des saisons. Pendant la saison humide où les eaux de pluies inondaient la zone, il faisait presque frais, alors que pendant la saison sèche où le niveau de l'eau baissait et où l'eau de mer pénétrait dans le delta, elle devenait saumâtre. Avec l'achèvement du barrage de Diama, le pseudo écosystème du delta est soudain divisé en un écosystème d'eau douce permanent en amont du barrage, alors que la zone située en aval a été privée d'eau douce pendant une bonne partie de l'année et s'est transformée en habitat hyper-salin. Cependant, des efforts ont été déployés pour restaurer les conditions pré-barrage dans une partie de la zone actuellement dénommée Parc national du Diawling du côté mauritanien du fleuve. Dix-huit ans après, les résultats ont été impressionnants. La zone a été de nouveau transformée en une zone humide où réapparaissent la végétation et les ressources halieutiques et où prospère la mangrove, notamment le retour des oiseaux aquatiques. L'importance de la zone pour la biodiversité marine n'est pas bien connue. Elle est cependant reconnue comme le lieu de ponte et de croissance des

mulets et de nombreuses espèces de crevettes. Les mangroves de la partie à l'extrême sud de cette zone côtière humide sont beaucoup plus diverses et denses que les mangroves du Parc d'Arguin. *Rhizophora racemosa* et *Avicennia germinas* font partie des principales espèces d'arbres.

Le Parc National du Diawling est aussi un site très important pour la migration des oiseaux migrateurs du paléarctique tropical et afro tropicaux. La diversité biologique de ce site est liée au caractère estuarien du site à alimentation en eau artificielle. Le processus d'inondation de la zone est un système dans lequel la plupart des éléments nutritifs sont stockés dans la biomasse. D'importantes colonies reproductrices de hérons, d'aigrettes et de cormorans nidifient au niveau des peuplements de Tamarix attenants à la dune côtière. Parmi les groupes importants d'oiseaux fréquentant ce site figurent les aigrettes, les canards afrotropicaux, les canards migrateurs du paléarctique, les limicoles, les laridés, etc. La décomposition massive de cette biomasse au cours des inondations fournit des ressources trophiques aux différentes espèces d'oiseaux qui y trouvent gîte et nourriture. Elle est suivie d'une période de production (végétation, faune, micro-organismes, poissons) et de reproduction. L'avifaune s'ajuste à ce processus cyclique. Les espèces afro tropicales se reproduisent suivant un cycle et l'arrivée des migrateurs du paléarctique coïncide avec la baisse des eaux et l'abondance de la nourriture.

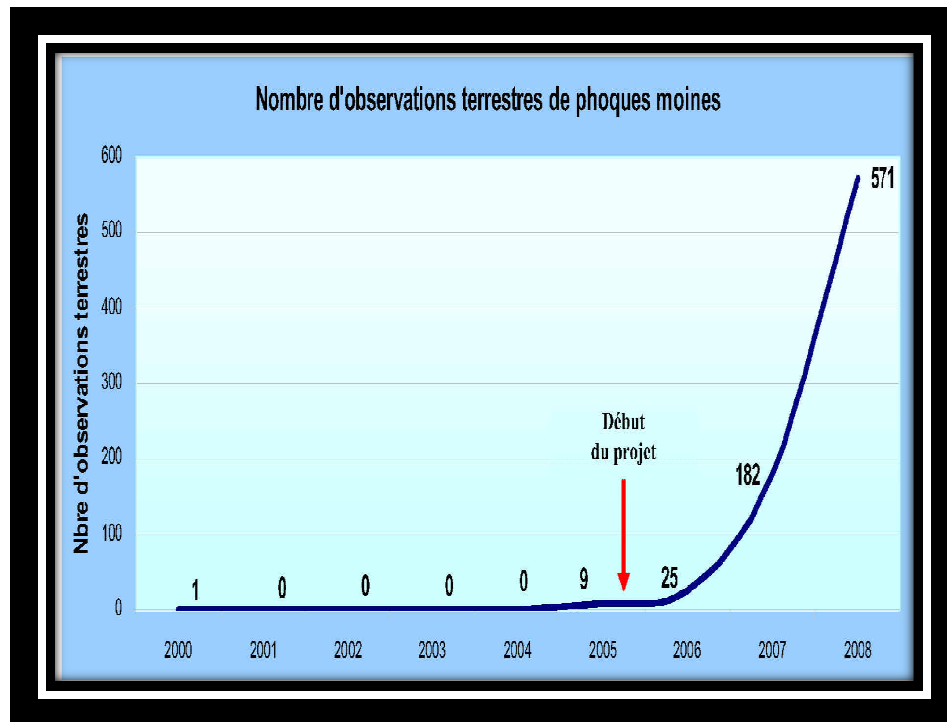
Le site accueille aussi une faune ichthyologique importante inféodée à ce milieu. Il est le lieu de reproduction et de nurseries de près de 100 espèces marines, estuariennes et d'eau douce d'intérêt commercial.

La Réserve Satellite du Cap Blanc : Cette réserve a été créée en 1986 par le Décret 86-060 pour protéger la population de Phoques moines (*Monachus monachus*), **espèces parmi les plus menacées du monde**. L'espèce était répandue en Mer Noire, sur l'ensemble du bassin méditerranéen ainsi que sur la côte Est de l'Atlantique.

Cette réserve est complémentaire de l'espace qui s'étend de l'autre côté de la péninsule (Sahara occidental) et qui abrite la majorité de la colonie de phoques.

En Mauritanie, le nombre d'observations de phoques utilisant des plages ouvertes a augmenté de façon exponentielle en passant d'un adulte mâle en 2000 à 571 individus en 2008 (*source Lemhaba et al, 2011*)

Toujours d'après la même source, le nombre de sites côtiers utilisés par les phoques pour se reposer en mer s'est accru. Il y a plusieurs années, les phoques restaient en face des deux grottes de mise bas pour jouer et se reposer en mer. Aussi, le nombre de naissances a augmenté en passant de 29 en 2004 et 2005 à 48 en 2006, 46 en 2007 et 45 en 2008 tandis que le taux de mortalité infantile a diminué de 0,31 en 2004 pour tomber au niveau de 0,24 en 2008 (76 % des bébés ont survécu à la première mue à l'âge de deux mois).

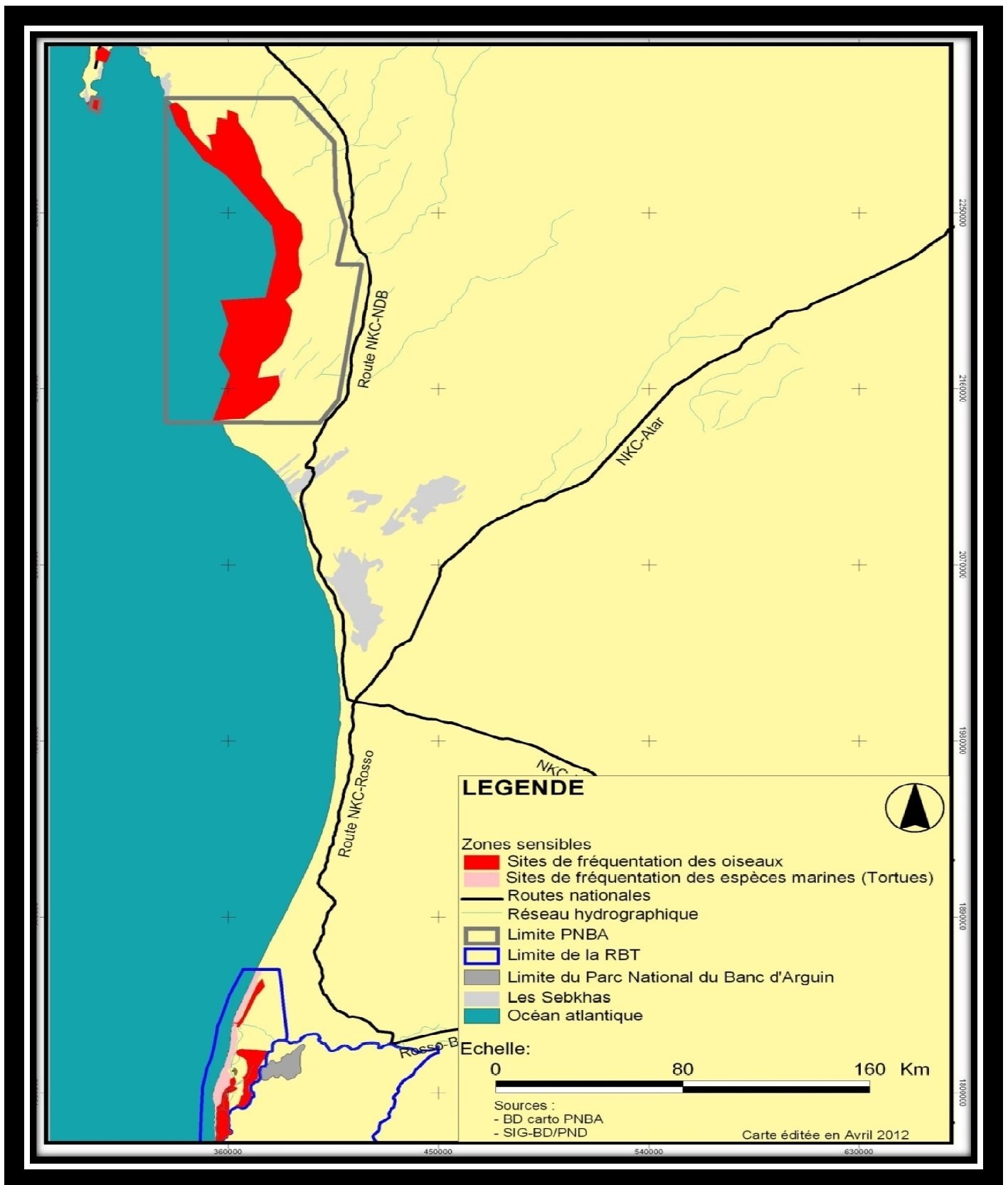


Graphique 4. Nombre d'observations terrestres de phoques moines

La plupart des observations de phoques dans l'eau qui ont été réalisées dans la réserve de Cap Blanc se sont produites dans la partie nord (76 % du total), ce qui indique clairement que l'habitat critique préféré des phoques se situe vers le nord.

La Baie de l'Etoile : Elle est décrite comme une nurserie importante pour plusieurs espèces de poissons et de crustacés d'intérêt commercial, notamment certains sparidés (famille des dorades). Dans sa partie sud, un bras de mer s'enfonce assez profondément dans la sebkha, appelé localement la « Rivière » et inonde un marais à spartines utilisé par des oiseaux d'eau au cours de leur migration. Les résultats des recherches effectués sur le site révèlent la présence d'espèces reliques (périophtalmes) inféodées aux milieux estuariens et un fonctionnement typique des marais salés, avec une forte productivité biologique et des échanges complexe avec la baie du Lévrier.

L'Aftout et la Réserve de Chat Tboul : La zone d'Aftout et le Chatt boul font une seule unité écologique avec le Parc National de Diawling. Cette zone abrite une biodiversité importante notamment une colonie de flamants roses et nains qui y nidifient. Ce qui fait d'elle un site important pour la conservation de ces deux espèces. Les dépressions d'Aftout et le Chatt boul accueillent également des milliers d'oiseaux d'eau migrateurs du paléarctique occidental notamment des limicoles et des canards. Aussi, ces deux sites zone constituent une partie des aires centrales de la Réserve de Biosphère Transfrontière du bas delta mais ne possèdent pas pour le moment de statut d'aire protégée. Le Chatt boul a été classé site Ramsar (zone humide d'importance internationale) le 10/11/ 2000.

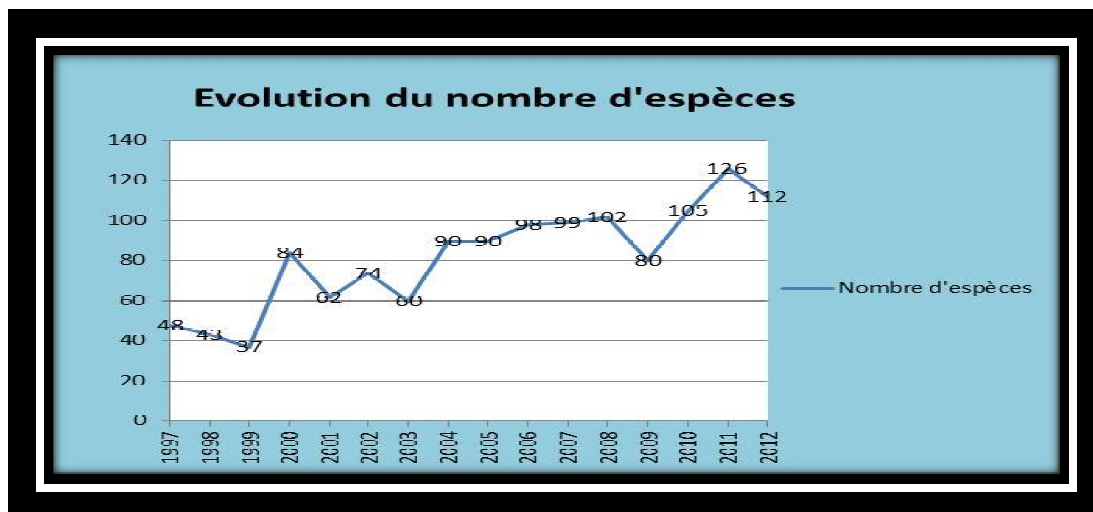


Carte 2 : Cartes des écosystèmes côtiers sensibles

III.1.2.2 -Tendances

Les statistiques issues des opérations de dénombrement des oiseaux fréquentant la zone côtière montre une tendance à l'augmentation des effectifs et des espèces.

Une liste de colonies d'oiseaux nichant sur les côtes est disponible et permettrait de suivre l'évolution des espèces et du nombre de couples par espèce.



Graphique 5. Evolution du nombre d'espèces d'oiseaux au bas delta (source base de données PND)

En dehors, des oiseaux d'eau plusieurs espèces de reptiles et de mammifères sont observées dans la zone côtière.

En effet, la faune du littoral mauritanien est très riche et diversifiée dans l'ensemble. Sa distribution semble perturbée par les activités anthropiques notamment l'occupation des sols le long des côtes et l'exploration et l'exploitation pétrolière.

Sur le littoral, on observe plusieurs familles de mammifères représentées par :

- Les suidés : *Phacochoerus africanus* beaucoup plus présent dans le bas delta où l'on observe régulièrement des groupes de plusieurs individus ;
- Les bovidés représentés par une population relique de *Gazella dorcas* au niveau de l'île Tidra au Parc National de Banc d'Arguin. Il s'agit d'une population de quelques dizaines d'individus ;
- Les félidés représentés par *Caracal* et *Leptailurus serval* que l'on rencontre surtout au niveau du bas delta
- Les Canidés qui sont présents sur tout le littoral *Canis aureus*, *Canis adustus*, *Fennecus zerda* et *Vulpes pallida*,
- Les Musitidés *Mellivora capensis*,
- Les viverridés : *Civetta civetta* et *Genetta genetta* que l'on rencontre surtout au bas-delta ;
- Les léporidés présents sur tout le littoral avec une espèce bien connue *Lepus capensis*,
- Les sciuridés : *Euxerus erytropys*
- Les érinacéidés représentés par *Atelerix albiventris* qui est un mammifère insectivore
- Les muridés (m), les dipodidés (d) et les soricidés (s) : *Gerbillus nanus* (m), *Gerbillus gerbillus*(m), *Gerbus nigeriae* (m) *Gerbillus riggenbachi* (m), *Mastomys huberti* (m), *Aevisanthus niloticus* (m), *Nannomys sp.* (m), *Jaculus jaculus* (d) et *Crocidura lusitania* (s).

Les muridés, les dipodidés et les soricidés constituent l'une des principales proies de certaines espèces de rapaces, de tytonidés (effraie) et de strigidés (hibou) (C.Bruderer et C. Denys, 2009).

Bien qu'il n'existe pas d'études approfondies sur les reptiles en Mauritanie de façon générale et le long des côtes, de façon particulière, des observations effectuées par des spécialistes révèlent la présence de plusieurs espèces. Il s'agit de façon non exhaustive des espèces suivantes :

- *Acanthodactylus aureus*, *A. boskianus* qui sont observés sur le long du cordon dunaire du littoral et au niveau des glacis de raccordement ;
- *Varanus niloticus*, *Python sebae* et *Crocodylus niloticus*: Ces trois espèces sont présentes au bas delta au niveau fleuve Sénégal et dans les plaines inondables jouxtant la dune côtière.
- *Geochelone sulcata* qui est une espèce menacée de disparition. Des individus de cette espèce en captivité sont souvent observés dans les cours de maison à Nouakchott et plusieurs villes de Mauritanie. Une population relique sauvage de cette espèce est signalée dans la partie nord du bas delta et le long de la dune côtière sur une distance allant du village de Moidina au sud jusqu'à 40km au nord de Chat T Boul ;
- *Chamaeleo senegalensis* dont l'observation dans la partie sud a été confirmée par plusieurs études. Sa présence au nord de Nouakchott reste à confirmer.
- Les serpents de la famille des vipéridés (*Bitisarietans*, *Cerastes cerastes*), de la famille des leptotyphlopidés (*Leptotyphlo psairi*, *L. narirostris*) et de la famille des lamprophidés (*Lamprophis fuliginosus*) comptent parmi les reptiles observés le long du littoral.
- Plusieurs espèces d'amphibiens sont aussi présents dans les plaines inondables jouxtant la dune côtière au sud de la ville de Nouakchott. Il s'agit principalement de *Bufo regularis*, *B. pentoni* et de *Dicroglossus occipitalis*

L'ichtyfaune de la zone côtière compte quatre-vingt-quatorze (94) espèces de poissons réparties en soixante-cinq (65) genres et trente-neuf (39) familles dont la répartition écologique est la suivante :

- Quarante cinq (45) espèces d'eau saumâtre et marine;
- Quarante neuf (49) espèces dulçaquicoles.

Des invertébrés sont également diversifiés le long du littoral, on trouve ainsi plusieurs espèces d'insectes, des arachnides des myriapodes et des hexapodes. Ces données sont peu précises et restent à compléter par une étude de la faune entomologique. Cependant, la présence de plusieurs espèces d'oiseaux passeriformes et non passeriformes dont la majeure partie est insectivore laisse supposer une abondance d'invertébrés le long des côtes mauritaniennes.

Les espèces de criquets existant au niveau du littoral, classées selon leur importance économique (de la plus à la moins importante) sont:

- ✓ *Schistocerca gregaria* (Criquet pèlerin), c'est l'espèce la plus importante économiquement sous sa forme grégaire surtout durant les invasions ;
- ✓ *Anacridium melanorhodon* (criquet arboricole) ;
- ✓ *Acrotylus longipes* (assez abondant) ;
- ✓ *Truxalis johnstoni* ;
- ✓ *Diaboloecatantops axillaris* (présente plus au sud) ;
- ✓ *Tenuitarsus sudanicus* (présente surtout nord, près de Dakhlet Nouadhibou) ; et
- ✓ *Acrotylus picta*.

Le littoral mauritanien et sa zone périphérique abritent de nombreux autres insectes : coléoptères carabiques (*Anthia sexmaculata*) et cérambycides (*Plocaederus caroli*), d'autres coléoptères (scarabées ou bousiers ; ténébrionides, histeridae du genre *Saprinus*) ainsi que des diptères (mouches vertes, mouches sombres des genres *Musca* et *Phannia*), des micro-lépidoptères, dermaptères (perce-oreilles ou forficules), des hyménoptères (fourmis du bois, fourmis moissonneuses) et des collembolles interstitiels dont une espèce nouvelle d'Onychiuride et un isotomide, *Folsomina onychiorina*, espèce à large distribution en Mauritanie (THIBAUD, 1995).

Dans le cadre des activités du projet biodiversité gaz et pétrole financé par le PNUD et la GIZ un atlas de sensibilité des écosystèmes marins et côtiers élaboré récemment servira d'état initial.

III.1.2.3 – Menaces

- **Surpêche :** L'estuaire du bas delta ainsi que les plaines inondables qui le jouxtent sont soumis à des activités de pêche intensive qui échappent souvent au contrôle des services compétents.

Il est aujourd'hui communément admis que les ressources halieutiques, partout dans le monde, sont pleinement exploitées et que tout effort de pêche ne peut se faire qu'au détriment de la pérennité de ces ressources. Les données sur l'effort de pêche dans cette zone sont peu connues. Cependant l'on constate une baisse des captures et la taille des individus capturés ainsi que la rareté de certaines espèces. La pêche avec la senne de plage et l'utilisation de filets mono-filaments, pourtant interdite par la législation, constituent selon certains acteurs une menace réelle pour la pérennité des ressources et des habitats. En effet, ces engins utilisés sont peu sélectifs et en touchant le fonds causent des dégâts parfois considérables dans des milieux déjà fragilisés par bien d'autres activités humaines et des phénomènes naturels.

- **Urbanisation:** Même si les mauritaniens ont vécu longtemps le dos tourné vers la mer, la population du littoral mauritanien n'a cessé d'augmenter depuis quelques décennies. Cette population représente aujourd'hui plus de 27% de la population totale. La ville de Nouakchott renferme à elle seule 22 % de cette population. La création d'une zone franche à Nouadhibou contribuera sans nul doute à attirer plus de personnes vers ce pôle de développement qui est nouvellement créé. Ce qui posera un problème d'espace dans cette ville qui est une presqu'île et mettra en péril l'avenir de la Baie de l'étoile qui est un site d'une grande importance biologique et écologique. En effet, les conséquences de l'urbanisation/littoralisation sont de toute évidence des extensions des périmètres urbains «dévorant» dans leur passage les espaces côtiers avec toutes leurs valeurs écologiques, biologiques et paysagères, sans parler des déchets générés par ces extensions et qui dégradent la qualité de l'air, celles de l'eau et de la santé humaine. Plusieurs infrastructures portuaires, de pêche et hôtelières sont en cours de construction sur le littoral et renforceront cette tendance à la littoralisation.

- **Braconnage :** En milieu côtier le braconnage concerne particulièrement les oiseaux d'eau, les mammifères et les œufs de tortues marines que les nomades déterrent pour la consommation. Ce braconnage touche aussi les tortues marines qui sont capturées par les pêcheurs et les nomades lorsqu'elles remontent sur la place pour la ponte. C'est ainsi que, par exemple, « suite à une campagne nationale de contrôle visant l'évaluation des stocks de poulpe détenus par les unités de congélation pendant la période de repos biologique, la commission d'enquête, à sa grande surprise, s'est rendu compte que plus de 3000 tonnes de poulpes ont été pêchées durant les périodes de repos biologique et stockées illicitement afin de les blanchir à l'export, par un établissement, après la reprise de la pêche des céphalopodes.

Les prélèvements de sable constituent une autre forme de braconnage qui induit de profondes modifications dans la morphologie des rivages et des habitats de la faune inféodée à ce milieu.

- **Changements climatiques:** Les changements climatiques constituent de façon générale un problème et une menace universels pour tous les écosystèmes mais faute d'informations scientifiques précises sur l'affectation du domaine côtier par ce phénomène, il est difficile de pouvoir s'exprimer clairement à ce sujet. Dans les pays comme la Mauritanie celui-ci pourrait se manifester en milieu côtier par des inondations au niveau de l'estuaire du bas delta, l'élévation du niveau de la mer avec comme conséquence la disparition de certains écosystèmes tels les sebkhas, et la sécheresse.

III.1.2. 4 – Incidences sur le bien être humain

La biodiversité côtière n'a pas le même poids socio-économique que celle des écosystèmes continentaux décrits plus haut. Cependant, le nombre d'emplois générés par le secteur côtier pourrait très bien être affecté par une aggravation des menaces et des tendances négatives de l'évolution de ce patrimoine.

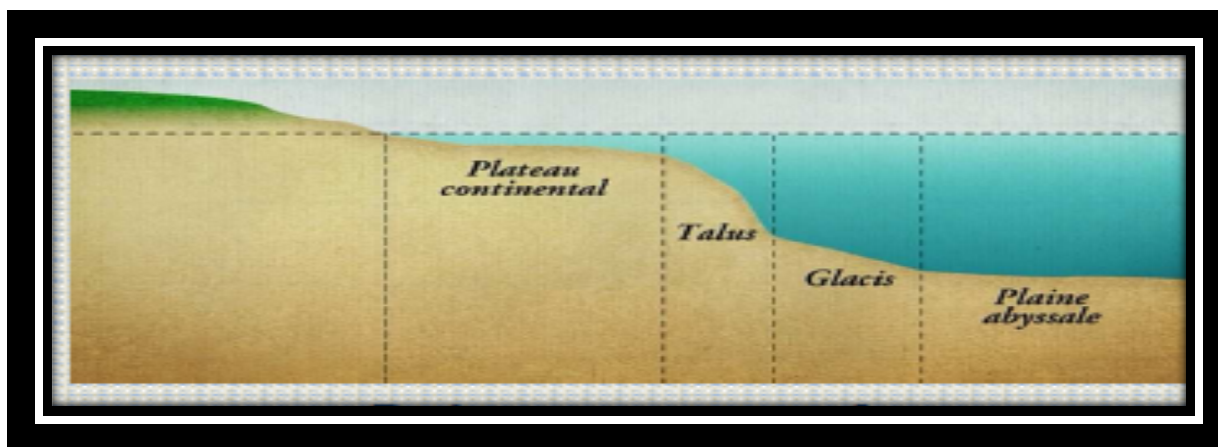
Les activités humaines le long du littoral sont l'élevage, la pêche dans l'estuaire et les plaines inondables, et l'extraction de sel. Ces activités sont limitées dans le temps et dans l'espace. A titre d'exemple l'élevage est plutôt pratiqué sur la dune et le glacis de raccordement et les animaux qui viennent dans cette zone n'y arrivent qu'en saison chaude lorsque les pâturages deviennent rares au nord. Les troupeaux qui y paissent remontent vers le nord dès les premières pluies.

III.1.3 – Ecosystèmes, espèces et ressource génétiques du milieu marin

III. 1.3.1 – Aperçu sur l'état de la biodiversité marine

La Zone Economique Exclusive(ZEE) mauritanienne couvre une superficie de 165.338 km². Le plateau continental couvre une zone de 39.000km² et mesure 74 km de large à la latitude du Cap Blanc et atteint 148 km à son point le plus large au niveau du Cap Tafarit. La majorité de la faune et de la flore marine se concentre sur la côte, sur le plateau continental ainsi qu'autour du talus (cf. graphique).

Graphique 6. Découpage de la ZEE



Les écosystèmes de la ZEE sont caractérisés par la présence d'une grande biodiversité faunique et floristique, d'un upwelling permanent au nord et saisonnier au sud, d'une rencontre de deux courants marins (au nord le courant des canaries et au sud le courant guinéen) et par le passage de plusieurs espèces migratrices (mammifères marins, tortues, oiseaux, etc.). Ces écosystèmes diffèrent en fonction de la nature du fonds.

La diversité des habitats et la diversité des espèces qui y sont observées font d'elle une zone d'importance internationale. Les principaux écosystèmes qu'on y rencontre sont les suivants :

❖ Le plateau continental mauritanien

On observe sur cet écosystème de zones rocheuses non couvertes de sédiments. Ces zones rocheuses sont continues par endroits mais peuvent être discontinues dans d'autres. Les zones rocheuses

discontinues apparaissent dans les parages du cap Blanc et à l'entrée de la Baie de Lévrier ainsi qu'au sud du cap Timiris.

La nature de la couverture sédimentaire diffère selon que l'on se trouve au nord ou au sud du cap Timiris. Au nord elle est caractérisée par l'existence de grandes surfaces de sables grossiers. Au sud, prédominant du sable très fin avec des teneurs moyennes faibles en éléments carbonatés.

A des profondeurs allant de 50 à 100 mètres l'on trouve des fonds de vase qui s'étendent au nord-ouest du Cap Timiris, jusqu'au sud de la région, à partir de 16°N30 où ils constituent la partie mauritanienne de la grande vaseuse de la côte nord du Sénégal.

De petites zones de vase existent également au voisinage de quelques fosses, au large du Banc d'Arguin et devant le cap Timiris.

Un important banc de vase sableuse existe entre 30 et 60 m de profondeur à l'ouest du Banc d'Arguin. Ce type de sédiment est aussi bien représenté au niveau du rebord du plateau continental.

Des fonds de sables vaseux sont prépondérants sur la partie la plus profonde du plateau continental, au-delà de 40 à 50 m de profondeur.

Il est vraisemblable que les éléments fins que l'on rencontre en Mauritanie dans la vase (la vase sableuse ou le sable vaseux) aient une origine terrigène et soient constituées de poussières transportées par les vents.

Les fonds de sable occupent la partie la moins profonde du plateau continental, en deçà de l'isobathe 40 m. Ils sont la plupart du temps constitués de sables fins quartzeux.

Il existe cependant, le long du flanc ouest du Banc d'Arguin, une grande surface occupée par des sables grossiers riches en débris de coquilles. Ce type de sédiment se rencontre également au voisinage des zones rocheuses côtières entre 18°N10 et 18°N40, ainsi qu'au large du Banc d'Arguin sur le rebord du plateau où il est alors associé à de nombreux débris madréporiens (source FAO, 1985).

❖ Les praires

Deux espèces de praires (famille des Veneridae) ont été identifiées dans les eaux mauritaniennes. Il s'agit de la praire commune *Venus verrucosa* et de la praire africaine ou fausse praire *Circomphalus* (= *Venus*) *rosalina*.

✓ La praire commune (*Venus verrucosa*)

La praire commune (*Venus verrucosa*), est présente de l'Irlande au Cap Blanc qui semble correspondre à la limite sud de l'aire biogéographique de l'espèce, ainsi que dans la partie ouest de la Méditerranée. A noter que selon certaines sources, *V. verrucosa* est présente de façon continue sur tout le littoral africain jusqu'en Baie de Durban (Afrique du Sud). Cette distribution serait surprenante et il semble que l'espèce ait été confondue avec d'autres espèces proches dont *C. rosalina*.

V. verrucosa possède une coquille épaisse, équivalve, ornée de stries concentriques très marquées dont la couleur varie du blanc jaunâtre au blanc grisâtre. Sa taille est comprise entre 45 et 70 mm.

La praire commune est un bivalve fouisseur qui vit enterrée ou semi-enterrée, sur différents types de substrats : fonds sablo vaseux, sables grossiers et graviers. La praire se rencontre du bas de l'étage infralittoral jusqu'à 100 m de profondeur. En Mauritanie, elle a été identifiée uniquement en Baie du Lévrier par fonds sableux et sablo-vaseux de 3 à 10 m. La période de ponte s'étend de juin à juillet (Diop, 1987).

La durée de vie de la praire commune peut être très longue pour un invertébré puisqu'elle peut atteindre les 18-20 ans. La croissance ralentit très fortement à partir de la neuvième année (Diop, 1987).

Comme tous les bivalves filtreurs, la praire se nourrit de la matière organique et du plancton présents dans l'eau.

✓ **La praire africaine (*Circomphalus* (= *Venus*) *rosalina*)**

La praire africaine est présente sur les côtes ouest africaines depuis la Mauritanie jusqu'en Guinée Bissau. Elle a été étudiée en Mauritanie (Diop, 1988) où elle forme un vaste banc de 350 km² au sud du Cap Blanc et à l'Ouest du banc d'Arguin, sur des fonds de sable grossier, de profondeur 10 à 30 m. Espèce dominante de la communauté benthique des sables grossiers, elle forme un large banc de 30 km de long sur 10 km de large (350 km²).

La période de ponte principale s'étend d'octobre à décembre. Une période de ponte secondaire s'étale d'octobre à décembre. Le mode d'alimentation est similaire à celui de la prairie commune.

Jusqu'à présent, seule la praire commune a fait l'objet d'une exploitation commerciale. La localisation des bancs et le potentiel exploitable ont été déterminés par le CNROP (Diop et Boukatine, 1986 ; Diop, 1986 a et 1986 b ; Diop, 1987 a et b).

L'estimation des biomasses de praire commune est restée peu précise et aurait demandé des campagnes complémentaires. Le stock de praire commune a été estimé à 173 000 tonnes. Le potentiel de production annuelle a été estimé de façon très sommaire à et avec une approche monospécifique entre 350 et 1400 tonnes. Diop (1988) estime la biomasse de la praire africaine dans la zone étudiée entre 1,3 et 2,8 millions de tonnes, soit un effectif total de 70 à 175 milliards d'individus avec des densités moyennes de 50 individus / m². Il a aussi estimé le potentiel exploitable à l'aide d'un modèle classique de dynamique des populations (modèle de Beverton et Holt). La production annuelle potentielle a été estimée à 300 000 tonnes avec cette approche monospécifique.

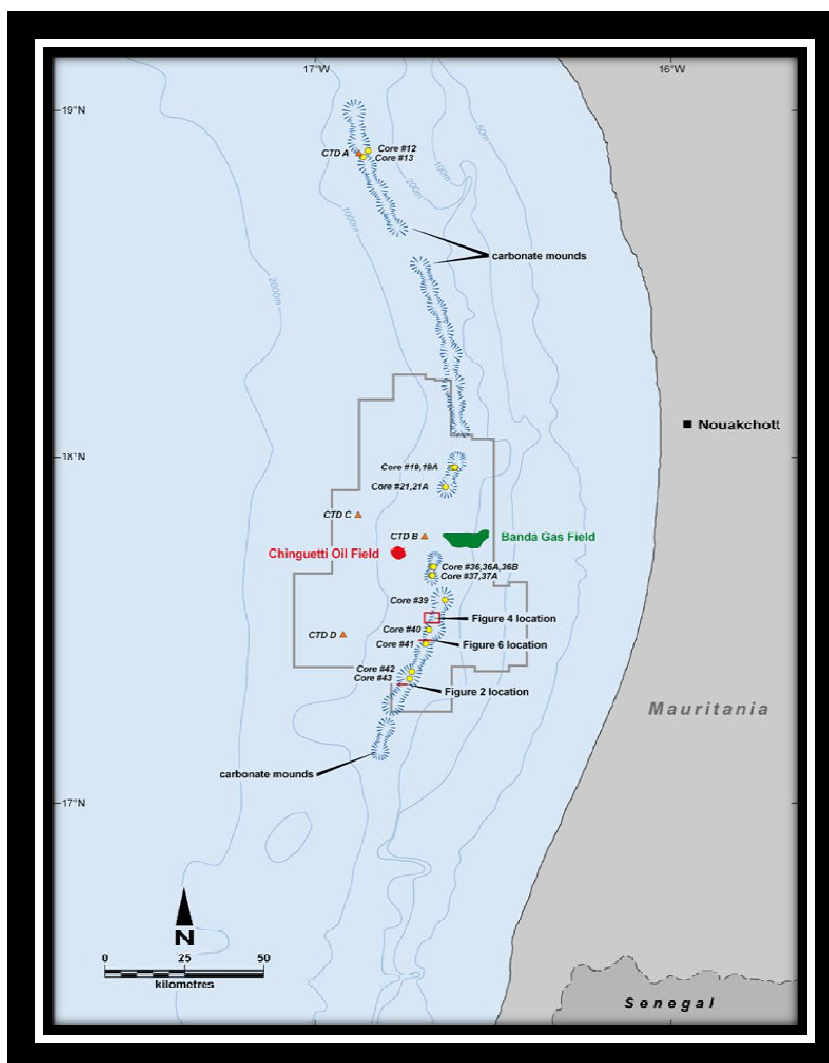
Cet ordre de grandeur semble avoir été confirmé par les campagnes de 2005 (Wagué, 2007). A savoir que le mode de calcul, qui ne semble pas être remis en cause, n'intègre pas l'approche écosystémique et ne prend pas en compte les impacts de l'engin de pêche sur l'écosystème benthique. Du point de vue de la biodiversité sur la zone à praires, au total, plus de 75 taxons ont été identifiés (S. KLOFF et al., 2007) parmi lesquels 6 taxons de poissons, 17 de crustacés, 6 d'échinodermes, 12 de bivalves y compris *C. rosalina*, 8 de gastéropodes, 2 d'autres mollusques, 11 de polychètes errants, 8 de polychètes fixés et 5 d'autres groupes d'invertébrés (éponges, cnidaires, tuniciers).

❖ **Les rebords de plateforme continentale**

Cet écosystème se trouve dans une zone pélagique et abrite une importante biodiversité. Il est situé dans des zones de façade où convergent des masses d'eau chaude et d'eau froide. La zone de remontée des eaux de la Mauritanie la plus importante toute l'année se situe autour du Cap Blanc. Ces « points chauds » sont révélés par la présence d'oiseaux de mer qui les survolent. Des bancs de poissons pélagiques accompagnés de poissons prédateurs comme le thon, l'espadon et les requins peuvent se trouver dans ces points chauds. L'ensemble du plateau continental et des rebords de la plate-forme continentale est également important pour la biodiversité marine. Des concentrations relativement fortes d'oiseaux de mer se rencontrent dans cette zone proche des concentrations denses d'espèces de poissons, d'œufs de poissons et de larves, notamment les phalaropes gris, les mouettes de Sabine, les labres à longue queue et les pétrels d'orage. La biodiversité marine dans cet écosystème montre une variation saisonnière importante.

❖ Les monts carbonatés qui abritent des récifs coralliens de fond

En 1999, de vastes dépôts de boue carbonatée ont été découverts dans la ZEE de la Mauritanie à 80 km environ au large de la côte. Les dépôts de boue carbonatée sont des particularités du fond de la mer qui résultent de la croissance des organismes producteurs de carbonate et de la sédimentation courante contrôlée. Les dépôts mauritaniens se font dans des eaux d'environ 500 m de profondeur et s'étendent parallèlement à la côte sur au moins 85 km. Ils ont environ 100 m de hauteur et 500 m de diamètre basal. Les dépôts forment une série de rangs. L'on pense que les courants d'eau près des fonds marins jouent un rôle important dans la détermination de la forme des dépôts. Les coraux des grands fonds, notamment les espèces hermatypiques, couvrent certaines parties des dépôts. Les dépôts de boue au large de la côte de la Mauritanie sont associés à au moins quatre espèces de coraux d'eau froide qui forment des récifs : *Lopheliapertusa*, *Madrepora oculata*, *Solenosmiliavariabilis* et *Desmophyllum*. Ces cadres de corail fournissent un important habitat aux invertébrés et aux poissons. Ils forment de véritables points chauds pour la biodiversité marine. Comme les parcs à crustacés, le corail des grands fonds prend également du CO₂ qui est transformé en carbonate de calcium sur la structure du récif.



Carte 3 : Localisation des monts carbonatés

III.1.3.2. Ressources halieutiques

La région mauritanienne présente un grand intérêt faunistique car c'est une zone de contact entre les espèces à affinité « guinéenne » et celles à affinité « saharienne ». Ce régime hydrologique permet une biodiversité de biotope rare sur la côte ouest-africaine.

Les ressources sont l'effet conjugué de deux principaux courants : le courant des Canaries (eaux froides et salinité élevée) et le courant de Guinée (eaux plus chaudes et de salinité plus basse).

Les ressources halieutiques de la ZEE mauritanienne sont d'une grande importance. Elle présente une variété d'espèces que l'on présentera selon les groupes suivants : les poissons démersaux, les poissons pélagiques, les mollusques (céphalopodes, bivalves et gastéropodes) et les crustacés (crevettes, langoustes et crabes).

III.1.3.2.1. Poissons démersaux

Plusieurs campagnes de prospections effectuées par des navires de recherche, ont permis de dénombrier plus de 400 espèces différentes de poissons démersaux, dont plus d'une centaine ayant une valeur commerciale. Le groupe des poissons démersaux est ainsi caractérisé par sa grande diversité.

III.1.3.2.2. Poissons pélagiques

La ZEE mauritanienne renferme deux types de ressources pélagiques : les pélagiques côtiers (Clupéidés, Engraulidés, Carangidés, Scombridés et Thonidés mineurs) et les pélagiques hauturiers (thons majeurs et espadons).

✓ **Pélagiques côtiers**

Ce groupe compte sept familles principales, avec plus d'une trentaine d'espèces couramment rencontrées dans la ZEE mauritanienne.

✓ **Pélagiques hauturiers**

Les ressources pélagiques hauturières présentent une vaste distribution géographique en Atlantique. Elles constituent des stocks partagés très migrateurs. Aussi, ces ressources sont difficiles, voire impossibles, à étudier de façon isolée dans la zone mauritanienne en dehors du contexte global de l'exploitation à l'échelle de l'Atlantique.

Ces ressources comprennent classiquement les thons (albacore, listao et patudo), les poissons porte-épée (voiliers, marlins et espadons) et, dans une moindre mesure, les autres espèces apparentées, comme les petits thonidés et espèces voisines (thonine, auxide, wahoo, bonite à dos rayé, maquereau bonite). Les mouvements migratoires typiques de ces espèces, notamment des thonidés majeurs (albacore, listao et patudo), se font entre des zones de ponte et les nourriceries au large de l'Afrique d'une part, où la dessalure dans le Golfe de Guinée jouerait un rôle important, et des zones d'alimentation dans tout l'Atlantique d'autre part, atteignant les côtes du continent américain.

Les estimations des prises de la pêche (pêches artisanale et industrielle) de 2006 à 2013 sont illustrées dans le tableau 3.

Tableau 3. Estimation des prises de la pêche 2006-2013 (Quantités en T). Source : MPEM, 2014

TYPE DE PECHE	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 ¹
PECHE ARTISANALE	46 116	62 674	100 735	114 247	180 109	164 885	191 003	162 561*
PECHE INDUSTRIELLE	491 877	822 922	919 150	799 348	967 052	997 091	654 354	285 117
Pêche démersale	38 746	51 499	44 317	52 890	42 494	53 949	47 689	40 230
Pêche pélagique	449 538	764 660	870 903	743 275	921 010	938 233	604 224	244 620
Autres	3 593	6 763	3 930	3 183	3 548	4 909	2 441	267
TOTAL	537 993	885 596	1 019 885	913 595	1 147 161	1 161 976	765 815	447 678

NB:

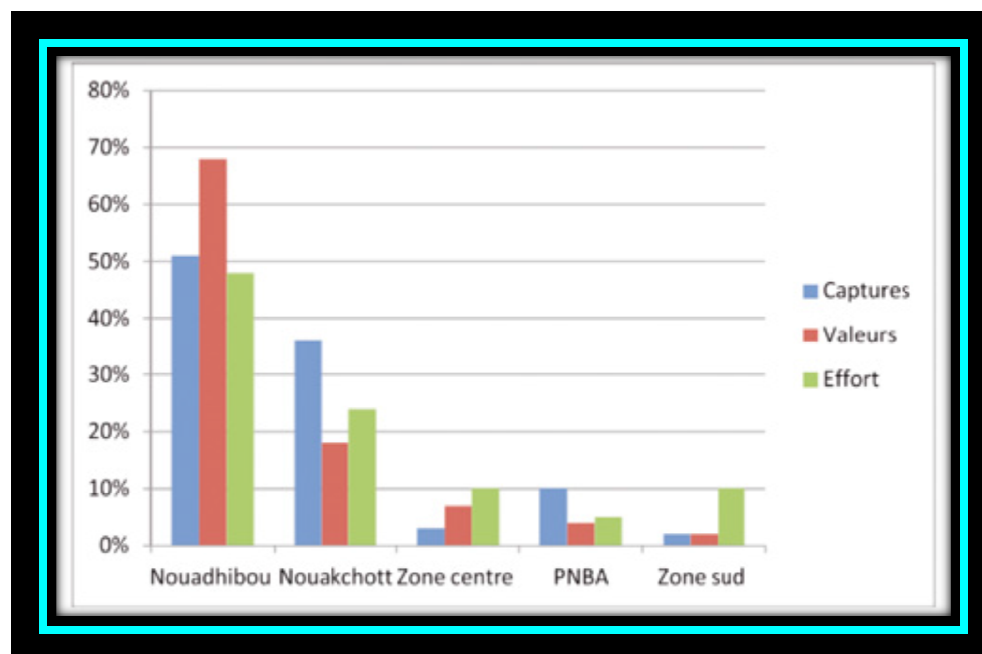
Les données de la **pêche industrielle** de 2006 à 2013 proviennent du Journal de Pêche de la GCM (déclarations);

Pour la **pêche artisanale**; les données de 2006 à 2009 sont tirées du rapport provisoire du Groupe de Travail de l'IMROP de 2010. Les productions de 2010 et 2012 sont le résultat du SSPAC mis en place par l'IMROP

1/ Situation provisoire au 31/12/2013

*/ Estimation (sur la base de la moyenne arithmétique simple des 4 dernières années).

Efforts, captures et valeurs des débarquements de la pêche artisanale sont illustrés dans le graphique 7.



Graphique 7. Effort, captures et valeurs des débarquements de la pêche

Artisanale mauritanienne (Source: SSPAC, IMROP, 2009).

III.1.3.2.3. Mollusques

Les mollusques rencontrés en Mauritanie se composent des principaux groupes faunistiques suivants : céphalopodes (poulpes, seiches, calmars), bivalves et gastéropodes.

III.1.3.2.4. Les crustacés

Les crustacés qui font l'objet d'une pêche commerciale en Mauritanie comportent : les crevettes, les langoustes et crabes. On estime par exemple qu'à Iwik, 410 km² d'herbiers abritent 400 millions de juvéniles de crevettes (Schaffmeister et al., 2006) (Source Atlas maritime, 2013).

Sur plus de quinze espèces de crevettes, quatre espèces présentent un intérêt économique. Il s'agit de *Penaeus notialis*, *Penaeus keratburud*, *Aristeus varidens* et *Parapenaeus longirostris*.

On rencontre près d'une quinzaine de familles, appartenant principalement au groupe des crevettes, crabes et langoustes, avec des espèces de très grande valeur commerciale observées dans la zone.

Les crevettes et les crabes appartiennent au plus grand nombre de familles et au plus grand nombre d'espèces par famille. Prière de noter que les recensements actuels de crabes ne prennent en compte que les espèces les plus communes.

III.1.3.3. Communautés phytoplanctoniques et zooplanctoniques dans la ZEE mauritanienne

III.1.3.3.1. Communautés planctoniques

Le plancton est constitué d'organismes minuscules ou microscopiques vivant dans l'eau, d'origine végétale (phytoplancton) ou animale (zooplancton). Ces organismes sont mobiles, répondant à des stimuli comme des changements dans l'intensité lumineuse, la température et les courants dans l'eau. Ils servent de proie à divers animaux marins, y compris les poissons. Comme les bactéries microscopiques, ils font partie intégrante de l'environnement aquatique et jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des systèmes écologiques complexes.

Des informations sur la composition, l'abondance et dynamique des espèces planctoniques manquent dans une grande mesure pour de nombreuses zones côtières et du large en Mauritanie. La plupart des informations est concentrée sur le Banc d'Arguin et les eaux au large du Cap Blanc, où la force et l'intensité de l'upwelling sont considérées comme jouant un rôle important dans la composition, l'abondance et la fluctuation du plancton et ses variations saisonnières et interannuelles.

La concentration des pigments de chlorophylle dans les eaux de surface reflète l'abondance et la productivité du phytoplancton dans les eaux peu profondes. Ce phytoplancton semble être concentré principalement dans la zone côtière pendant l'hiver. Des photographies montrant les changements de concentration de pigments de chlorophylle au voisinage de la surface au cours des divers mois de l'année illustrent l'intensité constante de l'activité planctonique qui a lieu sur le banc d'Arguin, un phénomène qui s'étend également vers le sud le long de la côte mauritanienne.

III. 1.3.3.2. Phytoplancton dans la ZEE mauritanienne

Les processus physiques créent dans la ZEE mauritanienne des gradients thermiques, notamment au niveau du Cap-blanc. Malgré les niveaux élevés de nutriments, plusieurs auteurs ont observé des niveaux relativement faibles en chlorophylle et en production primaire dans la zone du Cap-Blanc.

La ZEE mauritanienne est soumise à des tempêtes de sables qui y déposent des milliers de tonnes de sédiments chaque année, notamment en zone côtière où se trouve le siège d'upwelling le plus intense. Il est normal, dans ce cas, que la faible pénétration de la lumière liée d'une part à la présence de ces particules de sable d'origine éolienne, et d'autre part à la rapide multiplication du phytoplancton, limitent le développement de cette communauté. La remise en suspension des sédiments sous l'action de l'upwelling est un facteur supplémentaire.

Les diatomées d'eau douce et les phytolithes sont aussi transportés dans cette zone par le vent en provenance d'Afrique du Nord. Toutefois, cet apport est précieux pour la zone marine, car le silicium constitue un facteur limitant pour le développement des diatomées. Par ailleurs, le transport au large de grandes masses d'eaux riches en éléments nutritifs peut être partiellement responsable de la faiblesse de la production primaire en zone côtière.

III. 1.3.3.3. Zooplancton dans la ZEE mauritanienne

Le zooplancton est composé principalement de copépodes sur le plateau, d'euphausiacés et de thaliacés au niveau du talus. Parmi ce groupe ce sont les calanoides (*Calanoides carinatus*) qui sont les plus dominants. La biomasse de zooplancton dans la zone du Cap Blanc atteint 39 g/ m², tandis qu'elle atteint 26 g / m² dans la zone de Nouakchott (Woodside, 2005).

III.1.3.2 -Tendances

Depuis des décennies, la ZEE mauritanienne est soumise à une exploitation intense, par la pêche artisanale, côtière et industrielle sans aucune étude préalable d'impact environnemental.

L'utilisation d'une gamme diversifiée d'engins de pêche constitue l'un des facteurs essentiels perturbateurs du milieu marin et de sa biodiversité. Ces engins, qui sont utilisés par la pêche artisanale ou industrielle, fragilisent le milieu.

Les techniques de pots, des nasses et des filets non actifs utilisés par la pêcherie artisanale contribuent fortement à la dégradation de la qualité du milieu. Ces engins constituent des pièges et des refuges pour les différentes espèces de poissons et céphalopodes. Les filets rejetés en mer effectuent une « pêche fantôme » et accroissent la mortalité des espèces marines.

Les chaluts qui raclent le fonds, utilisés par la pêche industrielle, perturbent substantiellement les habitats et influent fortement sur la biodiversité et sur la qualité du milieu. Les rejets de poissons et d'hydrocarbures de la flottille industrielle constituent une source supplémentaire de pollution.

La technique des dragues, notamment projetée pour l'exploitation des praires, a incontestablement un impact sur le milieu, car elle a un effet destructeur connu sur les habitats marins. Cette technique détruit les fonds, fragmente les habitats, diminue la biodiversité et augmente fortement la turbidité de l'eau. Ces facteurs parmi d'autres ont un effet négatif sur la microfaune, la macrofaune et les herbiers (benthos, larves et juvéniles) qui constituent la base de la chaîne alimentaire aquatique.

Les tendances observées au niveau des principaux écosystèmes marins et leur biodiversité confirment que la surexploitation est bien réelle. La solution de faire embarquer des observateurs nationaux à bord des bateaux de pêche n'a pas empêché une réduction générale des tailles marchandes des produits de la pêche. Si cette tendance se poursuit les ressources biologiques marines, exprimées en termes de stocks halieutiques, souffriraient considérablement.

En dehors des quarante espèces visées par la pêche, d'autres espèces appartenant à la biodiversité marine et côtière sont plus ou moins gravement menacées. Il s'agit, entre autres:

- du phoque moine, espèce gravement menacée à l'échelle planétaire ;
- des tortues marines qui font l'objet à la fois d'une pêche ciblée et d'une pêche accidentelle;

La biodiversité comporte également de nombreux habitats tous aussi particuliers que vulnérables et qui risquent de disparaître ou, du moins, de voir leurs fonctions écologiques s'estomper. Il s'agit particulièrement des monts carbonatés qui sont dans les zones d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière.

Une stratégie sur les aires marines protégées est actuellement en cours d'élaboration avec le concours financier et technique de la coopération allemande. Quatre sites dont la sélection reste à confirmer par les autorités compétentes sont visés par cette stratégie.

III.1.3.3 – Menaces

- **Surpêche** (Efforts de pêches, Engins non adaptés, non-respect des périodes de reproduction et de recrutement) : Il est aujourd'hui communément admis que les ressources marines naturelles, partout dans le monde, sont pleinement exploitées et que tout effort de pêche ne peut se faire qu'au détriment de la pérennité de ces ressources. En Mauritanie les eaux sont considérées parmi les plus poissonneuses au monde, plusieurs indices montrent que ces ressources ne sont pas inépuisables et qu'elles souffrent, comme toute autre ressource biologique, des répercussions des activités anthropiques et des prélèvements.

En effet, les résultats de plusieurs travaux menés par l'IMROP ont montré que les ressources à plus forte valeur commerciale sont pleinement exploitées à surexploitées pour certaines. La situation est particulièrement critique pour le poulpe (ressource stratégique pour le pays) puisque la surexploitation déjà soulignée à la fin des années 80 ne fait que s'accroître (effort de pêche excédentaire de 25% en 1998, 30 % en 2002). En l'absence d'une politique efficace de régulation de l'accès à la ressource et d'une intervention volontariste de réduction des capacités de pêche excédentaires, il est peu probable que le niveau de production des ressources à plus forte valeur commerciale puisse augmenter.

Aussi, le chalutage constitue selon certains acteurs une menace réelle pour la pérennité des ressources et des habitats. En effet, les engins utilisés sont peu sélectifs et en raclant le fonds causent des dégâts parfois considérables dans des milieux déjà fragilisés par bien d'autres activités humaines et des phénomènes naturels.

Tableau 4. Espèces menacées d'anémones et de coraux en Mauritanie (UICN, 2012)

Nom Scientifique	Nom Commun	Catégorie de la Liste Rouge
<i>Schizoculina africana</i>	-	DD
<i>Schizoculina fissipara</i>	-	DD
<i>Eunicella verrucosa</i>	Gorgone verruqueuse	VU

DD = Données insuffisantes (informations insuffisantes sur l'espèce et son abondance pour la classer dans une catégorie des espèces menacées) ; VU = Vulnérable (l'espèce est considérée comme étant confrontée à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage)

Tableau 5. Espèces de poissons vertébrés menacées en Mauritanie (UICN, 2012)

Nom Scientifique	Nom Commun	Catégorie de la Liste Rouge
<i>Epinephelus itajara</i>	Mérou géant	CR
<i>Epinephelus marginatus</i>	Mérou brun	EN
<i>Cephalopholis taeniops</i>	Mérou à points bleus, Mérou africain, Mérou rouge	DD
<i>Epinephelus caninus</i>	Mérou gris	DD
<i>Epinephelus costae</i>	Mérou badèche	DD
<i>Thunnus alalunga</i>	Thon Albacore	NT
<i>Thunnus thynnus</i>	Thon rouge de l'Atlantique	EN

Tableau 6. Espèces de poissons cartilagineux menacées en Mauritanie (UICN, 2012)

Nom Scientifique	Nom Commun	Catégorie de la Liste Rouge
<i>Pristis perotteti</i>	Rostre poisson-scie	CR
<i>Squatina aculeata</i>	Baudroie, ange de mer épineux	CR
<i>Squatina oculata</i>	Ange de mer ocellé	CR
<i>Squatina squatina</i>	Ange de mer commun	CR
<i>Rhinobatos cemiculus</i>	Raie Guitare	EN
<i>Rhinobatos rhinobatos</i>	Raie-guitare commune	EN

<i>Rhynchobatus luebberti</i>	Poisson-paille africain, guitare à tâche	EN
<i>Rostroraja alba</i>	Raie blanche	EN
<i>Sphyrna mokarran</i>	Grand Requin marteau	EN
<i>Carcharhinus longimanus</i>	Requin océanique	VU
<i>Gymnura altavela</i>	-	VU
<i>Isurus paucus</i>	Petite taupe	VU
<i>Oxynotus centrina</i>	Centrine commune	VU
<i>Alopias vulpinus</i>	Renard	VU
<i>Apristurus profundorum</i>	Rosette de profondeur	DD
<i>Dalatias licha</i>	Squale liche	NT
<i>Etmopterus princeps</i>	Sagre rude	DD
<i>Neoharriotta pinnata</i>	Chimère faucillée	DD
<i>Pteromylaeus bovinus</i>	Mourine évêque, mourine évêque bovine, mourine vachette	DD
<i>Scyliorhinus cervigoni</i>	Roussette thalassa	DD
<i>Squalus megalops</i>	Aiguillat nez court, requin aiguillat	DD
<i>Squalus mitsukurii</i>	Aiguillat épinette	DD

Tableau 7. Espèces de poissons menacées en Mauritanie (Froese et Pauly, 2004)

Nom Scientifique	Nom Commun	Commentaires
<i>Balistes vetula</i>	Baliste royal, Bourse	<u>Répartition</u> : Atlantique Oriental : Ascension, Cap Vert et Açores ; s'étend vers le sud jusqu'à l'Angola méridional. <u>Environnement</u> : trouvé dans des zones rocheuses ou coralliennes (de 2 à 75 mètres)
<i>Carcharias taurus</i>	Requin taureau	<u>Répartition</u> : on le trouve dans toutes les mers chaudes, sauf peut-être dans le Pacifique oriental. <u>Environnement</u> : Requin côtier couramment rencontré près du littoral, depuis la zone de surf et dans les baies peu profondes à au moins 190 mètres, souvent sur ou près du fond de la mer.

Nom Scientifique	Nom Commun	Commentaires
<i>Carcharodon carcharias</i>	Grand requin blanc	<p><u>Répartition</u> : cosmopolite, essentiellement amphitempéré. Atlantique Oriental : de la France à l'Afrique du Sud (CITES Annexe III, depuis le 28/5/2003 ; CMS Annexes I et II).</p> <p><u>Environnement</u> : associé aux récifs ; océanodrome ; eau saumâtre ; eau de mer ; profondeur de 0 à 1 280 mètres.</p>
<i>Chaetodon robustus</i>	Poisson papillon robuste	<p><u>Répartition</u> : Atlantique Central Oriental : de la Mauritanie au Golfe de Guinée, jusqu'au Cap Vert.</p> <p><u>Environnement</u> : associé aux récifs ; eau de mer ; profondeur de 30 à 70 mètres.</p>
<i>Dipturus batis</i>	Pocheteau blanc, pocheteau gris, pochette, flotte	<p><u>Répartition</u> : Atlantique Oriental : Norvège, Islande, depuis les Îles Féroé jusqu'au Sénégal, y compris la mer Méditerranée occidentale et la partie occidentale de la mer Baltique.</p> <p><u>Environnement</u> : démersal ; eau de mer ; profondeur de 100 à 1 000 mètres.</p>
<i>Galeorhinus galeus</i>	Requin-hâ	<p><u>Répartition</u> : Atlantique Oriental : de l'Islande à l'Afrique du Sud, y compris la mer Méditerranée.</p> <p><u>Environnement</u> : principalement démersal, on le trouve sur les plateaux continentaux et insulaires, mais également sur les versants ascendants à des profondeurs allant de la proximité de la côte à 550 mètres.</p>
<i>Hexanchus griseus</i>	Requin gris, Mounge gris, Bouche douce, Arbano	<p><u>Répartition</u> : presque sur tout le globe dans les mers tropicales et tempérées, Atlantique oriental. Islande et Norvège jusqu'à la Namibie</p> <p><u>Environnement</u> : associé aux récifs ; océanodrome ; eau de mer ; profondeur de 0 à 2000 mètres.</p>
<i>Hippocampus hippocampus</i>	Hippocampe à museau court	<p><u>Répartition</u> : Atlantique Oriental : Mer Wadden vers le sud jusqu'au Golfe de Guinée, les Îles Canaries et le long de la côte africaine jusqu'en Guinée. Aussi en mer Méditerranée. Le commerce international est contrôlé par un système de licence (CITES II, depuis le 15/5/04).</p> <p><u>Environnement</u> : démersal ; non migrateur ; eau de</p>

Nom Scientifique	Nom Commun	Commentaires
		mer ;
<i>Mobula mobular</i>	Mante, Diable de mer méditerranéen	<p><u>Répartition</u> : Atlantique Oriental : au large du sud-ouest de l'Irlande, de la mer Méditerranée et du Portugal vers le sud jusqu'au Sénégal, y compris les îles Canaries et les Açores.</p> <p><u>Environnement</u> : pélagique ; océanodrome ; eau de mer ;</p>
<i>Pagrus pagrus</i>	Pagre commun	<p><u>Répartition</u> : Atlantique Oriental : Détroit de Gibraltar jusqu'à 15°N (rarement plus au sud du 20°N), y compris Madère et les Canaries.</p> <p><u>Environnement</u> : associé aux récifs ; océano-estuarien ; eau de mer ; profondeur - 250 mètres</p>
<i>Pristis pectinata</i>	Poisson-scie à petites dents	<p><u>Répartition</u> : sur tout le globe. En Atlantique Oriental : de Gibraltar à la Namibie.</p> <p><u>Environnement</u> : espèces côtières et de marnage, mais elles peuvent traverser les eaux profondes pour atteindre des îles situées au large ; remontent également les fleuves et peuvent tolérer l'eau douce (0 à 10 mètres).</p>
<i>Pristis pristis</i>	Poisson scie commun	<p><u>Répartition</u> : Atlantique Oriental : du Portugal à l'Angola, dont la mer Méditerranée occidentale.</p> <p><u>Environnement</u> : habite les eaux côtières jusqu'à une profondeur modérée, se trouve aussi autour des îles. Se trouve aussi dans les estuaires, les lagons, les embouchures de rivière, et même en eau douce.</p>
<i>Rhincodon typus</i>	Requin baleine	<p><u>Répartition</u> : cosmopolite. Apparaît dans toutes les mers chaudes. Atlantique Oriental : du Sénégal au Golfe de Guinée ; ST Paul's Rocks</p> <p><u>Environnement</u> : c'est le plus grand poisson du monde. Observé souvent au large, mais se rapproche des côtes et pénètre parfois dans les lagunes ou les atolls coralliens. Souvent associé à des groupes de poissons pélagiques, en particulier les scombridés.</p>

Tableau 8. Mammifères marins menacés en Mauritanie (UICN, 2012)

Nom Scientifique	Nom Commun	Catégorie de la Liste Rouge
<i>Monachus monachus</i>	Phoque moine de Méditerranée	CR
<i>Balaenopteraedeni</i>	Rorqual de Bryde, Rorqual d'Eden, Rorqual tropical	DD
<i>Delphinuscapensis</i>	Dauphin commun à long bec	DD
<i>Feresaattenuata</i>	Orque pygmée, Épaulard pygmée	DD
<i>Globicephalamacrorhynchus</i>	Globicéphale tropical	DD
<i>Globicephalamelas</i>	Globicéphale Commun, globicéphale noir, dauphin pilote	DD
<i>Hyperoodon ampullatus</i>	Hyperoodon boréal	DD
<i>Kogiabreviceps</i>	Cachalot pygmée	DD
<i>Kogia sima</i>	Cachalot nain	DD
<i>Mesoplodondensirostris</i>	Mésoplodon de Blainville	DD
<i>Mesoplodoneuropaeus</i>	Mésoplodon de Gervais	DD
<i>Orcinusorca</i>	Épaulard, Orque	DD
<i>Pseudorcacrassidens</i>	Fausse-orque	DD
<i>Stenellaclymene</i>	Dauphin de Clymène	DD
<i>Stenellafrontalis</i>	Dauphin Tacheté de l'atlantique	DD
<i>Stenellalongirostris</i>	Dauphin Longirostre	DD
<i>Balaenoptera borealis</i>	Baleinoptère de Rudolphi, Rorqual boréal, Rorqual de Rudolphi, Rorqual Sei	EN
<i>Balaenoptera musculus</i>	Baleine bleue, Baleine d'Ostende, Baleinoptère bleue, Rorqual à ventre cannelé	EN
<i>Hippopotamus amphibius</i>	Hippopotame	VU
<i>Physeter macrocephalus</i>	Cachalot	VU
<i>Sousa teuszii</i>	Dauphin à bosse de l'atlantique, Dauphin du Cameroun	VU
<i>Trichechus senegalensis</i>	Lamantin d'Afrique, Lamantin du Sénégal	VU

Tableau 9. Espèces de tortues marines présentes en Mauritanie

Espèce	Répartition et Habitat	Régime Alimentaire	Saison de nidification	Catégorie UICN
Tortue verte (<i>Cheloniemydas</i>)	Espèce subtropicale commune autour des îles et des côtes océaniques possédant de grandes plages de sable.	Herbivores se nourrissant de joncs de mer et d'algues.	Janv. à mars Mai à Oct. (pic en juillet et août) Des nidifications ont été signalées sur les plages du Banc d'Arguin (voir ci-dessous)	EN
Tortue Carette (<i>Caretta caretta</i>)	Habite les plateaux continentaux, les baies, les lagons et les estuaires dans les mers tempérées, subtropicales et tropicales.	Mollusques et crustacés. Également méduses, algues, poissons, oursins.	Juil. à oct. Nidification découverte dans la Baie de Tanit (à 50 kilomètres au nord de Nouakchott).	EN
Tortue Luth (<i>Dermochelys coriacea</i>)	Espèce océanique ne se rapprochant des côtes que pour pondre. On sait qu'elle plonge jusqu'à de grandes profondeurs (1 200 mètres). La nidification a lieu sur les longues plages tropicales exposées pouvant être approchées en eau profonde sans obstacle.	Se nourrit principalement de méduses ainsi que de crustacés parasites et des poissons symbiotiques.	Juin à sept.	CR
Tortue Caret (<i>Eretmochelys imbricata</i>)	Autour des tropiques près des récifs côtiers, des baies, des estuaires et des lagunes. Pond sur les plages sableuses.	Se nourrit principalement d'éponges et d'autres organismes habitant sur les récifs.	-	CR

Espèce	Répartition et Habitat	Régime Alimentaire	Saison de nidification	Catégorie UICN
Tortue de Ridley (<i>Lepidochelys olivacea</i>)	Largement présente sous les tropiques et les sous-tropiques en particulier dans les eaux peu profondes avec un fond boueux, riches en détritux et de faible salinité. Préfère pondre sur les plages comportant une végétation de mangrove.	Se nourrit généralement de manière opportuniste avec des poissons, des limaçons, des crevettes, des huîtres et des algues entre autres.	-	VU
Tortue de Kempii <i>Lepidochelys kempii</i>	La tortue de kempii fréquente exclusivement le Golfe du Mexique. Mais des individus erratiques se rencontrent parfois sur les côtes de l'océan Atlantique. La présence de cette espèce dans les eaux mauritaniennes est confirmée par le ramassage de quelques carapaces (source, Frey 2012).			CR

En dehors des ressources visées par la pêche, de nombreuses autres espèces sont au bord de l'extinction ou complètement disparues de nos côtes. Les observations de la baleine à bosse sont devenues rares. Le phoque moine y survit très difficilement et le mérou constitue la cible de chasseurs sous-marins qui s'en approvisionnent, à volonté.

- **Pollution** : La pollution est une menace réelle au large, mais elle peut être très contraignante dans de nombreux points du milieu marin. En effet, plusieurs zones marines sont ouvertes à l'exploration et à l'exploitation pétrolière et gazière. En plus des risques de déversements accidentels d'hydrocarbures au cours des opérations d'exploitation, les opérations exploratoires ont aussi des impacts sur le milieu et sa biodiversité notamment au cours des

campagnes sismiques à deux ou trois dimensions qui, non seulement détruisent les habitats, mais aussi émettent beaucoup de bruits auxquels beaucoup d'espèces sont vulnérables.

Cette pollution n'affecte pas uniquement la biodiversité en tant qu'écosystème, espèce ou ressource génétique, mais cause d'importants dégâts sur le plan socio-économique. En effet, hormis les mortalités causées dans certaines populations de la biodiversité marine, en particulier celles vivant dans des sables (mollusques, annélides, et même des poissons), la pollution peut être à l'origine de l'arrêt des activités de pêche provoquant par la même occasion des contraintes socio-économiques non négligeables (perte de recettes/revenus, perte de postes de travail, chômage, etc.).

Le Plan d'Intervention en cas d'Écoulement Accidentel d'Hydrocarbures et de Substances Chimiques Dangereuses (Plan POLMAR) définit l'organisation et les ressources nécessaires pour la prévention de la pollution causée par le déversement accidentel de nappes d'hydrocarbures et de produits chimiques dangereux et la réponse à cette pollution. Le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime (Direction de la Marine Marchande) en est l'autorité responsable. Le Plan définit les mesures de contrôle de la navigation maritime et des organisations responsables, les mesures d'urgence, y compris l'évaluation des risques et les mesures d'intervention.

- **Changements climatiques:** Il est connu que les changements climatiques constituent un problème et une menace universels pour tous les écosystèmes y compris le domaine marin, mais, faute d'informations scientifiques précises sur l'affectation du domaine marin par ce phénomène, il est difficile de pouvoir s'exprimer clairement à ce sujet. Certes, les changements climatiques peuvent affecter la présence et la distribution des espèces à l'échelle mondiale notamment pour les espèces marines qui sont très sensibles aux conséquences des changements climatiques dans la mesure où ils font déjà face à plusieurs facteurs de stress tels que la surpêche et la destruction des habitats causée par la pêche commerciale, le développement côtier et la pollution.

III.1.3. 4 – Incidences sur le bien être humain

La pêche est un secteur crucial pour l'économie de la Mauritanie, tant au niveau de sa part dans le PIB et les exportations du pays que dans les rentrées budgétaires ou la création d'emploi. Elle représente 10 % du PIB et entre 35 et 50 % des exportations du pays. Les recettes budgétaires de l'État proviennent de la pêche à hauteur de 29 % (source UE, 2010).

La pêche crée 45000 emplois directs et indirects, soit 36 % de l'emploi. On estime que la pêche artisanale crée 31 % des emplois, contre 12% pour la pêche industrielle (source UE, 2010). Le secteur industriel, bien que responsable de 90 % des captures, ne crée que peu d'emplois et de valeur ajoutée.

Le citoyen mauritanien n'est pas un « grand consommateur » des produits de la mer, sauf dans les grandes villes côtières comme Nouakchott et Nouadhibou. Ailleurs les populations démunies consomment beaucoup la sardinelle dont le prix est très abordable. Cependant, le nombre d'emplois générés par le secteur maritime pourrait très bien être affecté par une aggravation des menaces et des tendances négatives de l'évolution de ce patrimoine.

Les produits halieutiques fournissent des matières premières pour certaines industries notamment les usines de moka; malheureusement, ces usines servent d'exutoire d'eaux usées non traitées vers l'océan.

L'espace maritime national joue également un rôle stratégique sur les plans économique et social. Sa façade joue aujourd'hui le rôle de pôle structurant de l'économie nationale, compte tenu de son poids

démographique, économique et de sa fonction dans l'organisation de l'espace national. En effet, le littoral abrite plus du quart de la population mauritanienne soit 27,3%. La dégradation des ressources marines impacterait certainement le bien-être des populations qui en vivent. Il est très difficile de donner des chiffres précis sur l'ampleur de cet impact mais, certains signes sont très révélateurs et concernent par exemple :

- les usines de moka qui ne tourneront plus en plein régime ;
- les licenciements dans ces usines ;
- le prix du poisson qui augmente sans cesse et, entre autres, celui de la sardinelle la plus consommée dans le pays; et
- la pénurie dans de nombreuses espèces de poissons.

STRATEGIES ET PLANS D'ACTION NATIONAUX POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE, LEUR MISE EN ŒUVRE ET L'INTEGRATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

IV.1 Politique Environnementale

La politique environnementale est définie par la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et le Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE).

Ces deux outils approuvés en 2006 visent, à l'horizon 2015 et en cohérence avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), à définir une stratégie et des mesures pour intégrer d'une part l'environnement dans tous les secteurs du développement économique et social et d'autre part, prendre en compte les facteurs socio-économiques dans les programmes de protection et de gestion de l'environnement.

L'adoption de ces deux outils par le Gouvernement vise à : **(i)** fournir un cadre d'orientations claires pour introduire les changements nécessaires dans les pratiques précédentes en matière de gestion de l'environnement, **(ii)** fédérer les efforts déjà consentis en matière de gestion durable de l'environnement, à travers le renforcement du nouveau cadre institutionnel et **(iii)** engager les actions prioritaires telles que définies dans le PANE.

Le PANE, sur la base d'un diagnostic de l'état de l'environnement et de sa gestion, décline les axes prioritaires définis par la SNDD sous forme d'objectifs opérationnels, d'activités principales, de mécanismes et de délais de mise en œuvre. Il s'inscrit dans le moyen terme, à un horizon de 5 ans, et de ce fait, ne comporte que des actions pouvant raisonnablement être menées à bien, pendant cette période.

L'examen de la mise en œuvre des politiques sectorielles et des programmes y afférents a montré que les politiques gouvernementales ont plutôt favorisé le développement économique et social et n'ont pas suffisamment pris en compte les liens entre l'environnement et la pauvreté. On soulignera aussi la dichotomie qui existe entre les objectifs environnementaux affichés et les réalisations. Cette situation se traduit par la persistance de modes d'exploitation irrationnels des ressources naturelles.

IV.1.1 La stratégie nationale de la biodiversité

Cette stratégie est en cours d'élaboration. Une première version de ce document, qui reste à valider, est disponible. Dans le cadre de son élaboration, la Mauritanie a jugé opportun d'y intégrer, en plus de la stratégie proprement dite et de son plan d'action, un certain nombre de priorités et de préalables que nous livrons ici ainsi que les principaux objectifs et axes stratégiques de cette stratégie qui est encore sous presse.

IV.1.1.1 – Priorités Stratégiques

Répondant aux soucis et à la profonde nécessité de définir les contours d'une vision qui tient compte du rôle fondamental et incontournable qu'occupe la biodiversité dans toute approche de développement, les orientations de la politique nationale en matière d'environnement et du développement durable doivent s'articuler aujourd'hui autour des priorités nationales et des orientations stratégiques suivantes:

- La réforme sectorielle focalisée essentiellement sur le développement des ressources humaines, matérielles et financières, la bonne prise en compte des diverses inter sectorialités, la restructuration du secteur et son développement.
- La Bonne Gouvernance Environnementale qui s'articule autour de la planification/actualisation du PANE (approche programme), cadrage politique, institutionnel et juridique, programmation des interventions nationales et contributions extérieures (Budget Programme selon la Déclaration de Paris) et le suivi & évaluation du secteur ;
- Préservation et valorisation des ressources naturelles dans une double logique de : répondre aux exigences des conventions internationales en matière d'adaptation au changement climatique et de conservation de la diversité biologique et de leur financement durable. Dans ce contexte s'inscrivent également les engagements relatifs à la Grande Muraille Verte (11 pays) et la ceinture verte de la ville de Nouakchott.
- Promouvoir une comptabilité environnementale au bénéfice du développement durable dans une optique de contribution plus efficace des activités du secteur de l'environnement et à la lutte contre la pauvreté (CSLP).
- Promotion des énergies renouvelables afin de réduire substantiellement la pression actuelle sur les ressources naturelles du pays
- Mise à profit des mécanismes nationaux, sous régionaux et internationaux en matière de recherche, d'éducation et d'information du public à une gestion durable de l'environnement
- Bonne gestion de l'environnement urbain (agenda 21) et du développement industriel.

IV.1.1.2 Principaux Objectifs de la stratégie nationale

La stratégie nationale en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité repose sur certaines logiques dont:

- le souci de protéger les ressources biologiques nationales, en particulier les plus menacées, en intégrant conservation, utilisation et développement durables de ces ressources ;
- le souci de concilier entre les réalités économiques et sociales et les besoins écologiques ;
- le souci de développer des mesures d'accompagnement telles que la promotion, entre autres, de la connaissance sur la biodiversité, mais aussi le développement de cadres réglementaires et institutionnels pour l'application de cette stratégie et des objectifs de la CBD ;
- la volonté de contribuer à la protection du patrimoine international via la conservation de sa biodiversité nationale.

Ainsi, l'objectif de cette Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB) est de maintenir, à long terme, le fonctionnement des écosystèmes et leurs capacités d'adaptation et d'évolution. Elle œuvre à la réduction des impacts directs et indirects sur la biodiversité, à une utilisation durable des ressources vivantes et à la répartition équitable des bénéfices que celles-ci procurent.

La SNB s'intègre comme une priorité dans toutes les politiques publiques à toutes les échelles territoriales, qu'il s'agisse de celles de l'eau, des sols, de la mer, du climat, de l'énergie, de l'agriculture et de la forêt, ainsi que celles de l'urbanisme, des infrastructures, de l'industrie, du commerce, de l'éducation, de la recherche, de la santé... De la sorte, elle participe pleinement à un projet de société qui, modifiant en profondeur notre rapport à la nature, vise au mieux-être des générations présentes et futures.

Cette SNB associe toutes les parties prenantes (Etat, collectivités territoriales, acteurs économiques, associations, société civile, acteurs de la recherche) tant pour son élaboration que pour sa mise en œuvre et la mesure de ses effets. Elle vise à encourager l'information, la sensibilisation et la mobilisation des élus et des citoyens et à favoriser leur participation et leurs initiatives pour qu'ils contribuent, par des démarches responsables, à sa réussite.

Le cadre conceptuel général pour la formulation d'une proposition de Stratégie Nationale de Biodiversité en Mauritanie peut se définir à partir des six Orientations Stratégiques suivantes:

- I. Créer l'envie d'agir pour la biodiversité;
- II. Préserver le vivant et sa capacité à évoluer;
- III. Investir dans la préservation de la biodiversité;
- IV. Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité ;
- V. Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action ;
- VI. Développer, partager et valoriser les connaissances

Et des 14 objectifs formulés comme suit :

- Objectif 1 Faire naître, enrichir et partager une culture de la nature
- Objectif 2 Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs
- Objectif 3 Préserver les espèces et leur diversité
- Objectif 4 Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement
- Objectif 5 Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique
- Objectif 6 Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité
- Objectif 7 Diminuer les pressions sur la biodiversité
- Objectif 8 Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques
- Objectif 9 Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité
- Objectif 10 Assurer la cohérence des politiques publiques et l'efficacité écologique des projets publics et privés
- Objectif 11 Renforcer la gouvernance dans le domaine de la biodiversité
- Objectif 12 Développer la recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances
- Objectif 13 Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité
- Objectif 14 Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations.

IV.1.1.3 Les orientations stratégiques

Orientation stratégique 1 : Créer l'envie d'agir pour la biodiversité

La perte actuelle de biodiversité ne sera enrayée que si la biodiversité bénéficie d'une considération élevée dans la société pour changer le cours des choses. Citoyens et décideurs ne prendront en compte la biodiversité que s'ils la connaissent bien. Les urbains, souvent coupés de la nature, et les ruraux, qui utilisent plus directement ses services, doivent se rejoindre sur l'objectif de préserver ce qui constitue un bien commun.

Il faut restaurer nos liens culturels et affectifs avec le tissu vivant de la Terre, opérer une métamorphose culturelle de la société en faveur du respect de la biodiversité.

Il s'agit de faire en sorte que chacun d'entre nous dispose d'un ensemble de connaissances et de valeurs lui permettant de prendre conscience de sa dépendance quotidienne vis-à-vis des services rendus par la biodiversité et d'éclairer ses décisions et ses actes. A fortiori, dans les situations professionnelles, chaque responsable doit intégrer dans sa culture et dans ses critères de décision les impératifs de la préservation de la biodiversité.

Plusieurs leviers existent pour opérer ce changement. Ils concernent les enfants comme les adultes dans les milieux scolaires et extrascolaires, associatifs ou professionnels, ainsi que dans les domaines artistique et culturel. Ils consistent notamment à faire aimer développer l'émotion, attiser la curiosité, toucher la sensibilité, susciter la réceptivité, l'empathie, l'émerveillement et le respect, prendre le temps d'observer et de comprendre ; montrer que la biodiversité fournit des services indispensables en la reliant aux enjeux de santé, d'alimentation, d'emploi, d'économie, de cadre de vie, d'activités de loisirs, sportives, culturelles ; expliquer que la biodiversité a une relation fonctionnelle forte avec les autres enjeux environnementaux ; sensibiliser pour répondre aux besoins de connaissances relatives à la nature en développant notamment la communication et l'animation; promouvoir la participation aussi bien individuelle que collective à la préservation de la biodiversité ; convaincre et mobiliser les décideurs politiques et administratifs ainsi que les acteurs socio-économiques.

Un enjeu majeur de cette orientation stratégique consiste à établir le lien entre action individuelle et intérêt collectif. La biodiversité est un bien commun qui concerne chacun et dont les bénéfices concernent la vie sur Terre et le bien-être des générations actuelles et futures.

Dans le cadre de la stratégie, l'ensemble des acteurs s'engage à faire émerger une culture de la nature, à faciliter et encourager la mobilisation citoyenne et à contribuer à ce que la biodiversité devienne un enjeu positif pour les décideurs.

Objectif 1 : Faire naître, enrichir et partager une culture de la nature

L'objectif 1 vise à faire en sorte que la biodiversité soit reconnue par les individus et la société. Cela implique de faire émerger, d'enrichir et de partager dans la société une culture de la nature. Celle-ci se construit à partir de la biodiversité planétaire et locale et de la diversité des perceptions et des usages et peut revêtir des formes diverses : usages locaux, connaissances naturalistes, expériences vécues, éducation reçue, alimentation, attraits personnels... Elle permet la prise de conscience du rôle majeur du monde vivant comme source de bienfaits matériels et immatériels pour l'humanité et donc d'en apprécier toute la valeur. Elle n'est pas purement rationnelle, elle est aussi émotionnelle, sensorielle, donc multiforme.

C'est pourquoi elle doit être diffusée de façon large et volontariste par tous ceux qui sont impliqués dans la transmission de la culture : éducation scolaire, éducation familiale, sorties nature et animations pour les jeunes, médias, monde artistique et du divertissement...

Elle doit être porteuse d'espoir et de valeurs positives et mobilisatrices pour devenir une réalité à l'échelle de toute la société.

Objectif 2 : Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

La biodiversité doit être perçue et gérée par les décideurs publics et privés comme un atout politique fort, au même titre que la santé publique ou le développement économique. Il importe donc qu'ils intègrent l'importance de leurs décisions pour l'intérêt commun, qu'ils en soient garants ou bien qu'ils y contribuent, afin de prendre en compte les enjeux de préservation de la biodiversité dans l'ensemble de leurs actions, le plus en amont possible. Ceci peut être fait notamment en privilégiant la logique de la prévention par rapport à celle de la compensation et de la réparation et en s'appuyant, par exemple, sur des données factuelles issues des études sur l'économie de la biodiversité et des évaluations des écosystèmes. Dans ce sens, il apparaît également nécessaire d'assurer une valorisation et une reconnaissance des actions réalisées par les collectivités au bénéfice de la préservation et de la restauration de la biodiversité.

Aider les décideurs à comprendre les bénéfices sanitaires, économiques, sociaux et mêmes politiques d'une gestion intégrant la prise en compte de la biodiversité comme réponse à des préoccupations quotidiennes leur permettra de résoudre les conflits d'usage possibles et de mesurer le coût de l'inaction.

Orientation stratégique 2 : Préserver le vivant et sa capacité à évoluer

Depuis l'apparition de la vie, le vivant évolue et s'adapte à des conditions environnementales changeantes, grâce à sa diversité. Cependant, les activités humaines ont tendance à limiter cette capacité d'évolution car elles entraînent une perte de biodiversité.

Protéger la biodiversité est indispensable pour préserver la capacité du vivant à évoluer. Toute la diversité, qu'elle soit génétique, spécifique, écosystémique ou paysagère, permet au vivant de s'adapter. Dans un monde dynamique, il est nécessaire de protéger certaines composantes de la biodiversité, mais aussi de prendre en considération l'ensemble de celle-ci.

Préserver le vivant, c'est donc faire attention aux espèces les plus menacées comme aux espèces largement répandues, aux espaces protégés comme aux autres, à la diversité génétique utilisée par l'homme comme à celle qui ne l'est pas aujourd'hui. C'est également tenir compte du fait qu'une grande part de cette biodiversité reste inconnue. C'est aussi mieux concilier la coexistence entre activités humaines et biodiversité.

Dans le cadre de la SNB, l'ensemble des acteurs s'engage à agir pour préserver les ressources génétiques, les espèces, les écosystèmes et les paysages ainsi que leur capacité à évoluer, dans un contexte dynamique de changements planétaires.

Objectif 3 : Préserver les espèces et leur diversité

La présence concomitante de nombreuses espèces vivantes dans les milieux naturels est une des clés de l'expression ou de l'expansion de la vie sur Terre. Un des objectifs de la stratégie est donc de suivre et de maintenir la diversité des espèces, en consacrant un effort plus particulier aux espèces dont la survie est menacée à court ou moyen terme.

Pour ces espèces, une amélioration de l'état de conservation est recherchée à travers la mise en place de plans d'action. Il convient également de préserver les espèces qui, sans être en danger d'extinction, jouent un rôle dans le fonctionnement des écosystèmes. Certaines d'entre elles, dont les effectifs ont fortement diminué, pourront faire l'objet de renforcement de population et de mesures pour stopper leur déclin. Lorsque toutes les conditions nécessaires sont réunies, la réintroduction de spécimens d'espèces qui avaient disparu d'une région donnée peut également être réalisée.

Pour être durable, la préservation des espèces doit s'accompagner du maintien de la diversité des individus qui la composent, ce qui implique en particulier de veiller à conserver un effectif suffisant.

Au sein de cette diversité, la conservation de la diversité génétique (animale, végétale, microbienne) domestique et sauvage est un objectif majeur. Outre sa contribution générale au fonctionnement de la biosphère, la diversité génétique constitue une ressource en vue de l'adaptation au changement climatique, la base de nombreux développements économiques, un vivier pour la recherche notamment médicale... Le renforcement de sa conservation in situ et ex situ et sa gestion sont nécessaires.

Objectif 4 : Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement

Les activités humaines ont dégradé certains éléments de biodiversité, pour lesquels des efforts de restauration sont nécessaires. La préservation des écosystèmes terrestres et marins et la restauration de ceux qui sont pollués, fragmentés ou perturbés doivent être une priorité.

Cette dégradation des écosystèmes et des habitats naturels et semi-naturels qui les composent constitue un facteur majeur de l'érosion de la biodiversité. À l'inverse, une politique d'amélioration des habitats constitue une option efficace pour assurer le fonctionnement des écosystèmes.

Ce fonctionnement est essentiel car il conditionne la production de nombreux services utiles à l'homme : régulation du climat, épuration des eaux usées, pollinisation...

Préserver et restaurer les écosystèmes passent par des engagements quantitatifs et qualitatifs. Il s'agit de se donner l'ambition de préserver les écosystèmes en quantité, c'est-à-dire en superficie, et en qualité, c'est-à-dire en veillant à leur fonctionnalité, en particulier en réduisant leur fragmentation car celle-ci diminue considérablement leur capacité à s'adapter et à fournir des services.

Orientation stratégique 3 : Investir dans la préservation de la biodiversité

La biodiversité est notre patrimoine commun et l'un des piliers du fonctionnement de la biosphère. Les ressources que nous procure le monde vivant nous enrichissent et contribuent au bien-être de l'humanité. Veiller à ce patrimoine, le considérer comme notre bien collectif, c'est s'engager dans de nouvelles approches pour que cette richesse aide à notre développement durable et équitable dans le futur.

Cet héritage du passé qu'est la biodiversité nous incite à nous projeter dans des stratégies d'économie de très long terme. Le progrès des sciences et des technologies nous permet de commencer à comprendre la biodiversité et son rôle, et d'en bénéficier. Mais il faut que notre rationalité économique ne s'arrête pas aux bénéfices immédiats qu'apporte cette exploitation. Elle doit s'attacher aussi à la préservation et à la valorisation du patrimoine commun que représente la biodiversité.

Procéder aux investissements matériels et humains qu'elles appellent, c'est tout simplement mieux gérer nos relations avec la vie sur Terre. C'est être convaincu que notre patrimoine naturel est un capital écologique, source de mieux-être pour l'humanité, aujourd'hui et demain. Dans le cadre de la SNB, les acteurs s'engagent à utiliser sans compromettre, dans la durée, la capacité d'adaptation et d'évolution qui fonde l'aventure biologique de notre planète, les ressources et les services qu'apporte la nature.

Objectif 5 : Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique

La biodiversité et les ressources naturelles sont affectées par le mode de croissance économique actuel alors qu'elles en sont en partie le support. En effet, les entreprises, et plus largement l'ensemble des activités économiques, jouent un rôle majeur vis-à-vis de la biodiversité, que ce soit par les impacts (négatifs et parfois positifs) de leurs activités sur les espèces et les milieux naturels ou par les bénéfices qu'elles tirent des services fournis par la biodiversité.

Ces coûts et bénéfices ne sont que très partiellement pris en compte dans les décisions économiques.

Mieux intégrer la biodiversité dans la sphère économique est nécessaire pour concilier les intérêts publics et privés, assurer la prise en compte des temps longs, sensibiliser les entreprises à leur dépendance vis-à-vis de la biodiversité et inciter les acteurs économiques à investir dans le capital écologique et à participer de ce fait au développement du bien commun.

Pour réussir cette intégration, il convient au préalable de réduire, puis supprimer, les incitations néfastes à la biodiversité, de réformer la fiscalité, de développer de nouvelles incitations positives, d'intégrer les impacts sur la biodiversité dans l'affichage environnemental ou encore de développer et mieux appliquer le principe pollueur payeur.

Objectif 6 : Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité

La préservation, la restauration et le développement du capital écologique constituent une grande politique nationale qui doit se développer de manière cohérente et s'inscrire sur le long terme.

Pour répondre aux enjeux, l'effort financier devra être largement accru, en premier lieu de la part des acteurs publics (État, collectivités territoriales) mais aussi du secteur privé pour investir dans la préservation de la biodiversité.

Outre la mise en cohérence des actions, de telles ressources permettent des effets de synergie avec les initiatives que prendront divers opérateurs publics et privés pour préserver et développer le capital écologique. Il convient donc de mettre en place un tel dispositif pour la biodiversité.

Un nombre croissant de professionnels travaille à la protection de la biodiversité dans tous les secteurs d'activité et dans des structures multiples : entreprises, chercheurs, enseignants, associations, gestionnaires d'espaces protégés, collectivités, etc. Des efforts importants doivent être consentis pour

renforcer les capacités des professionnels en poste (formation, outils, méthodes...) et développer ces filières professionnelles

Orientation stratégique 4 : Assurer un usage durable et équitable de la biodiversité

Beaucoup d'activités humaines ont une incidence sur la biodiversité, de manière directe ou indirecte.

La transformation des sols diminue la surface disponible pour la nature, la fragmentation des espaces aggrave cette situation en empêchant notamment les espèces de se déplacer. Les pollutions physiques, chimiques, biologiques ou par radioéléments modifient la structure des peuplements et altèrent leurs potentialités évolutives.

Les espèces exotiques envahissantes perturbent les communautés vivantes, notamment dans les zones humides. L'exploitation des ressources vivantes ne prend pas toujours en compte leur renouvellement.

Déjà à l'œuvre, le changement climatique modifie l'environnement à des vitesses sans doute inédites dans l'histoire terrestre et est susceptible d'augmenter les effets des autres pressions.

Certaines de ces pressions peuvent en outre avoir une influence au-delà de leur voisinage immédiat.

Dans le cadre de la SNB, l'ensemble des acteurs s'engage à agir pour maîtriser ces pressions, utiliser les ressources naturelles de manière à assurer leur renouvellement et avoir un impact positif en termes de biodiversité, prendre en compte toutes les conséquences de nos modes de vie sur la biodiversité et partager de manière équitable les bénéfices qui peuvent être tirés de l'utilisation de ces ressources.

Un effort particulier doit être entrepris au niveau du littoral où la compétition entre les activités pour l'usage du sol et du milieu marin y est très forte, de nombreux habitants y sont dépendants de l'usage quotidien des ressources naturelles et la biodiversité y est à la fois particulièrement riche et vulnérable.

Objectif 7 : Diminuer les pressions sur la biodiversité

L'objectif est de mieux connaître ces pressions, de comprendre leurs causes et leurs effets et d'engager des actions concrètes de réduction. Ces actions visent à éviter les pressions, à réduire celles qui existent ou à compenser celles qui sont inévitables.

Il s'agit également d'adopter un mode de gouvernance fondée sur la concertation avec les parties prenantes et de s'assurer du respect des décisions prises. Les possibilités sont nombreuses : promotion et utilisation de matériaux à faibles impacts sur la biodiversité, limitation de l'artificialisation des espaces, transparence écologique des infrastructures de transport, bonnes pratiques en matière de prévention et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, lutte contre les substances toxiques et toutes les formes de pollution.

Les effets cumulés de ces pressions doivent également être suivis et pris en compte. On accorde une attention particulière aux écosystèmes les plus fragiles ou menacés comme les mangroves, les récifs coralliens, les zones humides, les forêts, les estuaires, les nourriceries, etc. et aux zones à forte emprise par les activités humaines.

Objectif 8 : Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques

Pour ce qui concerne les usages et usagers des ressources naturelles vivantes, en particulier la pêche, l'agriculture et l'exploitation forestière, il s'agit de promouvoir un usage et une gestion durable de ces ressources, intégrant la biodiversité. Les efforts doivent porter sur toutes les dimensions de cette

utilisation : mieux connaître le taux de renouvellement de ces ressources et les effets de leur exploitation, développer des modes de production et de prélèvement respectueux de l'environnement (notions de gestion écologique et d'approche par écosystème), sensibiliser les consommateurs aux effets positifs ou négatifs de leurs comportements sur la biodiversité, lutter contre le gaspillage et mieux valoriser les déchets.

Les actions doivent être conduites à tous les niveaux : initiatives locales, politiques nationales et maghrébines, coopération internationale, notamment pour promouvoir des filières durables et renforcer des importations de produits certifiés.

Objectif 9 : Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité

L'objectif est de valoriser, renforcer et partager de façon équitable les avantages tirés pour tous, de la diversité biologique et des services rendus par les écosystèmes.

Certains services sont en effet utilisés localement mais beaucoup bénéficient à un collectif plus important, voire à l'ensemble de l'humanité (comme la fixation du carbone). D'autres enfin, intéressent des acteurs différents de ceux qui vivent dans ces écosystèmes. Il s'agit donc d'assurer un retour juste et équitable entre les bénéficiaires de ces services et ceux qui ont contribué ou contribuent à les maintenir.

Cette solidarité écologique doit se mettre en place à différentes échelles : entre villes et zones rurales, entre communes engagées dans la préservation du patrimoine naturel local et communes voisines qui en bénéficient, entre régions au sein d'un pays.

Orientation stratégique 5 : Assurer la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Les politiques publiques ont conduit à un édifice complexe de lois, de règlements, de dépenses publiques. Chaque évolution de ce dispositif ne passe le plus souvent que par l'analyse d'un aspect particulier, et d'inévitables contradictions entre politiques publiques se font jour. Il appartient aux décideurs politiques de réaliser des arbitrages entre des éléments de politiques contradictoires, en tenant compte de l'amélioration des connaissances sur le rôle du vivant dans les grands équilibres de la biosphère et dans la pérennité d'un milieu favorable à notre espèce.

Il convient de construire un cadre qui incite à la conception et permette de mener des actions les plus efficaces et efficientes, permettant aussi de s'assurer que les autres politiques publiques ne conduisent pas à des dégâts irréversibles et en particulier ne portent pas atteinte à la capacité de renouvellement des ressources naturelles concernées.

Atteindre cette efficacité, cela suppose aussi d'agir en tenant compte des préoccupations de ceux qui sont proches ou plus loin, et avec qui nous interagissons parfois sans le savoir : la région voisine, le pays voisin, un pays à l'autre bout du monde. La stratégie a aussi pour objectif de développer cette solidarité écologique et de garantir la solidarité entre États grâce au renforcement de l'action internationale.

Objectif 10 Assurer la cohérence des politiques publiques et l'efficacité écologique des projets publics et privés

Certaines politiques publiques contribuent à accroître les pressions sur la biodiversité, comme la fragmentation des habitats, la surexploitation, la propagation des espèces exotiques envahissantes ou les pollutions. Souvent, une partie de ces atteintes peut être réduite sans modifier les objectifs de ces

politiques publiques, mais de nouveaux arbitrages sont aussi à rendre, à la lumière de notre connaissance des enjeux.

Le renforcement de la cohérence est à mener à toutes les échelles de territoire (y compris dans les domaines littoral et marin) : ainsi, par exemple, doit-on s'en assurer entre les différents documents de planification et d'urbanisme (stratégies, schémas, plans) existants au niveau territorial. De plus, une bonne articulation est nécessaire entre les différentes échelles d'organisation, du local à l'international, en particulier dans le contexte de l'élaboration ou des stratégies régionales et locales pour la biodiversité.

Cette cohérence passe notamment par un partage des bonnes pratiques, une véritable évaluation environnementale qui prend en compte la biodiversité et des instruments économiques performants. Chacun à son niveau de responsabilité et de subsidiarité doit s'engager sur ces principes de façon claire et ambitieuse.

Objectif 11 Renforcer la gouvernance dans le domaine de la biodiversité

L'action internationale est une dimension de la plupart des objectifs de la stratégie nationale pour la biodiversité. Le renforcement de la diplomatie environnementale et de la gouvernance en matière de biodiversité est un objectif à part entière car il s'adresse à l'ensemble des acteurs présents à l'international.

Il répond à la nécessité de renforcer la cohérence environnementale de l'action extérieure de la Mauritanie, de trouver les moyens d'améliorer l'efficacité de l'action en faveur de la biodiversité.

Il suppose de mobiliser tous les acteurs, publics et privés. Il s'agit donc, à travers l'implication de l'ensemble des partenaires concernés : missions officielles, collectivités territoriales, entreprises, associations et structures de recherche. Chacun à son niveau de négociation et/ou de mise en œuvre, de viser, d'une part, à renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action des différentes conventions en matière de biodiversité, leur articulation et complémentarité et, d'autre part, à davantage et mieux intégrer les problématiques de biodiversité dans les enceintes qui les mettent en jeu ou en traitent indirectement.

Enfin, il est nécessaire de renforcer les capacités d'action internationale des acteurs non gouvernementaux (associations, entreprises, collectivités), de consulter les parties prenantes dans le cadre des conférences internationales et de susciter un dialogue plus régulier entre acteurs.

Orientation stratégique 6 : Développer, partager et valoriser les connaissances

L'articulation entre connaissances et décision doit être renforcée pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les activités humaines. L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité, son origine, sa dynamique et ses liens avec les services écosystémiques et les dynamiques sociales sont des sujets majeurs liés au bien-être de l'humanité et à son devenir. Ce domaine demande un développement important de la recherche pluridisciplinaire.

Le développement de nouvelles interfaces entre acteurs de la biodiversité et la mise en place d'un dialogue entre sciences et société sont les vecteurs d'une meilleure définition des enjeux par l'ensemble des acteurs.

Cette évolution rapide des questions sur la biodiversité et des enjeux afférents doit s'accompagner d'innovations pour engager de nouveaux chantiers et de nouvelles réflexions sur les connaissances disponibles, leur valorisation et leur partage.

La SNB est un cadre pour cette évolution qui s'appuie sur la mobilisation de toutes les connaissances, qu'elles proviennent de travaux de recherche, des sciences participatives, de savoirs locaux, de retours d'expérience, des gestionnaires, d'associations ou d'entreprises.

La mobilisation de l'expertise, pluridisciplinaire et multi-acteurs, s'appuie sur un renforcement et une meilleure coordination des réseaux d'observation, d'observatoires de la biodiversité ainsi que des structures de gestion et d'analyse des données. Des approches novatrices permettront d'élaborer des scénarios d'évolution de la biodiversité face aux changements environnementaux, de mieux identifier les sources d'incertitude afin de mieux guider la décision et l'action.

Par ailleurs, le renforcement des liens entre recherche et décision, articulé aux différentes échelles de gouvernance, du local à l'international, permet de mieux éclairer et de mieux informer et accompagner les décisions publiques et privées. En outre, la prise en compte de la biodiversité dans toutes les formations et, réciproquement, des grands enjeux de société dans les formations naturalistes facilite les regards croisés.

Objectif 12 Développer la recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

L'articulation entre connaissances et décisions doit être renforcée pour une meilleure intégration de la biodiversité dans les activités humaines.

L'approfondissement des connaissances sur la biodiversité, son origine, sa dynamique et ses liens avec les services écosystémiques et les dynamiques sociales sont des sujets majeurs liés au bien-être de l'humanité et à son devenir. Ce domaine demande un développement important de la recherche pluridisciplinaire.

Le développement de nouvelles interfaces entre acteurs de la biodiversité et la mise en place d'un dialogue entre sciences et société sont les vecteurs d'une meilleure définition des enjeux par l'ensemble des acteurs.

Cette évolution rapide des questions sur la biodiversité et des enjeux afférents doit s'accompagner d'innovations pour engager de nouveaux chantiers et de nouvelles réflexions sur les connaissances disponibles, leur valorisation et leur partage.

La SNB est un cadre pour cette évolution qui s'appuie sur la mobilisation de toutes les connaissances, qu'elles proviennent de travaux de recherche, des sciences participatives, de savoirs locaux, de retours d'expérience, des gestionnaires, d'associations ou d'entreprises.

Objectif 13 Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité

La mobilisation pérenne et la mise en œuvre d'une expertise collective, plurielle et indépendante, en vue de prises de décisions mieux instruites, doivent être fortement soutenues par la SNB.

Il s'agit là d'un enjeu stratégique majeur pour tous les porteurs de connaissances, notamment ceux de la recherche. Il s'agit ici de créer des conditions innovantes et optimales pour un meilleur dialogue science-société et un rapprochement de la recherche, de l'expertise et de l'action pour éclairer au mieux la décision et appuyer les mesures de gestion de la biodiversité.

Compte tenu des enjeux liés à l'expertise, et afin de favoriser la mobilisation des chercheurs, cette activité doit être explicitement prise en compte dans l'évaluation de la recherche.

Objectif 14 Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations

Le terme biodiversité ne doit pas rester un mot purement scientifique ou politique mais s'incarner dans une vision du vivant constitutive du socle culturel de la nation.

Cette culture provient en grande partie de l'éducation et de la formation qui doivent intégrer la biodiversité avec des niveaux de précision adaptés et ceci dans tous les cursus : formation initiale (générale, supérieure, professionnelle) où ce processus est intégré au niveau des programmes d'enseignement de l'école primaire, du collège et du lycée (général, technologique et professionnel) ou formation continue.

Former tous les acteurs, décideurs politiques, responsables économiques et sociaux, simples citoyens et renforcer le socle de connaissances de base sur la biodiversité sont les meilleurs garants d'une prise en compte généralisée dans la population, des enjeux qui concernent toute l'humanité.

En conséquence, les spécialistes de la communication, du droit ou des sciences politiques seront à même de mieux intégrer dans leurs réflexions stratégiques les échelles spatiale et temporelle où se jouent les interactions entre l'homme et la biodiversité, l'importance de la nature et les bénéfices qu'elle produit pour l'humanité.

Les ingénieurs seront invités à prendre plus systématiquement en compte les conséquences biologiques de certaines options technologiques et apprendront à imiter les inventions de la nature.

La recherche sur la biodiversité, la recherche biomédicale et, les actions de santé publique seront intégrées. Plus généralement, chacun, à son échelle d'action propre, comprendra que sa place dans l'univers procède d'une dynamique du vivant dont il bénéficie et dont il est, à sa mesure.

IV.1. 1.4 – Principaux éléments du Plan d'Action National sur la Biodiversité (2011-2020)

La Mauritanie a pris diverses dispositions légales pour renforcer la gestion durable de ses ressources naturelles. L'élaboration du Code de l'Environnement et la ratification des diverses Conventions internationales sur les changements climatiques, la diversité biologique et la lutte contre la désertification, entre autres, visent à rationaliser la gestion du potentiel et à garantir la durabilité du capital naturel et des écosystèmes.

La formulation du plan d'action 2011-2020, se base sur les leçons apprises ces dernières années, notamment la mise en œuvre du Plan d'Action National pour l'Environnement (PANE1) et sur le PANE 2 qui constitue son cadre de référence. Le PANE 2 est défini dans la perspective de fournir à la Mauritanie un cadre cohérent d'actions pour la bonne gouvernance environnementale en général, et pour la lutte contre la dégradation des ressources naturelles, en particulier.

Le plan d'action 2011-2020 a identifié quatorze objectifs opérationnels et des actions concrètes qui constituent l'engagement ferme du Gouvernement Mauritanien afin d'atteindre une mise en œuvre harmonieuse des programmes, un suivi-évaluation efficaces de la SNB, une gestion rationnelle et une protection de l'environnement en Mauritanie.

La nouvelle stratégie cible un engagement plus important des divers acteurs, à tous les niveaux, en vue d'atteindre les objectifs visés. La participation des communautés locales constitue un gage de légitimité et de réussite du processus.

Pour se faire, pour chacun des objectifs opérationnels et des indicateurs ont été définis pour évaluer les actions identifiées.

Le plan d'action est décliné en cadre logique avec une déclinaison des principaux résultats à atteindre et une liste d'actions prioritaires.

IV.1.2 Le Programme d'Action National de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD),

L'élaboration du PAN/LCD est justifiée par la situation critique de l'avancée du désert en Mauritanie, y compris dans la zone sahélienne. Dès sa conception, le PAN/LCD a pris en compte la nécessité d'une approche transversale et a donc intégré les autres programmes sectoriels concernés, notamment la stratégie du secteur rural en Mauritanie, le plan d'action foncier et le plan d'action forestier. La déforestation qui s'effectue sous la pression croissante des établissements humains et entraîne l'érosion des sols, des pertes d'habitats et de biodiversité.

IV.1.3 La Communication Nationale sur les changements climatiques

Cette communication vise à coordonner la gestion des programmes relatifs aux changements climatiques. La Mauritanie est à sa troisième communication nationale.

IV.1.4 Le Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien (PDALM)

Le PDALM est élaboré dans le cadre des mesures prises par le gouvernement en vue d'anticiper les mutations importantes du littoral et qui constitue aujourd'hui la véritable colonne vertébrale du pays. Il s'agit notamment du développement urbain et industriel, de l'ouverture de la route Nouakchott-Nouadhibou, du développement des transports maritimes et terrestres ou encore du démarrage de l'exploitation pétrolière off-shore.

IV.1.5 La Stratégie nationale pour l'établissement et la gestion d'un réseau national représentatif des aires marines et côtières

Cette stratégie a été élaborée et validée en 2013, qui offre un cadre institutionnel et juridique pour promouvoir le développement de la gestion territoriale des zones marines et côtières d'intérêt pour la biodiversité permettant d'assurer que l'environnement marin et côtier demeure sain et productif sur le long terme. Cette stratégie favorise, en outre, une plus grande intégration des différentes publiques concernées sur l'aménagement des usages des ressources et espaces marins et côtiers. Son objectif principal est de créer le cadre requis pour améliorer la conservation de la biodiversité marine et côtière en Mauritanie, et pour préserver et valoriser ses services rendus au profit premier des populations qui en dépendent comme moyen d'existence durable.

IV.2 Politique sociale

La Mauritanie a été l'un des premiers pays à bénéficier de la réduction de sa dette dans le cadre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE. C'est ainsi que le pays a développé une vision globale de son développement économique et social à long terme et a traduit cette vision, en janvier 2001, en un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015. Un premier plan d'action de ce CSLP portant sur la période 2001-2004 et un deuxième (CSLP-2) portant sur la période

2006-2010 sont déjà achevés. Un troisième portant sur la période 2011-2015 est en cours en mise en œuvre.

La préparation du CSLP s'est faite sur la base d'un long processus de concertation regroupant l'ensemble des acteurs de cette problématique : l'administration, la société Civile, Communautés de base et partenaires au développement. Dans ce contexte, plusieurs objectifs sont visés par cette stratégie :

- accélérer la croissance économique du pays et renforcer la compétitivité de cette économie ;
- atténuer la dépendance extérieure du pays et ouvrir de nouvelles opportunités d'emplois et de revenus ;
- meilleure répartition de la croissance économique par la promotion des secteurs qui bénéficient en priorité aux pauvres ;
- améliorer rapidement les indicateurs de la pauvreté ;
- développer les ressources humaines et assurer l'accès de tous les citoyens aux services sociaux de base ;
- promouvoir un développement régional équilibré et l'aménagement harmonieux du territoire.

Ce Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) définit les grandes orientations et s'appuie sur des stratégies sectorielles interdépendantes, décentralisées et intégrant l'ensemble des acteurs de l'économie nationale qui visent à assurer une croissance économique soutenue et partagée, à même de réduire l'incidence de la pauvreté de moitié d'ici 2015. Le CSLP se distingue par la priorité donnée à la réduction de la pauvreté, à l'appropriation du processus par les institutions nationales et à la participation de la société civile. La vision stratégique du développement est centrée sur l'objectif de réduction de la pauvreté, ancrée dans le long terme, et mise en œuvre selon des principes de bonne gouvernance. Plusieurs textes de lois et règlements sont pris pour intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles de développement.

IV.3 Intégration de la diversité biologique dans les stratégies et plans d'action sectoriels

Il s'agit de façon non exhaustive des programmes suivants :

- Programme de Gestion des Ressources Naturelles
- Agendas 21 Locaux des villes de Nouakchott, Aleg, Kiffa et Kankossa.
- Programme de Développement Rural Communautaire ;
- Programme de Développement Durable des Oasis ;
- Programme Régional pour la Conservation de la Biodiversité Marine et Côtière en Afrique de l'Ouest ;
- Projets Biodiversité Gaz/Pétrole ;
- Projet Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement ;
- Centre National des Ressources en Eau ;
- Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
- Projet de la Grande Muraille Verte ;
- Programme Spécial de Protection de la Ville de Nouakchott ;
- Volet Environnement du MDG Fund ;
- Inventaire des polluants organiques persistants ;
- Assistance préliminaire pour s'acquitter des obligations déclaratives au titre de la convention de Stockholm sur les POPs ;
- Plan POLMAR ;
- Impacts des changements climatiques sur la biodiversité ;
- Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien ;

- Directive d'Aménagement du Littoral : Site de la Baie de l'Etoile
- Directive d'Aménagement du Littoral : Ville de Nouakchott ;
- Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du fleuve Sénégal ;
- Création d'un fonds fiduciaire pour les aires protégées.

IV.4 Description des processus ayant permis l'intégration de la biodiversité

IV.4.1 – Les processus pour limiter les impacts sur la biodiversité

L'un des principaux processus pour limiter les impacts de diverses activités humaines sur la biodiversité reste l'application du code de l'environnement adopté en 2000 et de ses décrets d'application relatifs aux études d'impact sur l'environnement et qui insistent sur « la nécessité du recours à l'étude d'impact sur l'environnement en tant qu'instrument préventif de conservation et de protection de la biodiversité. Cette mesure est énoncée comme principe dans la Déclaration de Rio sur l'Environnement et le Développement en 1992 (principe n°17) ainsi que dans plusieurs conventions dont notamment la convention Cadre sur les Changements Climatiques (article 3) et la Convention sur la Biodiversité (article 14) ».

Les objectifs de cette loi sont clairement expliqués dans son chapitre II, section II (article 14, 15, 16 et 17) que sont :

Section II : De l'Etude d'Impact sur l'Environnement

Article 14: Les activités susceptibles d'avoir les effets sensibles sur l'environnement sont soumises à une autorisation préalable du Ministre chargé de l'Environnement. L'Autorisation est accordée sur la base d'une étude d'impact environnemental (E.I .E).

Article 15 : Sur proposition du Ministre chargé de l'Environnement, le Conseil des Ministres établira, révisera par décret, la liste des travaux, activités et documents de planification pour lesquels les autorités publiques ne pourront, à peine de nullité, prendre aucune décision, approbation, autorisation spéciale sans disposer d'une E.I.E leur permettant d'en apprécier les conséquences sur l'environnement.

Article 16 : Le décret visé par l'article 15 ci-dessus comportera notamment :

- les listes des types d'activités qui, par leur nature, peuvent avoir des effets sensibles sur l'environnement ;
- les listes des zones revêtant une importance particulière ou particulièrement vulnérable (parcs nationaux, zones humides, etc.) et qui, de ce fait risque d'être gravement touchées ;
- les listes des ressources (eau, forêt, pâturage, etc.) susceptibles d'être affectées ;
- les listes des problèmes écologiques particulièrement préoccupantes (érosion des sols, désertification, déboisement, etc.) susceptibles d'être aggravés;
- les conditions dans lesquelles l'étude d'impact doit être réalisée et rendue publique.

Article 17 : L'E.I.E comporte au minimum :

- une analyse de l'état initial du site ;
- une description de l'activité proposée ;
- une description de l'environnement susceptible d'être affecté, y compris les renseignements spécifiques nécessaires pour identifier ou évaluer les effets de l'activité proposée sur l'environnement ;
- une liste des produits chimiques utilisés, le cas échéant ;
- une description des solutions alternatives, le cas échéant ;
- une évaluation des effets probables ou potentiels de l'activité proposée et des autres solutions possibles sur l'environnement y compris l'impact sur la santé publique;
- l'identification et la description des mesures visant à atteindre les effets de l'activité proposée et des autres solutions possibles, sur l'environnement et une évaluation de ces mesures;
- une identification des lacunes en matière de connaissance et des incertitudes rencontrées dans la mise au point de l'information nécessaire;

- un bref résumé de l'information fournie au titre des rubriques précédentes

IV. 4.2 - Incitation positive ou suppression des effets pervers

Il est difficile de faire la distinction entre activités d'incitation positive et celle de suppression des effets pervers dans la mesure où tout programme incitatif en matière de protection de l'environnement contribue, par la même occasion et par définition, à la suppression des effets pervers. De certains de ces programmes, il y a lieu de citer :

- **Le Mécanisme de Développement Propre (MDP)** qui consiste en une structure interministérielle avec une Autorité Nationale. C'est une structure qui vise principalement l'incitation des institutions compétentes à s'engager dans des activités de renforcement des capacités, de conseil, de recherche et développement au bénéfice des opérateurs économiques. Ce projet s'inscrit également dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (1992) et du Protocole de Kyoto (1997). Il a pour but d'appuyer la Mauritanie dans la mise en place d'un cadre institutionnel, législatif, réglementaire et financier adapté au fonctionnement du Mécanisme de Développement Propre (MDP).
- Mesures préventives (maillage, zonage et repos biologique) établies par le département des pêches maritimes pour protéger les ressources halieutiques des effets pervers des activités humaines et plus particulièrement la surpêche. C'est une approche qui préconise la mise au repos de stocks de ressources vivantes (végétaux ou animaux) pour des périodes déterminées afin que les populations puissent reconstituer leurs stocks et assurer leur pérennité.
- **Projets cogestion:** Un autre exemple des mesures incitatives au profit des populations locales pour une meilleure gestion, une meilleure conservation et une meilleure utilisation durable de la biodiversité est l'implication directe de ces populations dans la gestion des ressources présentes dans les zones considérées. C'est ainsi que dans le Guimakha et le Hodh El Gharbi plusieurs associations de gestion locale des ressources naturelles ont été créées avec l'appui de la coopération allemande. Deux coopératives ont été créées dans le cadre du volet environnement du MDG-Fund pour gérer les ressources naturelles de deux forêts classées. Il s'agit de la forêt classée de Keur Mour dans le Trarza et de la forêt classée de Marey Sder dans l'Assaba. L'approche de cogestion est aussi adoptée dans les aires protégées notamment au Parc National du Banc du d'Arguin et au Parc National de Diawling. L'impact de cette cogestion sur la ressource et sur le niveau de vie des populations paraît très encourageant.

IV.5 Adoption de l'approche par écosystème et intégration de la biodiversité dans les stratégies, plans et programmes sectoriels

L'instance nationale chargée de la protection de la flore, de la faune et du sol, est le ministère de l'environnement.

Le programme majeur du ministère de l'Environnement en lien avec la biodiversité, est celui de la protection de la nature et des aires protégées. Les activités du ministère de l'environnement s'articulent autour des écosystèmes terrestres, côtiers et marins ainsi que sur les espèces et des ressources génétiques, en particulier les ressources phylogénétiques.

Dans le cadre de ses activités, le ministère a réalisé une analyse de l'efficacité de gestion des aires protégées et identifié plusieurs sites d'intérêt biologique et écologique devant être érigés en aire protégée. Ces sites sont répartis entre des écosystèmes terrestres, littoraux et des zones humides continentales.

Il est important de signaler que l'essence même de ces aires protégées est une conservation intégrale, in situ pour leurs espèces, en concertation avec les populations et, donc, selon une approche participative écosystémique.

D'autres programmes/activités de ce département se rapportent à la conservation des eaux et du sol, à la lutte contre la désertification et au reboisement, trois thématiques qui n'ont d'autres finalités que la protection des supports sur lesquels se développe la diversité biologique.

L'autre activité du département de l'environnement en lien direct avec la biodiversité est la coordination des évaluations des impacts des activités de développement sur l'environnement, en général, et la diversité biologique, entre autres composantes de cet environnement. C'est ainsi que la réalisation de tous les grands projets de développement est conditionné par l'acceptabilité environnementale desdits projets.

Une autre activité bien plus importante en termes de biodiversité est de suivre les différents progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, et d'en coordonner la réalisation à l'échelle du pays à travers un Comité National sur la Biodiversité créé à cette fin.

Le point focal national de la CBD est un cadre relevant du département de l'Environnement.

IV.6 Mesures prises pour la considération de la diversité biologique dans les évaluations d'impact environnemental et évaluations stratégiques

Le code sur l'environnement adopté en 2000 stipule clairement dans certains de ses articles que dans toute étude d'impact sur l'environnement, il faut:

- évaluer de manière méthodique et préalable, les répercussions éventuelles, les effets directs et indirects, temporaires et permanents du projet sur l'environnement et en particulier sur l'homme, la faune, la flore, le sol, l'eau, l'air, le climat, les milieux naturels et les équilibres biologiques, sur la protection des biens et des monuments historiques, l'hygiène, la salubrité publique et la sécurité tout en prenant en considération les interactions entre ces facteurs ;
- faire une description globale de l'état initial du site susceptible d'être affecté par le projet, notamment ses composantes biologique, physique et humaine;
- faire une évaluation des impacts positifs et négatifs du projet sur le milieu biologique, physique et humain pouvant être affecté durant les phases de réalisation, d'exploitation ou de son développement sur la base des termes de références et des directives prévues à cet effet;
- protéger les sites d'intérêt biologique et écologique.

IV.7 Résultats atteints grâce à l'application de ces mesures

La situation du pays est bien différente de ce qu'elle était il y a quelques dizaines d'années. L'Etat et les populations sont devenus plus sensibles aux questions qui concernent l'environnement. D'importantes superficies sont reboisées dans le cadre de la semaine nationale de l'arbre qui est instituée par un décret du gouvernement. Plus de demandes de création d'aires protégées proviennent régulièrement des populations vivant autour des sites présentant un intérêt biologique et écologique. Cependant plusieurs contraintes sont notées notamment la pression démographique, les besoins sans cesse croissants en ressources biologiques, en matériaux d'urbanisation, en eau, en espace agricole et

pastoral, qui pèsent lourd sur l'équilibre global de cet environnement et, entre autres, sur les ressources biologiques.

Des efforts restent encore à consentir pour inverser la tendance de dégradation et faire de l'environnement un véritable moteur et un important levier de développement socio-économique.

V. PROGRES ACCOMPLIS EN VUE DE PARVENIR AUX OBJECTIFS D'AICHI DE 2015 ET 2020 POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET LES CONTRIBUTIONS APPORTEES A LA REALISATION DES CIBLES 2015 DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT.

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	État de la biodiversité ou de la pression sur elle	Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions	L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD	Objectif national proposé	Indicateurs / Autres informations	Parties prenantes
Objectif 1 :D'ici à 2020 au plus tard, les individus sont conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable	Manque de prise conscience des Citoyens sur la valeur de la biodiversité Gestion irrationnelle de la biodiversité	Insécurité alimentaire Pauvreté Problèmes de santé	Atelier de sensibilisation des parties prenantes et des décideurs sur le cout de l'inaction pour la protection de la biodiversité Mise en place d'une structure chargée de la sensibilisation	Faible : manque de financement, ignorance et intérêt économique	Faible progrès	Faire naitre, enrichir et partager une culture de la nature Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations	Nombre d'ateliers de sensibilisation et de formations réalisés Rapport d'évaluation de formations	État ONGs Secteurs privés Communautés locales Bailleurs de fonds

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	État de la biodiversité ou de la pression sur elle	Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions	L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD	Objectif national proposé	Indicateurs / Autres informations	Parties prenantes
Objectif 2: D'ici à 2020 au plus tard, les valeurs de la diversité biologique ont été intégrées dans les stratégies et les processus de planification nationaux et locaux de développement et de réduction de la pauvreté, et incorporées dans les comptes nationaux, selon que de besoin, et dans les systèmes de notification	Insuffisance de données disponibles sur la diversité biologique Manque d'accès aux données liées à la diversité biologique	Sous valorisation de la biodiversité Baisse de revenus et bénéfice Accélération de la destruction de l'environnement	Étude de la valorisation de la biodiversité et les services éco systémiques Intégration de la conservation de la Biodiversité dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté le Document des stratégies de Réduction de la Pauvreté	Faible : manque de connaissance, insuffisance de programmes de recherche scientifique	Faible progrès	Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique Assurer la cohérence des politiques publiques et l'efficacité écologique des projets publics et privés	Niveau d'intégration des valeurs de la diversité biologique dans les politiques et stratégies nationales	État

			(DSRP)			Renforcer la gouvernance dans le domaine de la biodiversité		
--	--	--	--------	--	--	---	--	--

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	<i>État de la biodiversité ou de la pression sur elle</i>	<i>Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine elle</i>	<i>Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas</i>	<i>L'efficacité des actions</i>	<i>L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD</i>	<i>Objectif national proposé</i>	<i>Indicateurs / Autres informations</i>	<i>Parties prenantes</i>
Objectif 3: D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts	Destruction des habitats Dégradation du sol Perte de la biodiversité	Baisse de revenus Augmentation de la pauvreté Exode rural	Bonne politique de gouvernance des ressources naturelles	Faible : crise économique	Faible	Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique Diminuer les pressions sur la biodiversité	Rapport études sur l'état de l'environnement Nombre d'Études d'Impact Environnemental	État Société privée ONG Bailleurs de fonds

défavorables et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	État de la biodiversité ou de la pression sur elle	Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions	L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD	Objectif national proposé	Indicateurs / Autres informations	Parties prenantes
Objectif 3: D'ici à 2020 au plus tard, les incitations, y compris les subventions néfastes pour la diversité biologique, sont éliminées, réduites progressivement ou réformées, afin de réduire au minimum ou d'éviter les impacts défavorables et des incitations positives en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique sont élaborées et	Destruction des habitats Dégradation du sol Perte de la biodiversité	Baisse de revenus Augmentation de la pauvreté Exode rural	Bonne politique de gouvernance des ressources naturelles	Faible : crise économique	Faible	Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique Diminuer les pressions sur la biodiversité	Rapport études sur l'état de l'environnement Nombre d'Études d'Impact Environnemental	État Société privée ONG Bailleurs de fonds

appliquées, d'une manière compatible et en harmonie avec les dispositions de la Convention et les obligations internationales en vigueur, en tenant compte des conditions socioéconomiques nationales								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	<i>État de la biodiversité ou de la pression sur elle</i>	<i>Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine</i>	<i>Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas</i>	<i>L'efficacité des actions</i>	<i>L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD</i>	<i>Objectif national proposé</i>	<i>Indicateurs / Autres informations</i>	<i>Parties prenantes</i>
Objectif 4 : D'ici à 2020 au plus tard, les gouvernements, les entreprises et les parties prenantes, à tous les niveaux, ont	Perte de biodiversité et les écosystèmes Dégradation du sol	Malnutrition et famine Pauvreté	Promouvoir la production et la consommation durable Plan d'aménagement et de gestion	Faible : faible d'application des lois	Faible	Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité	Rapport sur les productions et consommations durables Rapport sur l'utilisation durable des	

<p>pris des mesures ou ont appliqué des plans pour assurer une production et une consommation durables, et ont maintenu les incidences de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques sûres</p>	<p>Pollution de l'eau</p>		<p>de zones naturelles</p>			<p>Assurer la cohérence des politiques publiques et l'efficacité écologique des projets publics et privés</p> <p>Renforcer la gouvernance dans le domaine de la biodiversité</p> <p>Développer la recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances</p> <p>Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations</p>	<p>ressources naturelle</p> <p>Rapport études sur l'état de l'environnement</p> <p>Nombre de publications dans le domaine de la recherche</p>	
--	---------------------------	--	----------------------------	--	--	--	---	--

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	État de la biodiversité ou de la pression sur elle	Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions	L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD	Objectif national proposé	Indicateurs / Autres informations	Parties prenantes
Objectif 5: D'ici à 2020, le rythme d'appauvrissement de tous les habitats naturels, y compris les forêts, est réduit de moitié au moins et si possible ramené à près de zéro, et la dégradation et la fragmentation des habitats sont sensiblement réduites.	Dégradation de l'habitat et des écosystèmes naturels Feux de brousse fréquents Augmentation des défrichements cultureux et affectation des espaces forestiers à l'agriculture Surexploitation des ressources naturelles (carbonisation, braconnage, surpâturage ...)	Réduction des ressources naturelles Perte de la valeur de la biodiversité Insécurité alimentaire Sédimentation des cours d'eau; perte des ressources biologiques Diminution des revenus, La santé, Perturbations climatiques (inondation, sécheresse) Prolifération	Renforcement du réseau d'aires protégées Promotion de bonnes pratiques d'exploitation Et gestion durable des terres et des ressources biologiques Application du cadre législatif et réglementaire. Mise en œuvre de projets de conservation et	Faible : manque de ressources financières et insuffisance du personnel qualifié	Faible : des efforts sont faits mais la pauvreté persiste ; des mesures et des moyens sont mis en œuvres mais les résultats sont insuffisants pour assurer la durabilité; La superficie des aires protégées est faible	Diminuer les pressions sur la biodiversité Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité	Taux de Réhabilitation et restauration des écosystèmes, Superficie aménagée, Superficie des aires protégée, Nombre de cadres de partenariat scientifique, technique et financiers signés	État Société privée ONG Bailleurs de fonds Organismes de coopération régionale et internationale

	Assèchement et ensablement des lits des cours d'eau, érosion des berges, pollution, prolifération	d'espèces envahissantes, Exode rural Santé (baisse de	de restauration Encourager les activités génératrices de revenus et de		par manque de ressources financières suffisantes et d'expertise			
--	---	---	---	--	---	--	--	--

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	État de la biodiversité ou de la pression sur elle	Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions	L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD	Objectif national proposé	Indicateurs / Autres informations	Parties prenantes
Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées,	<p>Surexploitation du produit halieutique</p> <p>non respect des normes pour la pêche (mailles des filets, quotas, périodes, types d'engins utilisés);</p> <p>Diminution des populations des poissons économiquement importants</p> <p>Prolifération d'espèces aquatiques envahissantes.</p>	<p>Insécurité alimentaire</p> <p>Déséquilibre de la chaîne alimentaire</p> <p>Baisse de la production halieutique avec comme corolaire la baisse de revenu des pêcheurs et du Produit Intérieur Brut</p> <p>Perte de la biodiversité Et prolifération d'espèces envahissantes</p>	<p>Amélioration du niveau de connaissance des ressources</p> <p>Création d'aires marines protégées</p> <p>Application du cadre législatif et réglementaire. Mise en œuvre de projets de pisciculture et d'aquaculture</p> <p>Augmenter la surveillance en mer et sur le littoral</p>	<p>Faible : faible capacité pour la mise en œuvre Insuffisants, mal gouvernance</p>	<p>Faible : les stratégies adoptées n'ont pas encore permis une exploitation durable des stocks, Le pourcentage des superficies des Aires Protégées est très bas</p> <p>L'insuffisance des moyens financiers et techniques</p>	<p>Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité</p> <p>Diminuer les pressions sur la biodiversité</p> <p>Assurer la cohérence des politiques publiques et l'efficacité écologique des projets publics et privés</p> <p>Développer la</p>	<p>Niveau d'application des lois</p> <p>Niveau de capacité de mise en œuvre</p> <p>Rapport sur l'exploitation des ressources halieutiques</p> <p>Superficie des Aires Marines Protégées gérées de façon durablement</p> <p>Ratios entre les prélèvements et les stocks de ressources ; Rapport</p>	<p>Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces</p>

que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres						recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances Développer et organiser la prise en compte des enjeux de biodiversité dans toutes les formations	d'évaluation des stocks	épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres
---	--	--	--	--	--	--	-------------------------	---

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	État de la biodiversité ou de la pression sur elle	Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions	L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD	Objectif national proposé	Indicateurs / Autres informations	Parties prenantes
Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique	<p>Perte de la biodiversité</p> <p>Utilisation anarchique des terres</p> <p>Introduction non contrôlée des espèces</p> <p>mauvaises pratiques agricoles,</p> <p>Accroissement des superficies agricoles au détriment des formations naturelles</p> <p>Tendance à une</p>	<p>Dégradation des terres et des écosystèmes</p> <p>Perte des habitats naturels</p> <p>Perte de la biodiversité des écosystèmes aquatiques consécutive à la pollution des eaux par les engrais et pesticides.</p> <p>Baisse de rendements et insécurité</p>	<p>Promouvoir un programme de développement d'une agriculture durable</p> <p>Renforcement des capacités de conservation ex-situ « banques de semences », amélioration de la sécurité alimentaire</p> <p>Application du cadre législatif et réglementaire.</p> <p>projets de pisciculture et</p>	<p>Faible : insuffisance des moyens financiers et techniques pour une gestion appropriée des banques de gènes</p> <p>Faible diffusion des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales</p>	<p>Faible : faible diffusion de bonnes pratiques, de conservation de semences et de renforcement de capacités des acteurs la gestion des zones consacrées à l'agriculture, à l'aquaculture et à la sylviculture</p>	<p>Diminuer les pressions sur la biodiversité</p> <p>Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique</p>	<p>% des zones consacrées à l'agriculture</p> <p>% des zones consacrées à l'aquaculture</p> <p>% des zones consacrées à la sylviculture</p> <p>Nombre d'espèces et de variétés conservées en banque</p> <p>Nombre de bonnes pratiques diffusées</p>	<p>Objectif 7 : D'ici à 2020, les zones consacrées à l'agriculture, l'aquaculture et la sylviculture sont gérées d'une manière durable, afin d'assurer la conservation de la diversité biologique</p>

	<p>utilisation d'engrais chimiques et de pesticides</p> <p>Aquaculture peu développée Très peu de Plans d'aménagement</p> <p>Connaissance de la biologie des espèces locales insuffisante</p>	alimentaire	<p>d'aquaculture</p> <p>Promotion et aménagement de plantations d'essences locales.</p> <p>Promotion des fertilisants biologiques et de la mécanisation</p>					
--	---	-------------	---	--	--	--	--	--

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	État de la biodiversité ou de la pression sur elle	Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions	L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD	Objectif national proposé	Indicateurs / Autres informations	Parties prenantes
Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique	<p>Utilisation des engrais chimiques et des pesticides</p> <p>Déversement des résidus des extraits miniers, pétroliers et industriels</p> <p>Perte de la biodiversité biologique aquatique</p> <p>Sédiments d'origine tellurique</p>	<p>Disparition d'espèces et perte des habitats</p> <p>Perte de fertilité des terres</p> <p>Résurgence des maladies liées à l'accès à l'eau potable</p> <p>Prolifération d'espèces aquatiques envahissantes responsable de la création des eaux pauvres en oxygène, entraînant la mort des poissons</p> <p>Insécurité alimentaire des communautés riveraines des cours d'eau</p>	<p>Renforcement des capacités nationales régler l'utilisation, la fabrication et l'importation des engrais</p> <p>Surveillance des eaux de ruissellement</p> <p>Mise en œuvre d'IEC à travers des projets d'appui à la production agricole</p>	<p>Faible : manque de ressources, faible d'application des textes réglementaires mauvaise gouvernance et insuffisance du personnel chargé du suivi)</p>	<p>Faible : faible application de la réglementation, diffusion de bonnes pratiques agricoles et du manque de renforcement de capacités des acteurs</p>	<p>Diminuer les pressions sur la biodiversité</p> <p>Préserver les espèces et leur diversité</p> <p>Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement</p>	<p>Rapport sur l'état de l'environnement</p>	<p>Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution, notamment celle causée par l'excès d'éléments nutritifs, est ramenée à un niveau qui n'a pas d'effet néfaste sur les fonctions des écosystèmes et la diversité biologique</p>

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	État de la biodiversité ou de la pression sur elle	Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions	L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD	Objectif national proposé	Indicateurs / Autres informations	Parties prenantes
Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces	<p>Dégradation des écosystèmes</p> <p>Perte de la biodiversité</p> <p>Colonisation de cours d'eau, invasion des zones de culture et sylvopastorales par des espèces envahissantes</p> <p>Remplacement des espèces locales par des exotiques et perturbation du fonctionnement des</p>	<p>Insécurité alimentaire</p> <p>Diminution des revenus, diminution de la biodiversité</p> <p>Qui traduit par la malnutrition, la famine et les maladies et un impact négatif sur l'économie</p> <p>Perturbation des écosystèmes.</p>	<p>Promouvoir les études sur les espèces envahissantes</p> <p>Inventaire et caractérisation des espèces envahissantes, identification et contrôle des voies d'introduction</p> <p>amélioration des dispositions réglementaires d'introduction des espèces végétales et animales</p> <p>Mise en œuvre de</p>	<p>Faible : insuffisance des études et de programmes sur les espèces envahissantes,</p> <p>Inefficacité du contrôle suite à la porosité des frontières,</p> <p>insuffisance des moyens humains et techniques</p> <p>Absence de stratégies / plans d'éradication des espèces envahissantes</p>	<p>Faible : connaissance des espèces envahissantes insuffisante, immensité du territoire national, manque de ressources financières suffisantes, Faiblesse du cadre réglementaire existant</p>	<p>Diminuer les pressions sur la biodiversité</p> <p>Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement</p> <p>Développer la recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances</p>	<p>Rapport sur l'état de l'environnement</p> <p>Nombre de publications</p>	<p>Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées ou éradiquées et des mesures sont en place pour gérer les voies de pénétration, afin d'empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces</p>

	écosystèmes		projets de valorisation des espèces exotiques envahissantes					
	Cadre réglementaire et dispositif de contrôle faible							

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	<i>État de la biodiversité ou de la pression sur elle</i>	<i>Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine</i>	<i>Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas</i>	<i>L'efficacité des actions</i>	<i>L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD</i>	<i>Objectif national proposé</i>	<i>Indicateurs / Autres informations</i>	<i>Parties prenantes</i>
Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au	<p>Perte de la biodiversité marine et côtière</p> <p>Occupation anarchique grandissante de l'espace et présence d'usages incompatibles et souvent conflictuels</p> <p>Pollution croissante par</p>	<p>Baisse de la productivité. Perturbation de l'équilibre écologique du milieu.</p> <p>Modification de l'habitat des poissons</p> <p>Surexploitation des espèces</p> <p>Diminution de la capacité reproductive des espèces</p>	<p>Application du cadre législatif et réglementaire.</p> <p>Mise en œuvre d'IEC à travers des projets de conservation et de restauration de la biodiversité</p> <p>Promouvoir la réalisation de</p>	<p>Faible : manque de ressources humaines et financières, mal gouvernance, contrôle et suivi insuffisant</p>	<p>Faible : faible application des la réglementation en vigueur, intérêt économique, suivi et contrôle insuffisant par manque de ressources humaines et financières</p>	<p>Préserver les espèces et leur diversité</p> <p>Diminuer les pressions sur la biodiversité</p> <p>Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques</p> <p>Inclure la préservation de la biodiversité</p>	<p>Nombre de missions de contrôle effectuées</p> <p>Nombre d'ateliers de sensibilisation et de formations réalisés</p> <p>Nombre de PGES et d'Évaluations Environnem</p>	<p>État Partenaires Chercheurs Société civile, ONGs</p>

minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement	les dépotoirs de déchets solides et ménagers, les eaux d'égouts, les déchets d'usine, les hydrocarbures Utilisation croissante d'engins de pêche prohibés	Insécurité alimentaire	PGES et des Évaluations Environnementales de projets			dans la décision économique	entrales de projets réalisées au niveau national	
--	--	------------------------	--	--	--	-----------------------------	--	--

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	<i>État de la biodiversité ou de la pression sur elle</i>	<i>Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine</i>	<i>Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas</i>	<i>L'efficacité des actions</i>	<i>L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD</i>	<i>Objectif national proposé</i>	<i>Indicateurs / Autres informations</i>	<i>Parties prenantes</i>
Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes	Perte de la biodiversité marine et côtière Occupation anarchique grandissante de l'espace et	Baisse de la productivité. Perturbation de l'équilibre écologique du milieu. Modification de l'habitat des	Application du cadre législatif et réglementaire. Mise en œuvre d'IEC à travers des projets de	Faible : manque de ressources humaines et financières, mal gouvernance, contrôle et suivi insuffisant	Faible : faible application des la réglementation en vigueur, intérêt économique, suivi et contrôle insuffisant par	Préserver les espèces et leur diversité Diminuer les pressions sur la biodiversité Garantir la	Nombre de missions de contrôle effectuées Nombre d'ateliers de sensibilisation et de	État Partenaires Chercheurs Société civile, ONGs

<p>vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement</p>	<p>présence d'usages incompatibles et souvent conflictuels</p> <p>Pollution croissante par les dépotoirs de déchets solides et ménagers, les eaux d'égouts, les déchets d'usine, les hydrocarbures</p> <p>Utilisation croissante d'engins de pêche prohibés</p>	<p>poissons</p> <p>Surexploitation des espèces</p> <p>Diminution de la capacité reproductive des espèces</p> <p>Insécurité alimentaire</p>	<p>conservation et de restauration de la biodiversité</p> <p>Promouvoir la réalisation de PGES et des Évaluations Environnementales de projets</p>		<p>manque de ressources humaines et financières</p>	<p>durabilité de l'utilisation des ressources biologiques</p> <p>Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique</p>	<p>formations réalisés</p> <p>Nombre de PGES et d'Évaluations Environnementales de projets réalisées au niveau national</p>	
---	---	--	--	--	---	---	---	--

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	État de la biodiversité ou de la pression sur elle	Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions	L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD	Objectif national proposé	Indicateurs / Autres informations	Parties prenantes
Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées	Faible connaissance des écosystèmes Faibles superficies concernées par les actions de conservation et faible taux de couverture, de représentativité et de connectivité des Aires Protégées Forte pression anthropique et persistance du braconnage, du surpâturage d'exploitation	Réduction de la valeur du service fourni par les écosystèmes Perte de la valeur esthétique Perte de la biodiversité et baisse des revenus Pauvreté Pollution des plans d'eau	Promouvoir la conservation in-situ et ex-situ Application du cadre législatif et réglementaire. Mise en œuvre de stratégie nationale de gestion des Aires Protégées Mise en œuvre de la gestion participative	Faible : manquement des ressources humaines financières et de bonne gouvernance	Faible : le taux de superficie concernée par la conservation est faible à cause du manque de ressources Faible application de la réglementation en vigueur par manque de ressources humaines et financières	Préserver les espèces et leur diversité Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques	Nombre de missions de contrôle effectuées %de superficie nationale concernée par la conservation Nombre de stratégie nationale de gestion des Aires Protégées adoptée	Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10% des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin

gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin	illégal du bois et des produits forestiers non ligneux exaspérées par le passage fréquent de feux de brousse							
---	--	--	--	--	--	--	--	--

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	État de la biodiversité ou de la pression sur elle	Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions	L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD	Objectif national proposé	Indicateurs / Autres informations	Parties prenantes
Objectif 12 : D'ici à 2020, l'extinction d'espèces menacées connues est évitée et leur état de conservation, en particulier de celles qui tombent le plus en déclin, est amélioré et maintenu	<p>Braconnage, chasse et pêche abusives, prélèvement illicite et/ou abusif des espèces végétales</p> <p>Des espèces de faunes sauvages terrestres et aquatiques sont menacées par la perte de leur habitat et les changements climatiques</p>	<p>Disparition d'espèces et perte de la Biodiversité</p> <p>Crises alimentaires, malnutrition, perte de revenu, diminution des recettes touristiques</p> <p>Immigration, exode rural</p> <p>Augmentation de la pauvreté et la vulnérabilité des ménages ;</p>	<p>Promouvoir des études et programmes de restaurations des espèces menacées</p> <p>Promouvoir les plans de conservation</p> <p>Application du cadre législatif et réglementaire</p> <p>Mise en œuvre de stratégies nationales de gestion des Aires Protégées Assurer une gestion participative</p>	<p>Faible : manquement des ressources humaines et financières, mal gouvernance et faible appropriation par tous les acteurs</p>	<p>Faible : par manque de ressources humaines et financières suffisantes et une Faible application de la réglementation en vigueur</p>	<p>Préserver les espèces et leur diversité</p> <p>Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques</p> <p>Développer la recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances</p>	<p>Le nombre d'espèces dont les menaces ont été évitées</p> <p>Rapport état de mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation</p>	<p>État</p> <p>Partenaires</p> <p>Chercheurs</p> <p>Communautés locales</p> <p>ONGs</p>

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	État de la biodiversité ou de la pression sur elle	Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions	L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD	Objectif national proposé	Indicateurs / Autres informations	Parties prenantes
Objectif 13 : D'ici à 2020, la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage et domestiques et des parents pauvres, y compris celle d'autres espèces qui ont une valeur socio-économique ou culturelle, est préservée, et des stratégies sont élaborées et mises en œuvre pour réduire au minimum l'érosion génétique et sauvegarder leur diversité	<p>Faible connaissance des ressources génétiques</p> <p>Abandon des variétés de plantes cultivées à cycle long et à faible rendement, de l'élevage des races d'animaux dites non performantes par suite des changements climatiques et des besoins de production plus accrus</p> <p>Insuffisances et mauvaise gestion de banques de gènes</p> <p>Absence ou</p>	<p>Perte de la diversité génétique</p> <p>Multiplication des maladies des plantes suite à la disparition des écotypes locaux avec comme conséquence la baisse de la production agricole, laitière</p> <p>Augmentation de la dépendance vis à vis de l'extérieur</p>	<p>Promouvoir des études et programmes de restaurations des espèces menacées de disparition</p> <p>Promouvoir les plans de conservation et renforcement des banques des gènes</p> <p>Promotion de races résistantes menacées</p> <p>Application du cadre législatif et réglementaire</p>	<p>Faible : Insuffisance de ressources financières et de capacités techniques et le manque d'intérêt économique</p>	<p>Faible : par manque de ressources humaines et financières suffisantes et une Faible application de la réglementation en vigueur</p>	<p>Préserver les espèces et leur diversité</p> <p>Garantir la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques</p> <p>Renforcer la gouvernance dans le domaine de la biodiversité</p>	<p>Rapports de missions de contrôle effectuées</p> <p>Rapports sur l'état de l'environnement</p>	<p>État Partenaires Chercheurs ONGs</p>

génétique	<p>insuffisance de plans et de programmes ambitieux de conservation in –situ et ex -situ de la diversité génétique des plantes cultivées, des animaux d'élevage ou domestiques</p> <p>Tendances à la disparition des variétés dites peu productives et/ou moins adaptées aux changements climatiques</p> <p>Accroissement de nouvelles variétés plus productives et adaptées aux Changements Climatiques</p>							
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	<i>État de la biodiversité ou de la pression sur elle</i>	<i>Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine</i>	<i>Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas</i>	<i>L'efficacité des actions</i>	<i>L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD</i>	<i>Objectif national proposé</i>	<i>Indicateurs / Autres informations</i>	<i>Parties prenantes</i>
Objectif 14 : D'ici à 2020, les écosystèmes qui fournissent des services essentiels, en particulier l'eau et contribuent à la santé, aux moyens de subsistance et au bien-être, sont restaurés et sauvegardés, compte tenu des besoins des femmes, des communautés autochtones et locales, et des populations pauvres et vulnérables	<p>Pollution des points d'eau</p> <p>Affectation des forêts pour d'autres activités</p> <p>Les écosystèmes n'assurent pas les services essentiels à savoir l'eau potable, la santé et le bien être des populations autochtones et locales</p> <p>La surexploitation et l'utilisation non durable de ressources naturelles</p> <p>Pauvreté en milieu rural</p>	<p>Diminution de la production halieutique et l'accès à l'eau potable</p> <p>Raréfaction des produits forestiers non ligneux</p> <p>Aggravation de la pauvreté des communautés locales et autochtones</p> <p>Conflits des communautés</p> <p>Augmentation du risque de maladies et diminution de l'espérance de vie</p>	<p>Promouvoir les études sur les services par les écosystèmes</p> <p>Mise en œuvre d'activités alternatives génératrices de revenus et de sensibilisation</p> <p>Promotion de la gestion intégrée des écosystèmes</p>	<p>Faible : manque de ressources financières faible, appropriation par tous les acteurs et faible connaissance des écosystèmes essentiels</p> <p>Application du cadre législatif et réglementaire</p>	<p>Faible : par manque de ressources humaines et financières suffisantes et une Faible application de la réglementation en vigueur</p>	<p>Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement</p> <p>Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité</p> <p>Renforcer la gouvernance dans le domaine de la biodiversité</p>	<p>Rapports sur l'état de l'environnement</p> <p>Nombre d'ateliers de sensibilisation et de formations réalisés</p>	<p>État Partenaires Chercheurs Communautés locales ONGs</p>

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	<i>État de la biodiversité ou de la pression sur elle</i>	<i>Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine</i>	<i>Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas</i>	<i>L'efficacité des actions</i>	<i>L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD</i>	<i>Objectif national proposé</i>	<i>Indicateurs / Autres informations</i>	<i>Parties prenantes</i>
Objectif 15 : D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone sont améliorées, grâce aux mesures de conservation et restauration, y compris la restauration d'au moins 15% des écosystèmes dégradés, contribuant ainsi à l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ceux-ci, ainsi qu'à la lutte contre la désertification	<p>Diminution de la couverture végétale et de la qualité des forêts</p> <p>Les efforts de restauration sont en deçà et le rythme de dégradation des écosystèmes</p> <p>Désertification et diminution des précipitations</p> <p>Changement Climatique</p>	<p>Réduction des services des écosystèmes</p> <p>Rareté et dégradation des terres cultivables</p> <p>Perte de la biodiversité</p> <p>Résurgence de certaines maladies</p> <p>Diminution de l'accès aux ressources biologiques</p> <p>Diminution du taux de séquestration du carbone</p>	<p>Promouvoir les études sur les stocks de carbones</p> <p>Mise en œuvre de stratégies nationales de gestion des écosystèmes</p> <p>Mise en œuvre de la gestion participative</p>	<p>Faible: manque de ressources financières et faible appropriation par tous les acteurs des principes de l'approche</p>	<p>Faible : par manque de ressources humaines et financières suffisantes et une Faible application de la réglementation en vigueur</p>	<p>Préserver et restaurer les écosystèmes et leur fonctionnement</p> <p>Renforcer la gouvernance dans le domaine de la biodiversité</p>	<p>Rapports sur l'état de l'environnement</p> <p>Nombre d'ateliers de sensibilisation et de formations réalisés</p>	

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	<i>État de la biodiversité ou de la pression sur elle</i>	<i>Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine</i>	<i>Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas</i>	<i>L'efficacité des actions</i>	<i>L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD</i>	<i>Objectif national proposé</i>	<i>Indicateurs / Autres informations</i>	<i>Parties prenantes</i>
Objectif 16 : D'ici à 2015, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation est en vigueur et opérationnel, conformément à la législation nationale			<p>Promouvoir les études sur les services par les écosystèmes</p> <p>Promotion de la gestion intégrée des écosystèmes</p> <p>Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire approprié</p>	Faible : manque de ressources financières et faible application du cadre législatif et réglementaire	Faible : par manque de ressources financières suffisantes et une Faible application de la réglementation en vigueur	Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité	<p>Ratification du Protocole de Nagoya</p> <p>Rapport de mise en œuvre du Protocole de Nagoya</p>	État Partenaires

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	<i>État de la biodiversité ou de la pression sur elle</i>	<i>Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine</i>	<i>Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas</i>	<i>L'efficacité des actions</i>	<i>L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD</i>	<i>Objectif national proposé</i>	<i>Indicateurs / Autres informations</i>	<i>Parties prenantes</i>
Objectif 17 : D'ici à 2015, toutes les Parties ont élaboré et adopté en tant qu'instrument de politique générale, et commencé à mettre en œuvre une stratégie et un plan d'action nationaux efficaces, participatifs et actualisés pour la diversité biologique			Promouvoir les études sur la biodiversité Adoption et mise en œuvre d'une stratégie et plan d'action national	Faible : manque de ressources financières	Faible : par manque de ressources financières	Assurer la cohérence des politiques publiques et l'efficacité écologique des projets publics et privés Développer la recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances	Rapport de mise en œuvre de la stratégie et plan d'action national	État Partenaires

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	État de la biodiversité ou de la pression sur elle	Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions	L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD	Objectif national proposé	Indicateurs / Autres informations	Parties prenantes
Objectif 18 : D'ici à 2020, les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales qui présentent un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière durable, sont respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation entière et effective des communautés autochtones et locales, à tous les niveaux			Adoption de textes réglementaire pour respect des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des communautés autochtones et locales Mise en œuvre de la gestion participative	Faible : manque de ressources financières	Faible : par manque de ressources financières	Renforcer la gouvernance dans le domaine de la biodiversité Améliorer l'expertise afin de renforcer la capacité	Nombre de textes adoptés Nombre d'Experts formés	État Partenaires

pertinents								
Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	État de la biodiversité ou de la pression sur elle	Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine	Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas	L'efficacité des actions	L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD	Objectif national proposé	Indicateurs / Autres informations	Parties prenantes
Objectif 19 : D'ici à 2020, les connaissances, la base scientifique et les technologies associées à la diversité biologique, ses valeurs, son fonctionnement, son état et ses tendances, et les conséquences de son appauvrissement, sont améliorées, largement partagées et transférées, et appliquées.			Promouvoir les études sur la biodiversité Adoption et mise en œuvre d'une stratégie et plan d'action national	Faible : manque de ressources financières	Faible : par manque de ressources financières	Développer la recherche, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances	Rapports sur l'état de l'environnement	État Partenaires

Objectifs d'Aichi pour la biodiversité	Partie 1 État, tendances et menaces de la biodiversité et l'implication pour le bien-être		Partie 2 La SPANB, sa mise en œuvre et l'intégration de la biodiversité		Partie 3 Progrès vers les objectifs d'Aichi et contributions aux objectifs du Millénaire pour le développement pertinents			
	<i>État de la biodiversité ou de la pression sur elle</i>	<i>Impacts sur, ou les implications pour, le bien-être ou humaine</i>	<i>Actions pour la mise en œuvre/ Études de cas</i>	<i>L'efficacité des actions</i>	<i>L'évaluation des progrès vers les objectifs d'Aichi et les OMD</i>	<i>Objectif national proposé</i>	<i>Indicateurs / Autres informations</i>	<i>Parties prenantes</i>
Objectif 20 : D'ici à 2020 au plus tard, la mobilisation des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre effective du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique de toutes les sources et conformément au mécanisme consolidé et convenu de la Stratégie de mobilisation des ressources, aura augmenté considérablement par rapport aux niveaux actuels. Cet objectif fera l'objet de modifications en fonction des évaluations des besoins de ressources que les Parties doivent effectuer et notifier					Faible : par manque de ressources financières	Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité	Rapport de mise en œuvre de la stratégie et plan d'action national	État Partenaires

VI Conclusion

La ratification par la Mauritanie de la Convention sur la Diversité Biologique a eu un impact considérable sur la perception par différents groupes cibles quant aux notions de «conservation », «d'utilisation durable » de la «diversité biologique», de «ressource biologique », etc.

Le plus grand de ces impacts concerne la sensibilisation des responsables, comme des usagers, à l'importance de la diversité biologique génétique, spécifique ou écosystémique pour le développement économique et social du pays. Et il n'y a presque pas un seul projet environnemental ou on ne parle pas de cette composante biologique qu'est la biodiversité.

C'est ainsi que, grâce à cette convention, et les études y afférentes, le citoyen lambda, mais aussi de nombreux scientifiques non avertis commencent à avoir des estimations sur : - le nombre des espèces du pays ; - celui de différents milieux ; - les noms des espèces disparues, - les causes de la dégradation des espèces et de leurs habitats, ... On commence également, pour de nombreux acteurs, des associations en particulier, et sur la base de ces données, à monter des projets de sensibilisation d'éducation ou, parfois même de conservation.

Il ressort de la rédaction de ce rapport et des éléments figurant sur le projet de stratégie nationale de la diversité biologique que la priorité du pays en matière de biodiversité c'est de pouvoir :

- 1) sauver les différentes composantes de la biodiversité menacées ou qui sont au bord de l'extinction ;
- 2) maintenir en équilibre et/ou développer les ressources naturelles peu ou pas menacées;
- 3) faire en sorte que cette biodiversité puisse contribuer au développement socio-économique du pays.

Les défis à relever sont énormes, et les besoins importants. Cependant, pour améliorer l'application de la convention au niveau national, les priorités en termes de besoins sont :

- La création une structure équipée des moyens nécessaires pour superviser une politique nationale en matière de la conservation, la valorisation et l'utilisation durable de la biodiversité nationale. Les différentes institutions en charge actuellement de la gestion de certaines ressources naturelles pourraient assurer et assumer les rôles qui leurs sont assignés par les autorités gouvernementales, mais il est capital que la réflexion et la conception d'une politique générale et intégrée de toutes les composantes de cette biodiversité soient faites ailleurs dans une institution reconnue et considérée par les instances gouvernementales.
- Un renforcement des capacités des administrateurs et experts impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre de la convention à l'échelle nationale ;
- Un renforcement des capacités pour le financement des projets de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

VII. Bibliographie

Amadou BA, 2012, Consolidation des connaissances sur l'écosystème marin et côtier, 62 pages.

Amadou BA et Aboubakry THIAM, 2014, Stratégie Nationale de Conservation des Zones Humides de Mauritanie (In presse).

Code forestier et son décret d'application –MDEDD, 2005.

Décret n° 2010-153 modifiant certaines dispositions du Décret n°2002-073 du 1^{er} octobre 2002 portant règlement général d'application de la loi 2000-025 du 24 janvier 2000 modifiée et complétée par l'ordonnance n°2007-022 du 9 avril 2007 portant Code des pêches.

Colman, J.G., Gordon, D.M., Lane, A.P., Forde, M.J. and J.J. Fitzpatrick, 2005. Carbonate mounds off Mauritania, north-west Africa: status of deep-water corals and implications for management of fishing and oil **exploration activities**. In Freiwald, A. & Roberts, J.M. (Eds.), Cold-water corals and ecosystems, 417-441.

Diop, M., 1988 a. La praire (Venus rosalina) à l'Ouest du Banc d'Arguin (Mauritanie) : évaluation des stocks et dynamique des populations. Bulletin Scientifique CNROP, vol.17, 84-13

Diop, M., 1988 b. Ecologie et dynamique des populations de praires (Venus rosalina) à l'Ouest du Banc d'Arguin, Mauritanie. Thèse 3^{ème} cycle, Université Bretagne Occidentale, Brest, 191 p.

Direction des Aires Protégées et du Littoral, 2013, Stratégie nationale pour l'établissement et la gestion d'un réseau national représentatif des aires marines et côtières.

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural, 1998, Monographie Nationale sur la Biodiversité, 205 p.

Imrop, 2013. Atlas maritime des zones vulnérables en Mauritanie, un appui à la gestion écosystémique et équitable. RIM, MEDD, Document technique n°8, ISSN 1992-2728, 152 p.

Kloff,S., Trebaol, L., Lacroix E., 2007. Pêche aux bivalves et environnement. Panorama mondial, étude de cas, application à l'exploitation des praires en Mauritanie. FIBA, La Tour du Valat, Arles, France, ; juin 2007, 191 p.

Kosmos Energy, 2013, Etude d'impact Environnemental et Social pour les opérations de prospection sismique 2D/3D du Bloc C12, description de l'état initial, 49 p.

Loi portant code de l'environnement en Mauritanie, n° 045-2000/MDEDD, juillet 2000.

Ministère des Affaires Economiques et du Développement, Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2011-2015, Volume 1, Bilan de la mise en œuvre du CSLP 2006-2010, 68 pages.

Ministère des Affaires Economiques et du Développement, Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté 2011-2015, Volume 2 Plan d'action 2011-2015, 104 p.

Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable, 2008, seconde communication nationale sur les changements climatiques, 140 p.

Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime, 2005, Plan Directeur d'Aménagement du Littoral Mauritanien, 328 p.

MDEDD, 2007 Plan d'action national pour l'environnement (PANE 1), 2007- 2011

MDEDD, 2012. Plan d'action national pour l'environnement (PANE 2), 2012-2016

République Islamique de Mauritanie, 2005, Rapport National bonne gouvernance, 84 pages

Secrétariat d'Etat auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement, 2006, Stratégie Nationale de Développement Durable, 35 p.

Woodside, 2005. Etude d'impact sur l'environnement-Projet de mise en exploitation de Chinguetti-Révision 2 (version finale, janvier 2005). 432 p.